Procès-verbal de la séance du conseil municipal du vendredi 5 mars 2021 à 17h30

M. le Maire

Nous allons débuter cette séance de conseil municipal par la désignation d'un secrétaire de séance, je propose Madame Yvette Debarbieux qui va procéder à l'appel.

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 11 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité

N° 1 - FINANCES

Budget principal et budgets annexes : comptes de gestion 2020 du trésorier principal

Madame Ithurria, adjointe, expose :

Les comptes de gestion du budget général et des budgets annexes (camping municipal, jardin botanique, Petite enfance et ZAC Alturan) sont des documents comptables établis par le trésorier principal à la clôture de l'exercice budgétaire. Leurs présentations retracent les bilans d'entrée et les opérations de l'exercice.

Les comptes de gestion 2020 sont concordants en tous points avec les comptes administratifs 2020.

L'ensemble des documents est consultable au service des Finances.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les comptes de gestion 2020 du trésorier principal de Saint Jean de Luz du budget principal et des budgets annexes camping municipal, jardin botanique, petite enfance et ZAC Alturan.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Finances, Administration générale, Ressources humaines»* du 25 février 2021,

- approuve les comptes de gestion 2020 du trésorier principal de Saint Jean de Luz du budget principal et des budgets annexes camping municipal, jardin botanique, petite enfance et ZAC Alturan.

Adopté à l'unanimité

N° 2 - FINANCES

Budget principal et budgets annexes : comptes administratifs 2020

Madame Ithurria, adjointe, expose :

Les comptes administratifs 2020 sont présentés au conseil municipal pour lui permettre de connaître les réalisations tant en dépenses qu'en recettes effectuées par l'ordonnateur.

En complément de la maquette réglementaire 2020, un rapport de présentation consolidé est annexé à la présente délibération afin d'avoir une vision détaillée et synthétique de l'exécution 2020.

Les comptes administratifs 2020 du budget principal et des budgets annexes de la Commune peuvent se résumer de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL (en euros)	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2 646 664,86	2 190 091,75		2 190 091,75	2 646 664,86
Opérations de l'exercice	28 078 731,00	29 105 648,78	6 069 360,24	9 958 181,16	34 148 091,24	39 063 829,94
TOTAL (A)	**28 078 731,00**	**31 752 313,64**	**8 259 451,99**	**9 958 181,16**	**36 338 182,99**	**41 710 494,80**
Résultat de clôture (B)		3 673 582,64		1 698 729,17		5 372 311,81
Restes à réaliser (C)			731 343,61	1 238 957,19	731 343,61	1 238 957,19
TOTAL CUMULE (A+C)	**28 078 731,00**	**31 752 313,64**	**8 990 795,60**	**11 197 138,35**	**37 069 526,60**	**42 949 451,99**
RESULTAT DEFINITIF		**3 673 582,64**		**2 206 342,75**		**5 879 925,39**

BUDGET ANNEXE CAMPING (en euros)	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		83 231,99	41 577,18		41 577,18	83 231,99
Opérations de l'exercice	285 086,87	345 459,01	19 214,81	58 672,19	304 301,68	404 131,20
TOTAL (A)	**285 086,87**	**428 691,00**	**60 791,99**	**58 672,19**	**345 878,86**	**487 363,19**
Résultat de clôture (B)		143 604,13	2 119,80			141 484,33
Restes à réaliser (C)			750,00		750,00	
TOTAL CUMULE (A+C)	**285 086,87**	**428 691,00**	**61 541,99**	**58 672,19**	**346 628,86**	**487 363,19**
RESULTAT DEFINITIF		**143 604,13**	**2 869,80**			**140 734,33**

BUDGET ANNEXE JARDIN BOTANIQUE (en euros)	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	1 072,79				1 072,79	0,00
Opérations de l'exercice	147 034,99	148 107,78	0,00	0,00	147 034,99	148 107,78
TOTAL (A)	**148 107,78**	**148 107,78**	**0,00**	**0,00**	**148 107,78**	**148 107,78**
Résultat de clôture (B)		0,00				0,00
Restes à réaliser (C)					0,00	0,00
TOTAL CUMULE (A+C)	**148 107,78**	**148 107,78**	**0,00**	**0,00**	**148 107,78**	**148 107,78**
RESULTAT DEFINITIF	**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE (en euros)	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		9 554,85			0,00	9 554,85
Opérations de l'exercice	420 883,76	411 328,91	0,00	0,00	420 883,76	411 328,91
TOTAL (A)	**420 883,76**	**420 883,76**	**0,00**	**0,00**	**420 883,76**	**420 883,76**
Résultat de clôture (B)		0,00				0,00
Restes à réaliser (C)					0,00	0,00
TOTAL CUMULE (A+C)	**420 883,76**	**420 883,76**	**0,00**	**0,00**	**420 883,76**	**420 883,76**
RESULTAT DEFINITIF	**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

BUDGET ANNEXE ZAC ALTURAN (en euros)	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	23 209,43		285 471,44		308 680,87	0,00
Opérations de l'exercice	286 705,75	309 915,18	0,00	285 471,44	286 705,75	595 386,62
TOTAL (A)	**309 915,18**	**309 915,18**	**285 471,44**	**285 471,44**	**595 386,62**	**595 386,62**
Résultat de clôture (B)						
Restes à réaliser (C)					0,00	0,00
TOTAL CUMULE (A+C)	**309 915,18**	**309 915,18**	**285 471,44**	**285 471,44**	**595 386,62**	**595 386,62**
RESULTAT DEFINITIF	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Un bilan des opérations immobilières réalisées en 2020 est annexé au compte administratif conformément aux dispositions de l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les comptes administratifs 2020 des budgets principal et annexes tels que présentés ci-dessus, conforme aux maquettes règlementaires, et détaillés dans le rapport de présentation, ainsi que la note de présentation sur les informations financières de l'année 2020,

- de prendre acte du bilan des opérations immobilières réalisées en 2020 joint en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines»* du 25 février 2021,

- approuve les comptes administratifs 2020 des budgets principal et annexes tels que présentés ci-dessus, conforme aux maquettes règlementaires, et détaillés dans le rapport de présentation, ainsi que la note de présentation sur les informations financières de l'année 2020,

- prend acte du bilan des opérations immobilières réalisées en 2020 joint en annexe.

Monsieur le Maire ne participe pas aux votes et quitte la salle.
Monsieur Pello Etcheverry, 1er adjoint, prend la présidence de séance et procède au vote :

Budget principal

Adopté par 28 voix
4 abstentions (M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Etcheverry-Ainchart)

Budget annexe Camping municipal

Adopté à l'unanimité des votants

Budget annexe Jardin botanique

Adopté à l'unanimité des votants

Budget annexe Petite enfance

Adopté à l'unanimité des votants

Budget annexe ZAC Alturan

Adopté à l'unanimité des votants

Bilan des opérations immobilières réalisées en 2020

Adopté à l'unanimité des votants

Commentaires

Madame Ithurria

Pour vous présenter ces comptes, il y a une présentation pour que les choses soient plus claires et lisibles pour tous, y compris pour moi.

- Budget principal -

⇨ Budget principal de la Ville :

BUDGET PRINCIPAL (en euros)	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2 646 664,86	2 190 091,75		2 190 091,75	2 646 664,86
Opérations de l'exercice	28 078 731,00	29 105 648,78	6 069 360,24	9 958 181,16	34 148 091,24	39 063 829,94
TOTAL (A)	28 078 731,00	31 752 313,64	8 259 451,99	9 958 181,16	36 338 182,99	41 710 494,80
Résultat de clôture (B)		3 673 582,64		1 698 729,17		5 372 311,81
Restes à réaliser (C)			731 343,61	1 238 957,19	731 343,61	1 238 957,19
TOTAL CUMULE (A+C)	28 078 731,00	31 752 313,64	8 990 795,60	11 197 138,35	37 069 526,60	42 949 451,99
RESULTAT DEFINITIF		3 673 582,64		2 206 342,75		5 879 925,39

Pour le budget principal de la Ville, la section de fonctionnement présente en 2020 un résultat cumulé excédentaire de +3 673 582€. La section d'investissement, quant à elle, est en excédent de financement cumulé (avec restes à réaliser) de +2 206 342€.

Le résultat net global de clôture est donc de 5,8 millions d'euros après prise en compte des restes à réaliser.

Je vous propose d'analyser plus en détails ces résultats de l'exercice comptable 2020.

Un effet ciseau en section de fonctionnement en raison des effets de la crise sanitaire de la Covid-19

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	CA2019	CA2020	Evolution CA2019/CA2020
Chapitre 013 - Atténuation de charges	93 879	63 083	-32,8%
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 871 495	2 163 144	-24,7%
Chapitre 73 - Impots et taxes	17 394 184	17 220 662	-1,0%
Chapitre 74 - Dotations et participations	2 586 557	2 537 112	-1,9%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	550 349	467 264	-15,1%
Total Recettes de gestion courante	**23 496 464**	**22 451 266**	**-4,4%**
Chapitre 76 - Produits financiers	152	49	-67,8%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	111 590	6 317 115	5561,0%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels retraités (hors cessions)	90 790	101 754	12,1%
Chapitre 78 - Reprise provisions	243 704	0	-100,0%
Total Recettes réelles de fonctionnement avant retraitements	**23 851 909**	**28 768 430**	**20,6%**
Total Recettes réelles de fonctionnement après retraitements (cessions, provisions...)	**23 587 405**	**22 553 069**	**-4,4%**

Après retraitements (c'est-à-dire après déduction des cessions d'immobilisations et des reprises de provisions retraitées en recettes de la section d'investissement), l'évolution des recettes réelles de fonctionnement entre 2019 et 2020 est de -4,4%.

Cette baisse des recettes réelles s'explique principalement par les effets de la crise sanitaire et de la mise en place du plan de soutien au secteur économique local.

Ainsi, le chapitre 70 est en baisse de 24,7% en raison principalement de la perte de recettes sur les droits de stationnement (-19,5%), de la perte de recettes tarifaires des services publics (-141 000€) et de la fin du loyer de Thalazur suite à la cession (-133 000€).

Le chapitre 73 est en diminution de 1% entre 2019 et 2020 sous l'effet combiné de l'impact du plan de soutien sur les recettes du domaine public (-418 000€) et du produit des jeux du Casino (-256 000€). Cette baisse a été compensée par un niveau de droits de mutation élevé et un produit fiscal en hausse compte tenu de l'effet «bases».

Le chapitre 74 est en baisse de 1,9%. Cela s'explique par la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement : -3,7%. Depuis 2011, la Commune a donc enregistré, comme toutes les communes d'ailleurs, une perte de DGF de plus de 50% (- 1,7 millions d'euros). Cette baisse de la DGF a été compensée par un niveau plus important d'allocations compensatrices d'impôts dont je vous rappelle que la Ville n'en percevra plus le produit à partir de 2021 au titre de l'habitation en raison de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

A noter également que la Commune a encaissé en 2020 un premier acompte de 37 000€ de l'Etat au titre de la mise en place de la clause de sauvegarde financière pour les Communes subissant des pertes de recettes fiscales et domaniales liées à la Covid-19.

Le chapitre 75 qui enregistre le revenu des immeubles est également en baisse suite aux mesures d'accompagnement décidées par la Ville dans le cadre du plan de soutien.

Le chapitre 77 doit être retraité pour isoler les cessions retraitées en recettes d'investissement. Ce chapitre est en hausse de +12%.

Un effet ciseau en section de fonctionnement en raison des effets de la crise sanitaire de la Covid-19

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	CA2019	CA2020	Evolution CA2019/CA2020
Chapitre 011 - Charges à caractère général	4 316 691	3 979 268	-7,8%
Chapitre 012 - Charges de personnel	11 453 133	11 578 375	1,1%
Chapitre 014 - Atténuation de produits	0	0	#DIV/0!
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	3 797 734	3 604 183	-5,1%
Total Dépenses de gestion courante (A)	**19 567 558**	**19 159 827**	**-2,1%**
- Travaux d'investissement en régie (TIR) à déduire (B)	*-99 668*	*-79 998*	*-19,7%*
Total Dépenses de gestion courante hors travaux en régie (A-B)	**19 467 890**	**19 079 829**	**-2,0%**
Chapitre 66 - Charges financières	518 972	482 569	-7,0%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	297 492	29 022	-90,2%
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	0	0	#DIV/0!
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	0	0	#DIV/0!
Total Dépenses réelles de fonctionnement (avant retraitements)	**20 384 023**	**19 671 418**	**-3,5%**
Total Dépenses réelles de fonctionnement (après retraitements : hors TIR, provisions et autres)	**20 284 355**	**19 591 420**	**-3,4%**

Les dépenses de fonctionnement baissent moins vite que les recettes : -3,4% entre 2019 et 2020.

Le chapitre 011 diminue de manière significative : - 7,8%. Cette baisse s'explique par les effets des confinements successifs sur le niveau de dépenses.

Les charges de personnel restent maitrisées avec une hausse de +1 %. Comme vous le savez, tout le personnel communal a perçu l'intégralité de son salaire, même si les missions de certains agents ont été impactées. Je rappelle que nous n'avons pas de remboursement pour ce que j'appelle «les CDI» de la part de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Le chapitre 65, qui enregistre principalement les subventions versées, est en baisse de 5% en raison du non versement des subventions spécifiques, les évènements n'ayant pas eu lieu pendant l'année 2020. Le niveau de subventions au secteur social a quant lui été maintenu en faveur du CCAS et du Centre Social Sagardian.

Les charges financières poursuivent leur baisse sous l'effet du désendettement continu de la Ville : -7%.

Enfin, les charges exceptionnelles diminuent de manière significative en raison de l'écriture exceptionnelle au titre du protocole transactionnel avec Thalazur.

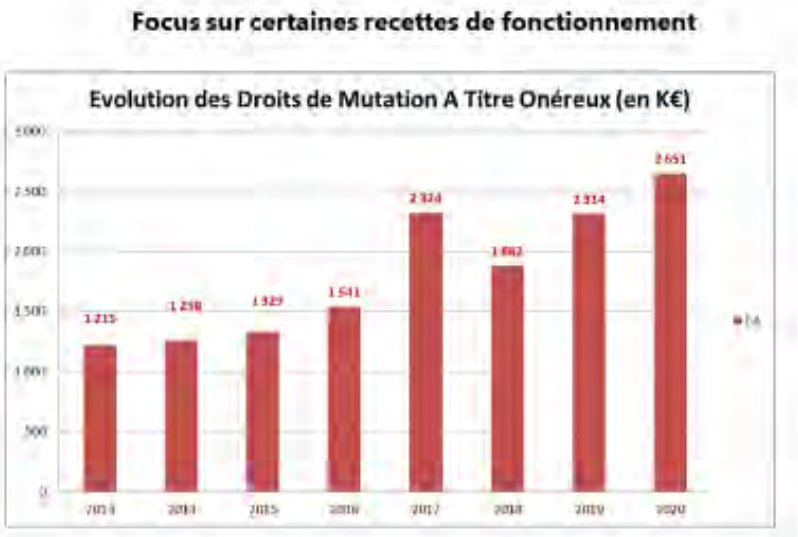

Vous savez que nous sommes très prudents lorsque nous établissons notre budget, et nous ne comptons pas forcément sur ces droits de mutation qui sont très aléatoires.

Là aussi, nous savons subi de plein fouet les effets de la crise avec une baisse significative du niveau pendant le premier confinement bien sûr, et même pendant le deuxième.

Il est à noter que les recettes perçues pendant la période Juin-Septembre se sont maintenues à un niveau identique à celui de l'année 2019.

Focus sur certaines recettes de fonctionnement

Les fermetures répétées du Casino pendant l'année 2020 ont impacté le niveau du produit des jeux du Casino, avec une baisse de 42% entre 2019 et 2020. Cela se poursuivra sans doute sur 2021.

Focus sur la fiscalité

- ⇨ **Stabilité des taux de fiscalité directe locale en 2020**
- ⇨ **Effet « bases » en 2020**

Je vous rappelle que les taux de fiscalité de la Ville n'ont pas évolué sur la Commune en 2020, garantissant ainsi un effet plein de la mesure Macron de dégrèvement de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La hausse de produit fiscal tient principalement à la croissance physique et forfaitaire des bases.

Ainsi, la taxe d'habitation a connu une hausse de +1,3% et le foncier bâti de +1,8%.

L'évaluation financière des effets de la crise sanitaire sur les finances luziennes

RECETTES	Pertes liées au Covid	Gain lié au Covid
Chapitre 013 - Atténuations de charges	0,00	0,00
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	-597 626,80	0,00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	-684 066,51	0,00
Chapitre 74 - Dotations et Participations	-28 733,72	43 650,00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	-137 884,90	0,00
Chapitre 76 - Produits financiers	0,00	0,00
Chapitre 77(hors cessions) - Produits exceptionnels	0,00	0,00
TOTAL	**-1 448 331,93**	**43 650,00**

PERTES DE RECETTES NETTES LIEES AU COVID : -1 404 681,93

Nous en avons déjà parlé, la Commune a enregistré en 2020 des pertes de recettes conséquentes liées à la crise sanitaire soit - 1,4 millions d'euros. Elles s'articulent principalement autour des pertes suivantes :

-Pertes tarifaires des services publics,
-Pertes liées au stationnement
-Pertes liées au domaine public,
-Pertes liées à la taxe d'électricité,
-Pertes liées au produit des jeux du Casino,
-Pertes liées au mesures d'abattement et d'exonération sur les bâtiments communaux.

Une CAF satisfaisante malgré l'impact de la crise sanitaire

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION (en k euros)	CA 2019	CA2020
Produits de fonctionnement courant (A)	23 496	22 451
- Charges de fonctionnement courant hors TIR (B)	19 468	19 080
= EXCEDENT BRUT COURANT (C=A-B)	**4 029**	**3 371**
+ Solde exceptionnel large *1 (D)	-208	73
=EPARGNE DE GESTION (E=C-D)	**3 821**	**3 444**
- Intérêts de la dette (F)	518	483
=EPARGNE BRUTE (G=E-F)	**3 303**	**2 961**
- Capital de la dette *2 (H)	1 168	1 253
=EPARGNE NETTE (I=G-H)	**2 135**	**1 709**

*1 Hors frais financiers liés à la dette et hors provisions

*2 Hors refinancement d'emprunt

Malgré le contexte, nous avons pu maintenir un niveau d'épargne brute satisfaisant : 2,9 millions d'euros en 2020 contre 3,3 millions d'euros en 2019. C'est relativement satisfaisant tout de même.

Des investissements en baisse en 2020 qui s'explique par la livraison de Grands projets en 2019 et par la crise sanitaire

	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020	
Dépenses d'investissement avec RAR (en euros)	CA2019	CA2020	Evolution CA2019/CA2020
Dépenses financières (A)	1 211 220	1 373 258	13,4%
Remboursement du capital des emprunts	*1 168 035*	*1 252 629*	*7,2%*
Remboursement anticipé pour refinancement	*0*	*0*	*#DIV/0!*
Autres immobilisations financières	*43 185*	*120 629*	*179,3%*
Dépenses d'équipement hors Travaux d'Invest. En régie (TIR) (B)	6 003 264	4 318 139	-28,1%
Amélioration du cadre de vie	*2 244 862*	*2 552 507*	*13,7%*
Projets structurants en AP/CP	*3 720 533*	*1 765 632*	*-52,5%*
Avances forfaitaires	*37 868*	*0*	*-100,0%*
Autres (C)	127 994	30 414	-76,2%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (D=A+B+C)	7 342 478	5 721 811	-22,2%
Retraitements de la section de fonctionnement			
TIR (E)	*59 668*	*79 998*	
Dotations aux provisions (F)	*0*	*0*	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT avec RETRAITEMENTS (D+E+F)	7 342 146	5 801 809	

Les dépenses réelles d'investissement sont en baisse de 22% entre 2019 et 2020. Cette évolution s'explique par la fin de certains projets significatifs financés en 2019 : la fin des travaux du Pôle Petite Enfance ainsi que la fin des travaux des vestiaires de Chantaco.

Des recettes d'investissement en hausse sous l'effet de la cession Hélianthal

	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020
Recettes réelles d'investissement hors excédents de fonctionnement capitalisés (en euros)	CA2019	CA2020
Ressources propres d'investissement (A)	979 048	7 143 000
FCTVA	*690 657*	*619 950*
Taxe d'aménagement/TLE	*262 591*	*307 689*
*Cessions d'actifs**	*20 800*	*6 215 361*
Ressources externes d'investissement (B)	1 981 300	603 669
Produit des amendes de police	*483 712*	*419 333*
Subventions d'équipement	*897 588*	*184 336*
Places de stationnement manquantes	*0*	*0*
Participations pour voirie et réseaux	*0*	*0*
Emprunts	*600 000*	*0*
Autres ressources (D)	164 185	9 239
Total recettes réelles d'investissement (E=A+B+D)	3 124 533	7 755 899
Retraitements de la section de fonctionnement		
Reprise provision (G)	*243 704*	*0*
Total recettes réelles d'investissement avec retraitements (F+G)	3 368 237	7 755 899

La hausse des recettes réelles d'investissement s'explique par l'encaissement de la cession de l'ensemble immobilier de la Pergola pour 6,2M€.

Les amendes de police pour lesquelles la Commune avait anticipé une baisse au budget 2020 sont finalement à un niveau important en raison du doublement décidé par le Comité des Finances Locales de la valeur du point de l'amende de police pénale (de 20 € à 47 €). C'est une sorte de mutualisation qui profite à la Ville de Saint Jean de Luz.

Il est important de vous indiquer que la Commune n'a pas eu recours à l'emprunt en 2020.

Un fonds de roulement largement reconstitué

en €	2020
Total dépenses d'investissement hors remboursement de dette	4 549 160
Dépenses d'investissement hors dette	4 549 160
Remboursement anticipé	0
Financement des investissements	**9 484 919**
Epargne nette	1 709 020
FCTVA	619 950
TA/TLE	307 689
Subventions d'équipement	184 316
Produit des amendes police	419 333
Produit des cessions	5 215 361
Emprunts	0
Autres	9 219
Solde d'opérations / reprise sur provisions	0
Variation du fonds de roulement	**4 935 759**

FDR au 01/01/N	436 573
FDR au 31/12/N	5 372 312

Les investissements ont été largement financés par les ressources disponibles. Le surplus permet d'abonder le fonds de roulement, qui s'établit à 5,3 millions € au 31 décembre, avant les restes à réaliser.

La poursuite du désendettement de la Commune

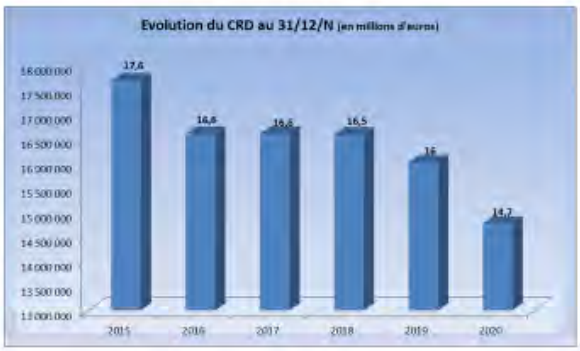

L'un des autres points satisfaisants de l'année 2020 est la poursuite du désendettement de la Commune. Ainsi, l'encours de dette au 31 décembre 2020 baisse de 7,8% entre 2019 et 2020 pour s'élever à 14,7M€. Depuis 2013, l'encours de dette a diminué de 25,4%.

Un ratio de désendettement satisfaisant

	2018	2019	2020
Ratio de désendettement (en années)	4,96	4,85	**4,99**

Profitant d'une bonne épargne brute et d'une politique de désendettement continue, le ratio de désendettement de la Commune s'établit pour 2020 à 4,99 années, ce qui est très satisfaisant compte tenu de l'année 2020.

- Budget annexe Camping municipal -

⇨ Budget annexe du Camping Municipal

BUDGET ANNEXE CAMPING (en euros)	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		83 231,99	41 577,18		41 577,18	83 231,99
Opérations de l'exercice	285 086,87	345 459,01	19 214,81	58 672,19	304 301,68	404 131,20
TOTAL (A)	285 086,87	428 691,00	60 791,99	58 672,19	345 878,86	487 363,19
Résultat de clôture (B)		143 604,13	2 119,80			141 484,33
Restes à réaliser (C)			750,00		750,00	
TOTAL CUMULE (A+C)	285 086,87	428 691,00	61 541,99	58 672,19	346 628,86	487 363,19
RESULTAT DEFINITIF		143 604,13	2 869,80			140 734,33

Le budget annexe du Camping Municipal présente un résultat d'exploitation de + 143 000€ et un besoin de financement de 2 869€.

Le résultat net global de clôture 2020 s'élève donc à 140 734€.

Une année 2020 marquée par l'ouverture tardive du Camping en raison du contexte sanitaire

DEPENSES D'EXPLOITATION (en €)	CA2019	CA2020	Evolution 2019/2020
011 - Charges à caractère général	227 595	150 520	-33,9%
012 - Charges de personnel	116 226	114 248	-1,7%
65 - Autres charges de gestion	556	2	-99,7%
66 - Charges financières	0	0	#DIV/0!
67 - Charges exceptionnelles	4 795	3 222	-32,8%
TOTAL DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	349 172	267 992	-23,2%

RECETTES D'EXPLOITATION (en €)	CA2019	CA 2020	Evolution 2019/2020
013 - Atténuation de charges	4 386	0	-100,0%
70 - Produits annexes	6 034	6 253	3,6%
74 - Dotations et participations	0	0	#DIV/0!
75 - Autres produits de gestion	373 618	339 066	-9,2%
76 - Produits financiers	0	0	#DIV/0!
77 - Produits exceptionnels	0	140	#DIV/0!
TOTAL RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	384 038	345 459	-10%

	2019	2020	Evolution en %
Mai	28,57 %	0 %	[illegible]
Juin	50,36 %	25,00 %	[illegible]
Juillet	88,67 %	83,75 %	[illegible]
Août	95,58 %	94,47 %	[illegible]
Septembre	62,35 %	61,54 %	[illegible]

L'année 2020 permet de dresser un bilan satisfaisant de l'activité du Camping.

Malgré des recettes en baisse en raison de l'ouverture décalée à Juin, l'occupation du Camping a été très bonne sur la période estivale.

La baisse des recettes a été absorbée par une diminution des dépenses d'exploitation avec moins d'intervention de prestataires extérieurs et de personnel communal.

Comme vous le savez, ce camping est le poumon social de la Ville et il est important de le maintenir.

Des dépenses d'investissement en baisse compte tenu du contexte sanitaire

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)	CA2019	CA2020	Evolution 2019/2020
Chapitres opérations budgétaires	11 900	16 932	42%
21 - Acquisitions corporelles	69 581	2 283	-97%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT(A)	**81 483**	**19 215**	**-76%**

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)	CA2019	CA2020	Evolution 2019/2020
1068- Excédent de fct capitalisé	23 943	41 577	74%
10 - Dotations	0	0	#DIV/0!
13 - Subventions d'investissement	0	0	#DIV/0!
16 - Emprunts	0	0	#DIV/0!
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT(B)	**23 943**	**41 577**	**74%**

Les dépenses d'investissement 2020 intègrent la suite de la mission de maitrise d'œuvre sur la réhabilitation des installations sanitaires du Camping.

En recettes d'investissement, est enregistré uniquement le financement du déficit d'investissement de l'année précédente.

- Budget annexe Jardin botanique -

⇨ Budget annexe du Jardin Botanique

BUDGET ANNEXE JARDIN BOTANIQUE (en euros)	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	1 072,79				1 072,79	0,00
Opérations de l'exercice	147 034,99	148 107,78	0,00	0,00	147 034,99	148 107,78
TOTAL (A)	148 107,78	148 107,78	0,00	0,00	148 107,78	148 107,78
Résultat de clôture (B)		0,00				0,00
Restes à réaliser (C)					0,00	0,00
TOTAL CUMULE (A+C)	148 107,78	148 107,78	0,00	0,00	148 107,78	148 107,78
RESULTAT DEFINITIF	0,00	0,00			0,00	0,00

Pour 2020, le budget annexe du Jardin botanique s'équilibre à 148 000€, sans dégager d'excédent ni de déficit en raison de l'ajustement de la subvention d'équilibre versée par le budget principal au strict besoin.

Une hausse de la subvention d'équilibre de la Ville en raison de la baisse de subventions de partenaires

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)	CA2019	CA2020	Evolution 2019/2020
011 - Charges à caractère général	21 600	22 686	5,0%
012 - Charges de personnel	129 377	124 348	-3,9%
65 - Autres charges de gestion	0	1	#DIV/0!
66 - Charges financières	0	0	#DIV/0!
67 - Charges exceptionnelles	0	0	#DIV/0!
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	150 977	147 035	-2,6%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)	CA2019	CA2020	Evolution 2019/2020
013 - Atténuation de charges	0	0	#DIV/0!
70 - Produits annexes	22 970	21 628	-5,8%
74 - Dotations et participations	31 882	19 473	-38,9%
75 - Autres produits de gestion	81 450	107 007	31,4%
76 -Produits financiers	0	0	#DIV/0!
77 - Produits exceptionnels	0	0	#DIV/0!
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	136 302	148 108	8,7%

Si l'évolution des dépenses de fonctionnement a été maintenue entre 2019 et 2020, les recettes de fonctionnement ont quant à elles été marquées par :

- La baisse de la subvention versée par Bil Ta Garbi au titre de la mission d'accompagnement pour le centre de tri et de valorisation de la Croix des Bouquets à Urrugne. Sachant qu'en 2021, il est prévu de nouvelles missions.

- La hausse de la subvention d'équilibre du budget principal pour compenser cette baisse.

- Budget annexe Petite enfance -

⇨ Budget annexe de la Petite Enfance

BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE (en euros)	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		9 554,85			0,00	9 554,85
Opérations de l'exercice	420 883,76	411 328,91	0,00	0,00	420 883,76	411 328,91
TOTAL (A)	420 883,76	420 883,76	0,00	0,00	420 883,76	420 883,76
Résultat de clôture (B)		0,00				0,00
Restes à réaliser (C)					0,00	0,00
TOTAL CUMULE (A+C)	420 883,76	420 883,76	0,00	0,00	420 883,76	420 883,76
RESULTAT DEFINITIF	0,00	0,00			0,00	0,00

Le budget annexe de la petite enfance s'équilibre à 420 883 €, sans dégager d'excédent ni de déficit en raison de l'ajustement de la subvention d'équilibre versée par le budget principal au strict besoin.

⇨ Une année 2020 en « année pleine » et un maintien des financements de l'ensemble des partenaires

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2019	CA2020	Evol CA2019/CA2020
011 - Charges à caractère général	7 513,06	34 657,05	361%
012 - Charges de personnel	92 010,35	379 725,08	313%
65 - Autres charges de gestion	0,00	6 501,63	#DIV/0!
67 - Charges exceptionnelles	0,00	0,00	#DIV/0!
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	99 523,41	420 883,76	323%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2019	CA2020	Evol CA2019/CA2020
013 - Atténuation de charges	0,00	114,94	#DIV/0!
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 577,05	38 460,12	740%
74 - Dotations et participations	30 570,42	301 812,90	894%
75 - Autres produits de gestion	74 183,31	70 941,35	-4%
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	#DIV/0!
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	109 176,76	411 328,91	277%

L'exercice budgétaire 2020 traduit un fonctionnement du Pôle petite enfance sur une année pleine. Il est à noter que les partenaires, à savoir la CAF et le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, ont maintenu leur co-financement malgré la crise sanitaire et ce quel que soit le niveau d'occupation du multi-accueil et du RAM. On a vraiment pu compter sur nos partenaires, c'est une opération très réussie qu'a menée Madame Arribas.

- Budget annexe ZAC Alturan -

⇨ **Budget annexe de la ZAC Alturan**

BUDGET ANNEXE ZAC ALTURAN (en euros)	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	23 209,43		285 471,44		308 680,87	0,00
Opérations de l'exercice	286 705,75	309 915,18	0,00	285 471,44	286 705,75	595 386,62
TOTAL (A)	309 915,18	309 915,18	285 471,44	285 471,44	595 386,62	595 386,62
Résultat de clôture (B)						
Restes à réaliser (C)					0,00	0,00
TOTAL CUMULE (A+C)	309 915,18	309 915,18	285 471,44	285 471,44	595 386,62	595 386,62
RESULTAT DEFINITIF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Enfin, l'exercice 2020 du budget annexe de la ZAC Alturan présente un résultat équilibré global de 595 386€.

⇨ **Une année 2020 marquée par la vente du dernier à un bailleur social (HSA) à 300K€HT**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2019	CA2020	Evolution CA19/CA20
011 - Charges à caractère général	0,00	1 230,00	#DIV/0!
67 - Charges exceptionnelles (arrondis de TVA)	0,00	4,31	#DIV/0!
S/T DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	0,00	1 234,31	#DIV/0!

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2019	CA2020	Evolution CA2019/2020
70 - Produits des services, du domaine et ventes (vente de terrains aménagés)	0,00	300 000,00	#DIV/0!
77 - Produits exceptionnels	0,00	9 915,18	#DIV/0!
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	0,00	309 915,18	#DIV/0!

Ce budget annexe dont la dissolution interviendra dans une prochaine délibération enregistre en 2020 la vente du dernier lot au bailleur social HSA pour un montant de 300 000€.

La subvention d'équilibre de la Ville à ce budget est de 9 915€ pour clôturer définitivement les comptes.

J'ai terminé la présentation des comptes administratifs de l'exercice 2020.

M. le Maire

Merci Madame Ithurria. Avez-vous des questions? des observations?

M. Lafitte

En préambule à nos commentaires concernant la clôture de ce compte administratif 2020, je voudrais souligner la qualité remarquable du travail fourni par le service financier concernant la lisibilité et la clarté des documents présentés ce soir à notre Conseil; cette appréciation valant aussi pour le document concernant le débat sur les orientations budgétaires.

Quelques remarques concernant ce compte administratif 2020 dont le contexte particulier, connu de tous, fausse quelque peu les comparaisons à faire avec les précédents.

En fonctionnement, nous noterons le niveau excellent des recettes qui s'explique principalement par la vente d'une partie de l'ensemble immobilier de la Pergola à Hélianthal pour 6,2M€ soit plus de 20 % de l'ensemble des recettes perçues en 2020. A relativiser donc, une telle vente ne se produisant pas chaque année, d'autant plus qu'après retraitement (cession d'immobilier...), ces recettes baissent de CA 2019 à CA 2020 de 4,4 %.

Ceci posé, les fondamentaux sont bons, l'épargne brute, bien qu'en baisse, se situant autour de 3 000€.

Par ailleurs, le dynamisme fiscal de la commune est à souligner avec plus de 10M€ de recette soit une augmentation de 1,4 % en 2020, après une augmentation de 1,8 % en 2019. Notons que sur ces 10M€, près de 1M€ (940 000€) provient de la surtaxation des résidences secondaires au taux de 40 %. Merci donc à cette surtaxation, mais pas que... 90 % des recettes fiscales venant de la poche des luziens! Et cela ne semble pas fini puisque, d'après ce qui est dit page 9, la commune a bénéficié de rôles supplémentaires au titre de l'année 2020. Le produit de ceux-ci a doublé de 2019 à 2020. Deux questions Madame Ithurria : la raison de ce doublement? les conséquences pour le contribuable luzien?

Mme Ithurria

Il n’y a pas de conséquence, au contraire. Le contribuable luzien a déjà bénéficié en 2019 de l’opération du Conservatoire, soit 400.000 € que la Commune a pris à sa charge sans les répercuter sur la taxe d’habitation.

M. Lafitte

Donc, c’est neutre, pas d’impact à venir.

Et quelles sont les raisons de ce doublement? Pourquoi le produit de ces rôles a-t-il doublé de 2019 à 2020?

Mme Ithurria

Cela n’a pas doublé.

M. Lafitte

Si, bien sûr. Je vais retrouver l’endroit exact du rapport, voilà, page 9.

Je lis : *«Rôles supplémentaires, en 2019 taxe d'habitation 2019 = 23.000 €* [j'ai arrondi] *et en 2020 = 45.000 €*. Taxe d'habitation en considérant la majoration de résidences secondaires – seulement celles-ci – on arrive à 12.204 € en 2019 et 23.000 € en 2020.

Mme Ithurria

Ce sont des petites sommes. Et c'est compliqué parce que, chaque année, il y a des gens qui disparaissent, qui changent d'adresse et autres, notre service des finances se préoccupe beaucoup de ce point, fait de nombreuses réunions avec l'Agglomération, avec les services fiscaux, pour qu'on puisse trouver un équilibre. Là aussi, il faut se battre pour récupérer ce qui nous est dû.

M. Lafitte

C'est un toilettage finalement, une mise à jour de ces rôles?

M. le Maire

Oui, c'est une mise à jour.

M. Lafitte

C'est intéressant. Ce serait à refaire chaque année, ou assez souvent.

M. le Maire

Le service des finances fait un gros travail avec la DGFIP pour essayer de recouper les informations au maximum.

M. Lafitte

Donc nous rajoutons des félicitations, en plus de celles que nous avons déjà faites en début de séance, sur le contenu de ce document concernant ce doublement de la perception des rôles.

Mme Ithurria

Au final, cela ne fait que 29.000 € de plus, mais c'est toujours bon à prendre en plus plutôt qu'en déduction.

M. Lafitte

Très bien, c'est la soirée pétales de rose et grains de riz jusqu'à maintenant, on verra plus tard.

Concernant l'encaissement des Droits de Mutation, le record de 2017 est battu avec une recette de 2,65M € alors que ceux-ci étaient budgétisés à hauteur de 1,5M €! Contexte confortable ressemblant à du velours pour monter un budget, n'est-ce pas?

M. le Maire

Vous le dites chaque année. Mieux vaut rester prudent que l'inverse, afficher 2,7M et se retrouver avec 1,5M.

M. Lafitte

Oui, on le dit chaque année mais, au-delà du constat, ce qui nous intéresse, ce sont les conséquences.

On ira jusqu'où comme ça? Quand on connaît le prix du m² à Saint Jean de Luz, on se doute bien que ce ne sont pas de jeunes luziens qui peuvent acheter, mais une clientèle, peut-être exogène, au fort pouvoir d'achat. La crise, oui, mais pas pour tout le monde!

Page 16 sont précisées les pertes liées au Covid soit 450.000 €.

D'accord. Mais ne pourrait-on pas considérer l'augmentation des gains relatifs aux droits de mutation comme une «recette Covid»? C'est une hypothèse. Certains, aux moyens financiers conséquents, ont pu faire le choix de s'installer dans notre ville afin de fuir une épidémie plus intense en d'autres lieux. Ils achètent, droits de mutation, et cela tombe. Ce n'est pas simplement : ce qu'on n'a pas dépensé et ce qu'on a perdu, il y a aussi cette façon d'analyser les choses, pour expliquer cette augmentation conséquente des droits de mutation sur cette année-là.

Mme Ithurria

Je vais vous répondre : les résidences principales ont augmenté de 2,4 % entre 2014 et 2020, et les résidences secondaires ont baissé de 3,7 % sur cette même période.

M. le Maire

Dans ces droits de mutation, il faut quand même relativiser, il y a une grosse vente à Thalazur de 6 millions d'euros, ce n'est pas tous les jours.

M. Lafitte

Pour répondre à Mme Ithurria, précisément, cela va être l'objet d'un débat tout à l'heure : ces droits de mutation sur des logements principaux, oui mais pour qui? Qui peut les acheter à Saint Jean? Là est la question. Du logement, oui. Accessible, oui. Mais pour qui? Vu le prix du m² à Saint Jean, je ne suis pas persuadé que c'est le primo-accédant moyen luzien qui va pouvoir acheter.

Donc, les droits de mutation, on encaisse, on prend l'argent mais, derrière - comme toute médaille, il y a un revers – se pose la problématique de l'accessibilité du logement des jeunes luziens à Saint Jean de Luz.

Mme Ithurria

Cela nous préoccupe, ne croyez pas.

M. Lafitte

Oui, là ce sont des signaux qui doivent s'allumer sur le budget, il n'y a pas que le côté positif.

Je termine mon intervention.

En investissement, peu de remarques au vu du contexte sanitaire 2020.

Les dépenses d'équipement, là aussi, ont été budgétisées en 2020 à 6,3M, et en réalisé on est à 4,3M. Un budget, c'est toujours une prévision, certes. Le taux de réalisation est donc de 69 %, c'est correct, sans plus.

M. le Maire

D'autant plus que le budget a été voté en juin l'an dernier, juste au moment de la saison estivale et, honnêtement, à partir de septembre, il a été compliqué, pour certains travaux, de trouver des entreprises car tout le monde - toutes les collectivités entre autres – a été amené à faire des travaux relativement importants, et cela a été compliqué pour avancer.

M. Lafitte

Je vous entends. J'ai peut-être une autre hypothèse à formuler.

Donc les dépenses d'équipement baissent, d'un CA à l'autre, de 28 % (6,3M à 4,3M) et les dépenses en APCP de 50 %; rien que de très classique après une année électorale ou l'essentiel de l'effort a été fourni à l'attention des électeurs, et où l'on relâche celui-ci sur l'année post-électorale; cela complète ce que vous venez de dire.

En recette d'investissement, deux bons points, on est toujours avec nos pétales de rose et grains de riz :

- baisse de la dette, normal car pas de nouvel emprunt en 2020 ; en conséquence, ratio de désendettement satisfaisant à 4.99 années, on va pouvoir dire 5 années;

Mais…!

- une variation du fond de roulement positive de près de 5.000.000 € qui s'explique – vous l'avez dit - par le produit de la cession de la Pergola à 6.2M €. C'est la montagne d'or cette Pergola cette année. Sans cette vente, la variation aurait été négative.

Conséquence : nuages noirs à l'horizon. Il faudra avoir recours à l'emprunt assez rapidement, tout simplement parce que le produit de la cession ne pourra couvrir, comme cela était prévu, les frais engendrés par la construction de ce si cher Pôle Culturel, avoisinant les 10M €... avant début des travaux.

Voilà pour les appréciations du groupe Herri Berri sur le compte administratif 2020, merci de votre attention.

Mme Ithurria

Je voudrais vous répondre sur un point : effectivement, nous n'avons pas eu recours à l'emprunt, mais il ne vous a pas échappé qu'il y avait des restes à réaliser en recettes d'investissement très importants. Parce que l'Etat est en retard pour nous verser ces recettes d'investissement. Si on les rajoute dans le fonds, on pourrait voir qu'il nous reste toujours la vente d'Hélianthal.

M. Lafitte

Excusez ma cécité à ce niveau, mais vous venez de le compléter, très bien.

M. Charrier

M. le Maire, chers collègues,

Comme vous le savez, je ne suis pas un élu de longue date, je suis un salarié du secteur privé, je me fais fort, comme l'ensemble de mes collègues du Centre Luzien, de lire et d'essayer de comprendre les documents qui nous sont transmis dans le cadre de ces conseils municipaux.

En premier lieu, comme nos collègues d'Herri Berri, on tient effectivement à saluer et à remercier vraiment les services financiers de la Commune qui ont fait un travail remarquable, notamment pour la clarté des informations qui sont présentées dans le cadre de ce compte administratif.

Concernant le budget de fonctionnement, on s'aperçoit incontestablement que l'année 2020 ne sera pas comme les autres.

Une **première remarque de forme** : pour ma part, j'aurais apprécié que vous puissiez ajouter dans les tableaux de dépenses et de recettes, sur le fonctionnement, la variation ou l'écart en pourcentages par rapport au budget prévisionnel 2020 post-Covid. La comparaison faite aujourd'hui entre l'année 2019 et 2020 est nécessaire mais a peu de sens au regard de l'année que nous venons de vivre.

Cela permet, en tout cas pour moi, de mieux appréhender les écarts entre le budget et le réalisé, et par exemple de constater que la dégradation des recettes de fonctionnement de 4,4 % que vous mettez en avant entre les années 2019 et 2020, en réalisé c'est une progression de 6 % par rapport au budget post-Covid 2020, retraité bien sûr du coût de cession de l'ensemble immobilier La Pergola.

Ce qui est un peu surprenant d'ailleurs, au regard de cette année particulière, mais qui, finalement, est une bonne nouvelle lorsque l'on raisonne vis-à-vis de ce budget.

Et qui nous rappelle quand même que l'année 2020 aura été une année blanche, marquée par les élections municipales et par cette pandémie mondiale et cette crise sanitaire.

Donc, on constate une progression de 6 % des recettes de fonctionnement, une diminution de 1,2 % des dépenses réelles de fonctionnement, toujours par rapport au budget. Il faut espérer que cette trajectoire vertueuse se poursuive.

Mais ces bons résultats ne peuvent pas nous exonérer d'une réflexion pour l'avenir. Il y a quelques éléments sur lesquels nous souhaiterions attirer votre attention.

Tout d'abord, **les charges de personnel** : en effet, le montant des charges de personnel ont atteint cette année une somme globale de 11.576.376 €. Je pense que c'est un record pour la Commune. Et, en cette année Covid où l'impact du premier confinement se traduit par une baisse de charges de l'ordre de 150.000 €, cela signifie que le montant des charges de personnel a atteint près de 60 % des charges réelles de fonctionnement. C'est un point de vigilance que vous devez absolument maîtriser sur les prochaines années.

Ensuite, concernant **les recettes**, il me semble que, lors du conseil municipal du 12 juin 2020, sur le point n° 20 de l'ordre du jour consacré au plan de soutien et mesures post-Covid, vous nous aviez informé d'une perte de 280.000 € sur les droits de mutation à titre onéreux. Au regard de la hausse spectaculaire de ces droits de mutation qu'on peut constater sur le compte administratif, on peut se demander si ces 280.000 € apparaissent dans ces résultats et si la hausse de 300.000 € par rapport à 2019, ou de plus de 1,1 million d'euros par rapport au budget prévisionnel, n'explique pas, à elle seule, les bons résultats de cette année particulière.

Le **budget d'investissement** n'amène que peu de remarques quant à lui. Au regard des échanges que nous avions eus l'année dernière et de votre volonté de porter un budget, je cite, «raisonnable et prudent» et qui ne correspondait pas du tout à la situation exceptionnelle que nous avions connue et qui, comme l'avait très justement exprimé M. de Lara, méritait la mise en œuvre d'un véritable plan Marshall.

Nous verrons un peu plus tard, dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires, que vous n'avez toujours pas pris conscience du contexte social, économique et écologique, auquel nous allons être confrontés dans les années à venir. Nous nous retrouverons, en tout cas le 26 mars prochain, pour voter le budget primitif 2021, et on vous demande ce soir de nous transmettre, avec le projet de budget 2021, les études prospectives financières réalisées par le service des finances de la Ville.

La présentation de la trajectoire financière de la Commune anticipée sur le mandat 2021-2026 sera le seul moyen de rassurer les luziennes et les luziens qu'il n'y aura ni augmentation de la fiscalité locale, ni augmentation de l'encours de la dette qui, encore à ce jour, est à 14,7 millions d'euros.

Je vous remercie.

Mme Ithurria

Il y a des chiffres que vous citez qui sont exacts, donc je ne peux rien apporter de plus.

Nous avons des charges de centralité en tant que commune touristique, notamment la surveillance des plages, etc. Et, comme je vous le disais, la masse salariale correspond totalement au budget primitif - il n'y a pas eu de décision modificative – parce que nous étions obligés de rémunérer le personnel qui n'a pas travaillé pendant la période de confinement. Contrairement aux établissements privés, pour tous les gens qui ont un contrat, qui sont stagiaires, qui ont bénéficié d'arrêts de travail, la Commune n'a aucun remboursement des organismes sociaux. Cela fait partie des points à étudier à l'avenir, mais je pense que toutes les communes du territoire sont logées à la même enseigne. Sinon, il nous faudrait prendre des assurances privées pour nous assurer sur ce risque. Par exemple, c'est la Commune qui paye un congé maternité, je l'ai découvert moi qui viens du privé.

M. Charrier

Il me semble qu'il y a deux ou trois ans, vous étiez encore à 55 % des charges.

Mme Ithurria

Oui, mais on a baissé nos recettes donc c'est normal qu'au niveau des charges sociales, il y a un ratio qui se dégrade. Mais croyez-moi, nous sommes attentifs à ce point, vous avez raison de le faire remarquer, c'est quelque chose qui nous préoccupe également.

M. Charrier

Et pour les 280.000 €?

M. le Maire

Nous n'avons jamais annoncé 280.000 €, il ne me semble pas.

M. Charrier

C'est en page 47 du compte-rendu du conseil municipal du 12 juin 2020 : 280.000 € d'économie sur les droits de mutation.

Mme Ithurria

C'était peut-être un prévisionnel, je ne l'ai pas en mémoire, je ne vois pas à quoi cela peut correspondre. Si vous voulez, on regardera et on vous donnera la réponse.

M. le Maire

Je trouve bizarre avoir annoncé un tel chiffre sur les droits de mutation. On contrôle et on revient vers vous.

Je vous laisse, je laisse à M. Pello Etcheverry le soin de faire voter cette délibération.

N° 3 - FINANCES

Budget principal et budgets annexes : affectation des résultats de l'exercice 2020

Madame Ithurria, adjointe, expose :

Après le vote des comptes administratifs relatifs à l'année 2020, le conseil municipal doit délibérer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2020 :

⇨ BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement 2020 (A):	+1 026 917,78 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (B) :	+2 646 664,86 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2019 (C=A+B):	**+3 673 582,64 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution 2020 (D):	+3 888 820,92 €
Déficit d'investissement reporté N-1 (E):	-2 190 091,75 €
Solde d'exécution cumulé 2020(F=D+E) :	+1 698 729,17 €
RAR en dépenses (G) :	731 343,61 €
RAR en recettes(H) :	1 238 957,19 €
Solde des RAR (I=H-G) :	+507 613,58 €
Excédent de financement 2020 (J=F+I):	**+2 206 342,75 €**

PROPOSITION D'AFFECTATION SUR 2021	
Affectation en réserve en investissement sur le compte 1068 *(couverture du besoin de financement)* :	0,00 €
Affectation pour le solde en report du résultat de fonctionnement – R002 (recette de fonctionnement) :	3 673 582,64 €
Report du solde d'exécution de la section d'investissement cumulée - R001 (recette d'investissement) :	1 698 729,17 €

⇨ BUDGET ANNEXE : CAMPING MUNICIPAL

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat d'exploitation 2020 (A):	+60 372,14 €
Résultat d'exploitation reporté N-1 (B) :	+83 231,99 €
Résultat d'exploitation cumulé 2020 (C=A+B):	**+143 604,13 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution 2020 (D):	+39 457,38 €
Déficit d'investissement reporté N-1 (E):	-41 577,18 €
Solde d'exécution cumulé 2020 (F=D+E) :	-2 119,80 €
RAR en dépenses (G) :	750,00 €
RAR en recettes(H) :	0,00 €
Solde des RAR (I=H-G) :	-750,00 €
Besoin de financement 2020 (J):	**- 2 869,80 €**

PROPOSITION D'AFFECTATION SUR 2021	
Affectation en réserve en investissement sur le compte 1068 *(couverture du besoin de financement)* :	2 869,80 €
Affectation pour le solde en report du résultat d'exploitation – R002 (recette d'exploitation) :	140 734,33 €
Report du solde d'exécution de la section d'investissement cumulée - R001 (recette d'investissement) :	0,00 €

⇨ BUDGET ANNEXE : JARDIN BOTANIQUE

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement 2020 (A):	+1 072,79 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (B) :	-1 072,79 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2019 (C=A+B):	**0,00 €**

PROPOSITION D'AFFECTATION SUR 2021	
Affectation en réserve en investissement sur le compte 1068 *(couverture du besoin de financement)* :	0,00 €
Affectation pour le solde en report du résultat de fonctionnement – R002 (recette de fonctionnement) :	0,00 €
Report du solde d'exécution de la section d'investissement cumulée - R001 (recette d'investissement) :	0,00 €

⇨ BUDGET ANNEXE : PETITE ENFANCE

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement 2020 (A):	-9 554,85 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (B) :	+9 554,85 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2020(C=A+B):	**0,00 €**

PROPOSITION D'AFFECTATION SUR 2021	
Affectation en réserve en investissement sur le compte 1068 *(couverture du besoin de financement)* :	0,00 €
Affectation pour le solde en report du résultat de fonctionnement – R002 (recette de fonctionnement) :	0,00 €
Report du solde d'exécution de la section d'investissement cumulée - R001 (recette d'investissement) :	0,00 €

⇨ BUDGET ANNEXE : ZAC ALTURAN

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement 2020 (A):	+23 209,43 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (B) :	-23 209,43 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2020 (C=A+B):	**0,00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution 2020 (D):	+285 471,44 €
Déficit d'investissement reporté N-1 (E):	-285 471,44 €
Solde d'exécution cumulé 2020 (F=D+E) :	0,00 €
RAR en dépenses (G) :	0,00 €
RAR en recettes(H) :	0,00 €
Solde des RAR (I=H-G) :	0,00 €
Besoin de financement 2020 (J):	**0,00 €**

PROPOSITION D'AFFECTATION SUR 2021	
Affectation en réserve en investissement sur le compte 1068 *(couverture du besoin de financement)* :	0,00 €
Affectation pour le solde en report du résultat de fonctionnement – R002 (recette de fonctionnement) :	0,00 €
Report du solde d'exécution de la section d'investissement cumulée - R001 (recette d'investissement) :	0,00 €

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les affectations des résultats des comptes administratifs 2020 tels que présentés ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Finances, Administration générale, Ressources humaines»* du 25 février 2021,

- d'approuver les affectations des résultats des comptes administratifs 2020 tels que présentés ci-dessus.

Budget principal

Adopté par 29 voix
4 contre (M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Etcheverry-Ainchart)

Budget annexe Camping municipal

Adopté à l'unanimité

Budget annexe Jardin botanique

Adopté à l'unanimité

Budget annexe Petite enfance

Adopté à l'unanimité

Budget annexe – ZAC Alturan

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. de Lara

Le groupe Le Centre Luzien va voter, il n'y a aucun souci. Je ré-insiste sur la question posée par Nicolas Charrier sur les éléments prospectifs financiers. Lorsqu'on voit les tableaux, effectivement ce sont de très bons indicateurs, mais nous avons besoin de regarder l'avenir et votre note montre aussi vos inquiétudes, donc je me permets d'insister. Mais nous votons sans problème ces affectations.

M. le Maire

Pour répondre à la question précédente de M. Charrier, effectivement on avait anticipé une baisse du droit de mutation vu que les mois d'avril et mai avaient vraiment été très mauvais l'an dernier.

M. Charrier

En fait, ils ont été absorbés, d'accord.

N° 4 - FINANCES

Budget annexe ZAC Alturan : dissolution du budget

Madame Ithurria, adjointe, expose :

Suite à la vente intervenue en 2020 du dernier lot à bâtir dans la Zone d'Aménagement Concerté dans le quartier Alturan, la Commune de Saint-Jean-de-Luz a enregistré les dernières opérations comptables sur l'exercice 2020.

La Commune peut donc prononcer la dissolution effective de ce budget annexe sans transfert de résultats au budget principal, à compter du 30 juin 2021 afin de permettre au Trésorier Payeur Municipal d'enregistrer les dernières opérations non budgétaires.

Il est proposé au conseil municipal :

- de dissoudre le budget annexe de la ZAC Alturan (M14) à compter du 30 juin 2021,

- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération et signer tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Finances, Administration générale, Ressources humaines»* du 25 février 2021,

- dissout le budget annexe de la ZAC Alturan (M14) à compter du 30 juin 2021,

- autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération et signer tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

N° 5 - FINANCES

Rapport sur les orientations budgétaires 2021

M. le Maire expose :

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit un débat sur les orientations générales du budget dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Les orientations retenues pour l'année 2021 figurent dans le rapport joint en annexe.

Le rapport doit contenir des informations substantielles sur :

- les orientations budgétaires à venir,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la structure et la gestion de la dette,
- la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il est proposé au conseil municipal, après débats :

- de prendre acte des orientations budgétaires 2021 présentées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Finances, Administration générale, Ressources humaines»* du 25 février 2021,

- prend acte des orientations budgétaires 2021 présentées.

- prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport présenté.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. le Maire

Mes chers collègues,

Vous vous souvenez qu'en 2020, à la fois en raison de la tenue des élections municipales en mars, puis du fait de la longue période de confinement qui a suivi, nous n'avions pu débattre de nos orientations budgétaires qu'en juin et nous avions d'ailleurs, à titre exceptionnel, durant la même séance, voté dans la foulée le budget 2020.

Nous sommes cette année dans des délais plus raisonnables pour le vote du budget qui interviendra lors de la séance du 26 mars prochain, mais les circonstances sont les mêmes : il nous faut en effet nous projeter et débattre aujourd'hui de nos orientations budgétaires en tenant compte d'un niveau élevé d'incertitudes. Incertitudes en raison de la crise sanitaire, bien sûr, et incertitudes aussi du fait d'un certain nombre de décisions de l'Etat qui ont des conséquences sur nos budgets municipaux.

Saint-Jean-de-Luz n'est bien sûr pas seule dans ce cas et ce sont l'ensemble des collectivités locales qui doivent composer avec un cadre relativement flou. L'exercice est donc d'autant plus délicat cette année et je veux remercier les services qui se sont efforcés, avec Nicole Ithurria, de vous présenter un document à la fois complet et synthétique, placé sous le signe de l'anticipation et de la prudence.

Avant de vous livrer les principales tendances de ce que sera notre budget 2021, j'ouvre une parenthèse pour vous indiquer que j'ai demandé à Madame Ithurria et à nos services d'être encore davantage dans l'anticipation et la prévision. Je souhaite en effet que ce débat d'orientations budgétaires, et par voie de conséquence le vote de notre budget, puisse désormais intervenir en fin d'année, ce qui veut dire que le budget de l'année 2022 sera voté en décembre 2021. Cela va demander un travail d'analyse plus rapide, d'autant que nous n'aurons peut-être pas toutes les données financières des services de l'Etat en notre possession, mais il me paraît intéressant que nous puissions avoir cette vision sur une année civile complète ce qui va faciliter le travail pour nos services.

Je reviens à notre rapport d'orientations budgétaires 2021 qui se situe donc dans ce contexte de crise sanitaire, économique et sociale, et qui nous oblige à nous projeter avec difficulté dans un futur proche dont nous ne savons pas de quoi il sera fait.

Il n'empêche que la stratégie financière qui est la nôtre depuis plusieurs années nous laisse la maîtrise de nos choix budgétaires. Le terme peut vous paraître désuet, mais c'est cette gestion en bon père de famille qui nous permet de conserver des marges de manœuvre, malgré la fragilité du contexte.

Vous avez bien sûr tous lu le document qui vous a été adressé. Je ferai donc un commentaire rapide sur les principales dispositions de la loi de finances 2021 et ses conséquences pour Saint-Jean-de-Luz.

Je ne vous apprendrai rien en vous disant que nous traversons une crise sanitaire mondiale majeure et inédite. Ce que nous savons, en revanche, c'est que la crise économique qui va en découler va être profonde et durable. Les pays touristiques, et a fortiori les villes touristiques, souffrent davantage que d'autres.

Nous faisons cependant le constat que le gouvernement, dont on peut penser ce qu'on veut, a mis en place un ensemble de mesures d'aides et de protection de nos concitoyens au moyen d'une intervention publique massive : prise en compte du chômage partiel, fonds de solidarité, exonération de cotisations sociales dans certains secteurs dont le tourisme, prêts à taux bonifiés, report d'échéances fiscales et sociales, etc. A cela s'ajoute le plan «France Relance» de 100 milliards d'euros qui doit permettre d'accélérer la reprise.

La Ville, à son niveau, a également mis en œuvre des mesures destinées à soutenir le tissu économique et social local que je tiens à rappeler : abattements et exonérations de loyers et de tarifs sur le domaine public, abattement de la taxe locale sur la publicité extérieure, abaissement des redevances sur certains contrats de concession.

Je sais que ces différentes mesures ont été appréciées par les commerçants concernés et qu'elles ont été de nature à atténuer leurs pertes.

Mais ce plan s'est traduit par une perte brute de recettes pour la Ville de 1,4 millions d'euros, même si nous avons pu réaliser des économies sur certaines dépenses.

L'inquiétude que nous pouvons avoir vient du fait que nous sommes désormais astreints au bon vouloir de l'Etat en termes de fiscalité. Sans parler de perte d'autonomie et de libre administration que nous reconnaît l'article 72 de la Constitution, force est de constater que, peu à peu, l'Etat reprend ce qu'il avait transféré aux collectivités il y a 40 ans au moment des différentes lois de décentralisation.

Ainsi, notre autonomie fiscale s'affaiblit encore davantage sous l'impact des réductions ou des suppressions d'impôts locaux remplacés par des dotations ou des impôts nationaux partagés. C'est le cas bien sûr de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales puisque, dès cette année, elle ne sera plus perçue par la commune pour les 20 % de contribuables qui la payent encore, en sachant qu'en 2023, elle sera définitivement supprimée pour l'ensemble des contribuables.

On peut se poser légitimement la question du lien fiscal entre les habitants et la commune. Il n'y en aura plus pour ceux qui sont locataires et qui payaient une taxe d'habitation. Le seul impôt à leur charge restera la taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue par la Communauté d'Agglomération.

Certes, le produit de la taxe d'habitation est censé être compensé à l'euro près par l'Etat au moyen du transfert intégral du foncier bâti départemental, mais on sait par expérience que cette compensation ne sera pas dynamique puisqu'elle est arrêtée à l'année 2020 et qu'elle ne tiendra donc pas compte de la revalorisation forfaitaire des bases qui existait jusqu'ici.

Je vous fais grâce des explications sur le mécanisme de surcompensation ou de sous-compensation imaginé par l'Etat. En résumé, pour Saint-Jean-de-Luz, le transfert du foncier bâti sera supérieur à la perte de taxe d'habitation. L'Etat applique alors un coefficient correcteur pour garantir à la commune un niveau de recettes équivalant à 2020.

Cette situation pourrait influer sur la production de logements locatifs, dès lors que les collectivités seront privées de toutes recettes fiscales afférentes à la taxe d'habitation sur les résidences principales.

A cela s'ajoute la baisse des impôts de production dont on peut comprendre l'impact positif au bénéfice des entreprises industrielles, mais qui a pour effet de générer des pertes pour la Ville puisque nous récupèrerons beaucoup moins de recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties, même si, là aussi, l'Etat a imaginé des coefficients correcteurs.

Nous sommes également circonspects sur la reconduction de la clause de sauvegarde financière qui avait été mise en place en 2020. Comme nous avons mis en place des mesures d'exonération et d'abattement, nous devrions être exclus du dispositif. Nous avons reçu un acompte de 37.000 € qu'il nous faudra sans doute rembourser.

Autre système de «nationalisation» d'un dispositif, c'est la réforme de la taxe sur la consommation finale d'électricité puisque les tarifs vont désormais être unifiés au niveau national. L'ensemble des collectivités s'en inquiète car la taxe va désormais s'apparenter à une dotation, ce qui pourrait conduire l'Etat à en plafonner le produit.

Enfin, s'agissant de la revalorisation des bases des impôts locaux, le système change également puisqu'autrefois, c'était les parlementaires qui fixaient le coefficient de revalorisation. Désormais, et depuis 2018, ce coefficient est calculé à partir de l'indice des prix à la consommation. L'inflation étant faible, le coefficient l'est également et, pour 2021, il s'élève à 0,2 %.

Vous l'avez compris à travers cette énumération, notre budget sera élaboré en fonction de ce contexte financier particulièrement contraint : crise sanitaire dont on ne connaît pas l'issue, nationalisation d'un certain nombre de ressources, dotation globale de fonctionnement en diminution, suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales qui remet en cause l'autonomie fiscale des collectivités…

Autant dire qu'il va nous falloir de plus en plus, à l'avenir, œuvrer avec détermination à notre propre destin, tout en recherchant des subventions sur nos projets auprès des différents partenaires.

C'est le cas par exemple des dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) qui sont des dotations d'Etat que la Commune sollicite régulièrement pour tous ses dossiers éligibles. Nous avons pu obtenir sur les projets en cours 400.000€ sur le projet de pôle culturel, 300.000€ sur le projet de réhabilitation des installations du camping municipal et 250.000€ sur l'extension du centre nautique Ur Yoko.

D'autres projets municipaux sont d'ailleurs en cours d'instruction par les services de l'Etat sur 2021.

_____

J'en viens maintenant à nos politiques pour 2021. D'abord, et ce n'est pas une surprise, pour dire qu'elles se situent à la fois dans la continuité du mandat précédent, mais aussi dans un contexte incertain et nouveau en raison des conséquences financières de la crise sanitaire.

Ce sont donc des orientations empreintes d'une certaine prudence que nous vous présentons. Mais la prudence n'empêche pas l'ambition et notre ville contribuera à la relance grâce à un niveau élevé d'investissement, tout en préservant bien sûr une situation saine puisque vous avez noté que notre ratio de désendettement se situe à 4,99 années, disons 5 ans, au 31 décembre 2020.

Je veux aussi rappeler une fois de plus que notre Municipalité travaille dans la durée. Le temps administratif est ce qu'il est, et plus que jamais, les projets se montent avec l'ensemble des partenaires institutionnels et des acteurs de la société civile.

C'est pourquoi, on ne peut tout changer d'un coup de baguette magique et qu'il faut donner du temps au temps.

Je sais, par exemple, que certains d'entre vous avaient montré un peu d'impatience, lors de notre débat l'an dernier, sur le financement de notre pôle culturel. Je peux maintenant vous indiquer que notre plan de financement est quasiment bouclé et j'espère pouvoir vous donner, dans quelques semaines, lors de notre prochain conseil municipal, des éléments plus précis. Plusieurs partenaires institutionnels se sont d'ores et déjà engagés au-delà même de leur règlement d'intervention et nous attendons encore des réponses avant de pouvoir finaliser notre budget. J'ai bon espoir de pouvoir vous présenter un plan de financement abouti comme je m'y étais engagé.

Pour cela, avec Pello Etcheverry et les services municipaux, nous avons «mouillé notre chemise» pour aller chercher ces subventions, mais c'est aujourd'hui la condition pour mener à bien nos projets et cela prend évidemment un peu de temps que d'aller convaincre les uns et les autres de la pertinence et de l'intérêt de notre projet.

Autre projet qui va entrer dans sa phase opérationnelle : l'aménagement de l'îlot Foch. Nous avons eu beaucoup de débats et je n'y reviendrai pas. Ce que je peux vous indiquer, c'est que mon engagement sera respecté, à savoir que je souhaite que l'opération d'aménagement de l'espace public soit neutre pour le contribuable. Financé en grande partie par la vente du parking Jaulerry, nous irons là aussi chercher des subventions en complément.

Je ne voudrais cependant pas que l'on pense que ces orientations budgétaires se limitent à ces deux grands projets, d'autant qu'ils vont s'étaler sur plusieurs années. Ce sont aussi les investissements du quotidien qui vont marquer notre année budgétaire.

Ainsi, les actions engagées en termes de développement durable vont être poursuivies et amplifiées autour de quatre grands thèmes : poursuite de la transition écologique, gestion des espaces naturels, amélioration de notre patrimoine naturel, animations du jardin botanique.

Je peux citer à titre d'exemples l'aménagement des Barthes de la Nivelle, la végétalisation des falaises, la stratégie de gestion du littoral, les plantations de haies locales ou les actions autour des plages sans déchets plastiques. Dans ce domaine toujours sensible, la forte affluence que nous avons connue durant les congés scolaires a montré que nous devons encore davantage agir sur la gestion des déchets. On pourra mettre autant de poubelles que l'on veut : elles ne seront jamais suffisantes. Il me semble qu'il nous faut intervenir à la source et je souhaite qu'une sensibilisation soit engagée auprès des commerçants pour une réduction des emballages plastiques, papiers et cartonnés.

Autre sujet qui a donné lieu à une polémique un peu dérisoire, mais qui devrait faire consensus : l'extinction de l'éclairage public. Nous avons lancé une expérimentation d'extinction entre 23h et 5h qui paraît dans l'ensemble plutôt réussie. Il est vrai que le contexte s'y prête : aucune animation, bars et restaurants fermés, couvre-feu à 18h. Il faudra sans doute revoir le dispositif en tenant compte de la réouverture espérée de ces commerces, mais aussi de la période estivale. Au-delà de l'extinction proprement dite, la Ville va lancer un diagnostic complet sur l'éclairage public dont on sait que le système est vieillissant en centre-ville et qu'il faudra progressivement le changer.

Sur les mobilités, j'ai évoqué l'aménagement de l'îlot Foch et son parking souterrain. Je veux redire ici que la politique menée dans ce domaine s'appuie sur une palette de solutions qui ne sont pas concurrentes, mais qui sont bien complémentaires. Ainsi, nous finalisons les discussions avec les services de l'Etat pour l'aménagement de deux parkings-relais aux entrées nord et sud de la ville et j'espère que nous pourrons déposer les permis d'aménager dans les prochaines semaines.

Nous lançons également une étude sur le schéma cyclable. Je crois que nous sommes tous d'accord dans cette assemblée pour dire que la place du vélo doit être accrue. Elle l'est de fait puisque le nombre de ventes de vélos connaît une très forte augmentation. C'était déjà une tendance naturelle qui s'est accrue avec la crise sanitaire. Pour cela, je ne veux pas agir dans la précipitation en créant des pistes cyclables qu'il faudrait défaire le lendemain. Cela mérite une réflexion approfondie et une concertation avec les usagers, avec l'objectif d'une complémentarité de tous les modes de transport grâce à des aménagements sécurisés.

Je le disais tout à l'heure : la crise sanitaire va laisser des traces sur le plan économique. Mais elle est aussi terrible sur le plan humain. Outre les nombreux décès que nous déplorons, elle a des conséquences psychologiques désastreuses sur toutes les générations. A notre niveau, nous faisons le maximum pour aider, accompagner, soutenir, et le CCAS a été, et reste, en première ligne dans son rôle de veille sociale. Nous avons dû composer avec une forte demande au niveau du portage de repas et avec une ouverture accrue du logement d'urgence et du point accueil jour pour les SDF. Nous avons aidé les familles, tout en aidant les commerces, avec l'attribution de paniers primeurs et de bons d'achat. Toutes ces actions seront poursuivies et développées en fonction de l'évolution de la crise.

Je fais un aparté à ce stade pour souligner que la Ville a été et reste en première ligne sur un plan médical. Nous avons en effet été parmi les premiers à mettre en place un centre de tests PCR, d'abord aux anciens tennis couverts, puis au chapiteau Harriet Baita. Il y avait même eu un centre de tests à deux ou trois reprises près de l'antenne d'animation.

De la même façon, nous avons été parmi les premières communes à nous manifester auprès de l'ARS pour accueillir un centre de vaccination qui regroupe l'ensemble des communes du Sud Pays basque. Cela me donne l'occasion de remercier les médecins et les personnels soignants, ainsi que les bénévoles de la Croix Rouge. Mais les services municipaux sont également très présents pour l'accueil et la logistique, y compris pour aller chercher les vaccins à l'hôpital de Bayonne et je veux ici les remercier pour leur implication.

Pour terminer dans le domaine social, nous allons renforcer l'équipe du CCAS avec le prochain recrutement d'un travailleur social orienté vers les personnes âgées et l'accompagnement des aidants familiaux. Le service constate en effet une sollicitation importante de ce public et il nous semble important de répondre à cette demande qui permettra une meilleure prise en charge individuelle.

Au niveau du logement, nous aurons les premières livraisons du programme Lilitegia en locatif social et en accession sociale. Je tiens à rappeler à ce sujet que, concomitamment à ce projet, se construit le nouvel Ehpad ce qui nous a permis, on ne le répète jamais assez, d'assurer la pérennité du pôle gériatrique.

Les premiers travaux du programme Santiago ont démarré, de même que viennent de débuter les travaux des 15 logements locatifs sociaux d'Urquijo Baita 2 et des 19 logements en accession sociale d'Alturan 2.

Dans la droite ligne de notre PLU, nous poursuivons donc notre politique de développement d'une offre diversifiée de logements qui nous permet d'échapper aux pénalités que l'Etat inflige aux communes carencées.

Nous saisissons également les opportunités lorsqu'elles se présentent.

Je prendrai l'exemple de la villa Ugaina pour laquelle nous avons travaillé avec des bailleurs sociaux afin d'établir un projet et de faire une proposition financière aux services de l'Etat chargés de la mise en vente par adjudication de cette maison. Cela ne signifie pas pour autant que notre offre sera retenue, mais nous aurons fait le nécessaire pour que la municipalité puisse se positionner dans le cadre de cette vente.

Le PLU a aussi permis de classer en zones agricoles de nombreuses parcelles qui peuvent être labourées, destinées au pâturage ou à la fougeraie. Je rappelle à toutes fins utiles que 23 % du territoire communal est classé en zone agricole. Nous terminons l'élaboration d'un diagnostic précis des propriétés communales afin d'identifier des emprises mobilisables pour répondre à la demande, notamment pour du maraîchage ou de la polyculture.

Nous sommes également en lien régulier avec la SAFER pour tout ce qui concerne les ventes agricoles.

J'ai largement parlé du pôle culturel et je n'y reviendrai pas, mais la culture sera aussi un axe important de notre action dans un secteur qui est particulièrement impacté depuis des mois par la crise sanitaire. Nous sommes évidemment dépendants des mesures gouvernementales mais le chapiteau Harriet Baita, qui est rapidement devenu un lieu apprécié des compagnies et artistes locaux, se tient prêt à accueillir des spectacles.

L'école de musique et la médiathèque se sont adaptées, et continueront à le faire, afin de préserver leurs activités respectives.

C’est dans le domaine patrimonial où nous avons la possibilité d’avancer. Les travaux de restauration de l’église ont débuté. Je rappelle qu’ils concernent l’étanchéité des toitures, la restauration des décors peints et le grand orgue. Nous allons également lancer avec la ville de Ciboure, dans le cadre du Syndicat de la Baie, les travaux de restauration du Couvent des Récollets.

L’objectif est de mener une réflexion globale sur la programmation entre le pôle culturel, la chapelle des Récollets et le Centre d’Interprétation de l’Architecture et du Patrimoine.

Enfin, nous nous sommes engagés sur le soutien à l’euskara et dans ce cadre, nous avions promis la création d’un service langue basque. Le recrutement va être lancé et je souhaite que nous soyons opérationnels dès la prochaine rentrée.

J’évoquais les investissements du quotidien. Ce sera tout l’objet de nos actions dans le domaine du cadre de vie. Nous avons mis en place en fin d’année le service Proximité qui constitue déjà une première réponse et, comme nous nous y étions engagés, nous mettons à l’étude l’élaboration d’un plan voirie et d’un plan trottoirs qui soit pluriannuel afin d’établir un programme de travaux sur la durée du mandat.

Nous commencerons cette année avec des aménagements sur Acotz et sur l’avenue Louis le Grand, et nous avançons sur notre réflexion pour la création de parcs à enclos qui seraient réservés aux résidents luziens afin qu’ils puissent stationner en toute tranquillité, notamment en période estivale.

J’ai évoqué le plan vélo. Il va s’accompagner d’une étude de circulation sur le centre-ville pour valider les différents scenarios et nous devons avancer sur la pose de bornes automatiques destinées à remplacer les barrières dans la vieille ville.

Nous avons aussi l’étude sur la vidéo-protection qui va s’achever et qui définira l’opportunité d’installer des caméras sur certains sites ainsi que le coût. Je veux redire ici que si notre ville reste préservée, elle n’en demeure pas moins sensible à un certain nombre d’actes de délinquance, de cambriolages et d’incivilités en nombre croissant.

Aujourd’hui, il me semble difficile de se passer de ces technologies qui contribuent à l’élucidation de certains faits et qui ont aussi un rôle dissuasif indiscutable. Il s’agira de vidéo-protection et non de vidéo-surveillance, ce qui veut dire que les images ne seront exploitées qu’en cas de besoin.

La Ville poursuit également ses études dans le cadre de l’aménagement durable des stations et nous avons été retenus, avec les communes de Gouville et de Lacanau, en tant que site pilote au titre de l’appel à manifestation d’intérêt lancé par le Ministère de la transition écologique. Il s’agit de conduire un projet partenarial d’aménagement en faveur de la sobriété foncière, de la résilience et de la vitalité territoriale, ce qui veut dire que l’Etat va nous accompagner dans nos projets face à l’érosion du littoral. Dès que le contrat sera signé, nous vous en ferons une présentation lors d’une prochaine commission d’urbanisme.

Après les travaux sur l’émissaire pluvial d’Erromardie, nous poursuivons les confortements de falaises avec l’étude sur les enrochements des plages de Mayarco et Erromardie, la revégétalisation des falaises et le reprofilage des plages.

Dans le domaine économique, le soutien au commerce sera évidemment un axe fort cette année, avec notamment les actions menées par la structure Saint-Jean-de-Luz Animations Commerces et Evènements. Consommer local et valoriser notre gastronomie seront les priorités, mais nous allons aussi accompagner les commerçants dans leur démarche de numérisation dont on a vu combien cela pouvait être utile dans les formules de click and collect par exemple. S’agissant des animations, nous sommes bien sûr totalement dépendants des annonces gouvernementales et je ne prendrai pas d’engagement formel sur ce qui pourra être fait ou pas.

C’est aussi la raison pour laquelle je veux lancer un complément d’étude d’opportunité et de programmation sur le projet de centre de séminaires et de congrès. Il y aura un avant et un après Covid et, même si je reste persuadé de l’intérêt d’une structure susceptible d’accueillir des séminaires d’entreprise, je veux m’assurer du positionnement précis de l’équipement et de son mode de gestion. Là aussi, il nous faudra aller chercher des cofinancements. Dans le même temps, nous poursuivrons les travaux, avant l’été, sur l’ancien auditorium Ravel et sur les salles Vines et Elizaga avec les opérations de désamiantage et de curage.

Un autre secteur qui a été en perpétuelle évolution en raison du Covid, celui de l’enfance, de l’éducation et de la jeunesse. Nous avons oscillé entre ouvertures et fermetures, mais nous nous sommes toujours adaptés aux protocoles exigés afin de limiter les brassages. Nous prévoyons bien sûr de poursuivre les travaux dans les écoles avec, en 2021, la réfection des sols des préaux des 3 écoles élémentaires. Des travaux de sécurisation seront également entrepris autour du pôle petite enfance et nous travaillons à la labellisation bascophone du multi-accueil bilingue basque Itsas Argia.

Pour nos jeunes, la ville poursuit son accompagnement et ses aides financières, au titre par exemple des bourses initiative ou des bourses au permis de conduire. En prévision des Jeux Olympiques de Paris, nous allons candidater pour obtenir le label «Terre de Jeux-Paris 2024».

Cela m’amène à en venir au sport, lui aussi très touché par la crise sanitaire. Nous poursuivrons notre engagement auprès des clubs en prenant en considération chaque situation. A côté de ce soutien, nous poursuivons les travaux d’extension du garage nautique de l’Ur Yoko. Nous allons également lancer une étude géotechnique en vue de la réalisation de terrains synthétiques à Kechiloa. Cela fait partie d’une réflexion que nous menons avec les clubs utilisateurs, notamment le SJLO et l’Arin.

Pour terminer sur nos politiques publiques, un mot sur le numérique. Le développement du télétravail ou des réunions et cours à distance nécessite de moderniser nos outils. La salle Ravel a été équipée d’un système de visio-conférence et, comme vous le voyez ce soir, je ne suis pas fermé à ce que nos séances de conseil municipal soient filmées. Mais, là encore, je ne veux pas que l’on s’engage trop rapidement sur telle ou telle solution. Cela demande une réflexion sur les outils qui soient les plus adaptés pour répondre à notre besoin.

Au total, ce sont 7 millions d’euros d’investissements qui sont proposés au titre de ces orientations budgétaires. Il est de notre volonté de participer à la relance à la hauteur de nos possibilités et d’être un acteur actif pour répondre aux besoins des luziens.

_____

Alors venons-en aux moyens et à la traduction financière de ces engagements politiques que je viens de résumer.

J’ai largement évoqué le lien fiscal de plus en plus distendu avec le bloc communal dans son ensemble et cette sorte de nationalisation des impôts locaux qui raréfie nos possibilités d’intervention.

Je veux rappeler aussi que nous n’avons pas augmenté la fiscalité depuis 2015 et que nous avons toujours les impôts les plus bas du département.

Malgré les baisses de recettes, malgré la suppression progressive de la taxe d’habitation, il ne nous semble cependant pas opportun, cette année encore, d’augmenter les impôts.

Dans ce contexte de crise où certains souffrent d’une perte d’emploi, je ne crois pas judicieux d’entamer cette année le pouvoir d’achat des luziens. Le budget qui vous sera proposé sera donc élaboré en stabilisant les taux d’imposition. Mais la réflexion sur notre stratégie fiscale reste entière pour les années à venir.

Parallèlement aux pertes de recettes, nous faisons chaque année des efforts substantiels pour contenir nos dépenses de fonctionnement. Les services jouent le jeu mais nous ne pourrons pas éternellement rogner sur nos dépenses, sauf à ce que la qualité du service à l'usager ne s'en ressente.

Comme je le disais, nous n'avons pas sollicité le contribuable luzien depuis plusieurs années et mieux, nous lui avons même permis d'économiser 413.000 € au moment du transfert du Conservatoire Maurice Ravel à la Communauté d'Agglomération.

Mais si le besoin s'en faisait sentir, il n'est pas exclu de réfléchir à agir sur ce qu'il nous reste de fiscalité locale et par exemple à une modulation de la part communale de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

J'entends déjà ce que certains vont me dire : «M. le Maire, nous avions eu l'idée bien avant vous»! Sauf que ma position n'est pas idéologique et que cette taxe n'a que peu d'impact sur l'usage de ces logements.

Mais je veux être pragmatique et, si les pertes de recettes se confirment, il faudra bien en appeler à une participation plus importante des contribuables.

C'est d'autant plus vrai que nous devons impérativement préserver notre capacité d'autofinancement. L'objectif de la Ville est de garder des marges de manœuvre, en restant dans la plus grande prudence quant à l'estimation de certaines recettes qui sont fluctuantes en fonction des années et des événements.

C'est par exemple le cas des redevances liées aux droits de stationnement. Les deux périodes de confinement ont considérablement impacté le montant perçu.

A l'inverse, les droits de mutation ont connu un niveau exceptionnellement haut, au-delà de nos prévisions initiales, dû il est vrai à deux ventes importantes. Rien ne dit que 2021 sera du même acabit et les estimations sont évidemment difficiles à prévoir.

Nos perspectives d'investissement n'intègrent pas non plus les cofinancements que la municipalité pourrait obtenir soit dans le cadre du plan de relance, soit au moyen de subventions.

J'en ai parlé tout à l'heure lorsque j'évoquais le pôle culturel, mais il nous faudra de plus en plus aller chercher les subventions si l'on veut financer nos projets.

En 2021, nous allons d'ailleurs enregistrer de nombreuses subventions que ce soit pour le pôle petite enfance, pour le projet Ederbidea, pour l'extension des locaux de l'Ur Yoko, pour les travaux de l'église ou au titre de la stratégie de gestion des risques littoraux.

Enfin, nous conservons l'objectif de poursuivre notre désendettement et de ne pas recourir à l'emprunt.

_____

Voilà mes chers collègues ce que je tenais à vous dire au titre de ces orientations budgétaires 2021.

Notre situation financière reste saine et, grâce à la gestion rigoureuse qui a été la nôtre depuis plusieurs années, nous sommes en mesure d'absorber le choc de la crise sanitaire, à condition qu'elle ne s'éternise pas.

Nous finançons nos investissements sans augmenter les impôts, sans recourir à l'emprunt, et nous avons des projections raisonnables en matière de recettes vu les inconnues économiques et fiscales.

Nous avons des projets d'investissement significatifs, que ce soit des grands projets qui s'étalent sur l'ensemble du mandat ou que ce soit les investissements du quotidien.

C'est la preuve de la solidité de notre collectivité pour affronter cette période inédite que nous traversons.

Je vous remercie.

M. Lafitte

Voici donc revenu l'exercice obligé du Débat d'Orientations Budgétaires. Celui-ci, tous les ans, précède de quelques semaines l'examen du budget primitif qui sera soumis au vote de cette assemblée.

Ce débat convenu, mais source de discussions intéressantes, aborde sur les 2/3 de sa pagination les grands axes de la politique municipale que la majorité compte développer au cours de l'année, ici 2021.

Après une courte introduction, je laisserai - avec bien sûr votre assentiment- la parole à mes colistiers qui traiteront d'un thème précis abordé dans le document.

Sur la forme, celui-ci évitant, heureusement, la lourdeur de style et l'auto satisfaction d'il y a quelques années, traite de thématiques en prise avec la vraie vie des luziens. Nous n'allons pas commenter l'ensemble du document qui consiste surtout en une programmation de bonnes intentions dont la réalisation sera à vérifier sur le terrain et au vu du compte administratif 2021, mais analyser quelques chapitres développés.

Pour ma part, je traiterai du point A abordant les mobilités et le développement durable.

Vous dites : *«Les mobilités sont un axe majeur... ayant comme objectif la réduction de la place de la voiture»*.

Intention louable à laquelle nous adhérons, mais en quoi la création d'un méga-aspirateur à voitures de 7 niveaux et 450 places, sur l'îlot Foch contribuera-t-il à réduire la place de la voiture dans nos avenues (Ithurralde), nos boulevards (Foch) et nos rues (Marion Garay)? C'est par là que va arriver le flux de voitures, vers ce parking. Le parking des Erables a-t-il diminué la fréquentation automobile avenue Foch? Tous les riverains, résidents comme commerçants, y compris tous les luziens, sont bien placés pour assurer que non! La présence de ces deux parkings répond au lobby d'une partie des commerçants qui souhaite un stationnement au plus près de leur commerce. Et cela, sans se rendre compte qu'en définitive, par les encombrements générés, c'est une bonne partie de l'attractivité de notre commune qui est impactée mais, encore plus important, c'est la qualité de l'air respiré par les résidents du centre-ville qui est dégradé.

Au risque de nous répéter, nous affirmons que le stationnement souterrain – il doit y en avoir un, oui - doit être réservé en priorité aux habitants du centre-ville. Ce n'est pas le fait qu'il y ait un parking souterrain, c'est sa destination qui nous heurte. Pour ce qui est des visiteurs d'un jour, un stationnement en périphérie, couplé à des navettes électriques correctement cadencées, doit leur permettre de rejoindre le centre-ville, ses commerces et son patrimoine culturel. C'est dans cette articulation que doit être compris le problème des mobilités et non dans une pseudo complémentarité entre des parkings souterrains et de périphérie.

Sur un autre plan, des études financées par les ASF, l'Agglomération, le Département et la Ville ont permis de démontrer la pertinence d'un demi-échangeur autoroutier à Chantaco afin de réduire considérablement le trafic routier traversant Saint Jean - celui qui arrive, qui passe par le pont Charles de Gaulle et qui remonte sur l'avenue Ithurralde.

Ces études ont été publiées fin 2020. Pas un mot dans votre document d'Orientations Budgétaires. Techniquement réalisable, solution plus que souhaitable, M. le Maire mais aussi Président du Syndicat des Mobilités, serez-vous celui qui, par votre inaction, enterrera ce projet? Et si ce n'est ce que vous souhaitez – ce que je pense - que comptez-vous faire pour le faire aboutir?

Sur un autre plan, étonnant que le document ne mentionne pas et ne détaille pas la mise en place de pôle multimodaux au plus près des parkings-relais ainsi que sur le site de la gare. Transports collectifs décarbonnés, cheminements doux, piéton et cyclable, seront nécessairement à proposer; concernant le parking-relais nord (en face du garage Lamerain), il nous semblerait judicieux d'étudier la faisabilité d'une liaison par navette ferroviaire du type topo avec la gare. D'une part, il serait dommage de ne pas utiliser la centralité de celle-ci, et d'autre part la voie ferrée constitue la véritable pénétrante en site propre – ce qui est une denrée rare - vers le centre-ville. En lien avec l'Agglomération et la Région, ces études sont pour nous à entamer dans un avenir proche.

Par ailleurs et pour conclure pour ma part, nous notons avec satisfaction votre intérêt pour la culture du vélo à St Jean et donc sa pratique au quotidien. Vous ne partez pas de rien, mais de loin! Hormis la piste cyclable traversant Urdazuri jusqu'au collège Chantaco mise en service il y a quelques lunes, celle rockn'roll du boulevard Foch, et celle en lien avec Ederbidea, tout est à faire! Produire de l'immobilité dans le domaine des mobilités est un paradoxe qui peut paraître étrange mais que vous cultivez si bien! Cela est appelé à changer dites-vous, acceptons-en l'augure, mais nous jugerons sur pièce.

Mes collègues continuent sur d'autres thèmes.

M. le Maire

Oui mais je ne vous répondrai pas, on abordera ce sujet au moment de la délibération sur le Plan de Déplacements Urbains.

M. Lafitte

Juste concernant le demi-échangeur routier, c'est important.

M. le Maire

Ce n'est pas une étude de faisabilité qui a été réalisée, c'est une étude d'opportunité, qui a été validée. Maintenant va suivre l'étude de faisabilité. C'est long avec l'Etat, cela avance doucement, j'ai d'ailleurs rendez-vous prochainement avec le président de l'Agglomération et le Ministre des Transports, à ce sujet et au sujet de la rocade urbaine.

M. Lafitte

Très bien. Lorsque j'en avais parlé avec les techniciens de l'Agglomération, ceux-ci m'avaient dit : le temps des techniciens passé vient le temps des politiques. Il y aura un lobbying fort à faire à Paris et à plusieurs niveaux concernant ce dont vous parlez : la chasse aux subventions.

M. le Maire

Je ne vous cache pas qu'il y aura un lobbying fort, sachant qu'aujourd'hui, comme c'est une autoroute qui est concédée, l'Etat ne veut pas financer. Donc le sujet, en même temps que l'étude de faisabilité à mener, sera de faire financer l'Etat. Il le fait sur d'autres autoroutes, pas très loin d'ici, il l'a validé, il nous faut travailler sur ce point.

M. Lafitte

Deux échangeurs ont été mis en place à Orthez et à Cardesse, c'est notre tour maintenant, à vous de jouer M. le Président du Syndicat des Mobilités!

M. le Maire

On s'en occupe, ne vous inquiétez pas.

Mme Dupuy-Althabegoity

J'espère que vous allez me répondre, j'ai juste trois petites questions.

Vous avez lancé une expérimentation sur l'extension de l'éclairage public donc j'imagine que vous voyez la question que je vais vous poser : c'est sur l'extinction des vitrines des commerçants. Vous savez que, depuis décembre 2018, elles doivent être éteintes entre au moins 1h00 et 7h00 du matin. Donc, où en êtes-vous?

M. le Maire

On fait un travail régulier, M. Soreau le fait avec Saint Jean de Luz Animations et Commerces.

M. Soreau

C'est effectivement un sujet de préoccupation, on a relayé à plusieurs reprises la règlementation. Une réunion a été organisée hier par rapport à l'environnement et la pratique des commerçants, on travaille dessus, c'est dans les tuyaux. Je crois qu'on en avait parlé lors des différents comités directeurs. Donc il a déjà été répondu à votre question, vous n'avez pas dû entendre.

Mme Dupuy-Althabegoity

D'accord, je n'ai pas entendu alors.

J'ai une autre question sur la réduction des déchets, toujours en lien avec la Communauté d'Agglomération : pourrait-on envisager l'installation de composts collectifs?

M. le Maire

Oui, c'est à travailler avec le syndicat Bil Ta Garbi.

Mme Dupuy-Althabegoity

C'est quand même 30 % de nos poubelles qui sont compostables.

M. Colas

Les composteurs collectifs sont des équipements qui étaient effectivement sur notre programme électoral. C'est en cours de réflexion, ce sera fait suivant les opportunités, il y a des projets urbains qui se réalisent et, au fur et à mesure, on verra les possibilités pour installer ce genre de composteurs. Prochainement vont être également lancées des expérimentations sur les déchets verts au jardin botanique. Nous avançons sur nos missions et ce point va être mis en œuvre à mi-mandat ou au ¾ du mandat.

Mme Dupuy-Althabegoity

Dernière question sur le foncier agricole : vous avez dit que vous aviez fait un diagnostic, va-t-on pouvoir y avoir accès?

M. le Maire

Il est en cours de finition, j'ai un rendez-vous avec le directeur de la SAFER, M. Saint Jean, et ensuite, en commission d'urbanisme par exemple, M. Vaquero vous fera un rendu.

Mme Dupuy-Althabegoity

Donc vous avez une volonté d'installer des maraîchers afin de favoriser les circuits courts?

M. le Maire

J'en reçois beaucoup, je ne sais pas si on pourra trouver du terrain pour tout le monde.

Mme Dupuy-Althabegoity

Voilà, ma question était celle-là : avez-vous des demandes d'agriculteurs qui veulent s'installer sur la Commune? vous y avez répondu.

Mme Debarbieux

Je souhaiterais intervenir sur un point précis de ce document d'orientations budgétaires qui se rapporte au CCAS.

C'est un budget à l'identique par rapport à 2020 alors que nous traversons une crise sanitaire majeure, doublée d'une crise sociale de grande ampleur. Aujourd'hui en France, selon les associations caritatives, nous comptons 1 million de nouveaux pauvres, demain certainement plus. Pour rappel, nous savons qu'une dizaine d'années est nécessaire pour retrouver le niveau de vie d'avant-crise pour les plus modestes, et autour de deux année pour une partie des classes moyennes, alors que la fortune des plus riches ne cesse d'augmenter.

Sans remettre en question la somme allouée chaque année au CCAS, que nous votons par ailleurs régulièrement, on s'interroge et l'on s'inquiète aujourd'hui, au regard de la fin proche du dispositif d'amortissement mis en place par le gouvernement. Il est à prévoir que cette séquence que nous redoutons tous, se traduise par une augmentation de la précarité, donc de personnes à aider.

Notre question est la suivante: si la situation se dégrade par rapport à aujourd'hui, pouvez-vous nous donner l'assurance qu'il sera fait un effort budgétaire afin de répondre à la demande, sans toucher aux autres dispositifs du CCAS qui sont tous plus importants les uns que les autres?

Pour rappel, cette phrase qui résume tout : « On ne sauvera pas les nouvelles générations en sacrifiant les anciennes et en mettant qui que ce soit de côté».

Mme Morice

Je ne vais pas reprendre en détail ce qu'a déjà dit M. le Maire, sur toutes les actions menées pendant la crise sanitaire. Je voudrais quand même revenir sur quelques points.

Cette crise sanitaire a impacté énormément de gens, et notamment les gens dans la précarité.

Nous avons eu une réduction certaine de dépenses avec la fermeture du Club seniors, qui s'est révélée dès le premier confinement et qui est toujours d'actualité. De ce fait, nous avons eu une réduction de frais d'activités puisque beaucoup ont été supprimées. D'autre part, nous n'avons pas eu d'aides à donner aux familles pour la cantine lors du premier confinement, les écoles étant fermées.

Nous avons également eu un accroissement de demandes de portages de repas, comme on vous l'a déjà signalé lors des différents conseils d'administration. Avec un accroissement de 50 % du nombre de bénéficiaires, nous avons décidé de rajouter une quatrième tournée pour laquelle nous avons pu avoir une réduction de charges de personnel : nous avons en effet eu un renfort d'un agent municipal, sans travail durant le premier confinement, qui est venu donner son aide et renforcer nos équipes, d'où une économie.

D'autre part, au niveau des actions, je voudrais juste dire ceci : certes, nous avons eu un excédent cumulé qui s'accentue depuis 2018 suite au non-remplacement d'un départ en retraite. Comme l'a dit M. le Maire, nous ne négligeons aucun frais, aucune dépense. Nous utilisons l'argent là où il y en a le plus besoin, nous avons fait de nombreuses actions l'an dernier pour aider les gens, pour veiller au bien-être des gens. Nous allons effectuer un recrutement, déjà évoqué lors du budget 2020, qui va être effectif cette année pour un accompagnement plus poussé sur les seniors suite à une forte demande.

En résumé, nous n'avons pas eu besoin de demander une augmentation de la subvention de la Ville qui n'a pas été nécessaire puisque nous avons cet excédent cumulé qui se reporte d'année en année, et qui nous permet de faire les dépenses nécessaires pour subvenir aux besoins.

Je souhaite vous dire ceci en conclusion : nous ne manquerons pas, à l'avenir, si nécessaire, demander une augmentation de la subvention. Mais, aujourd'hui, elle n'est vraiment pas nécessaire, sans pour autant négliger les projets à venir.

Mme Debarbieux

Ce que je voulais entendre, c'est que l'avenir est garanti si, hélas, cela est nécessaire.

Mme Morice

Bien sûr que non. Mais aujourd'hui, il est vraiment inutile de demander une augmentation puisque nous avons les fonds nécessaires.

M. Etcheverry-Ainchart

Mon intervention va porter sur le domaine du logement, sur lequel vos orientations ne nous satisfont pas davantage que sur les autres, ni d'ailleurs dans la formation-même que vous leur donnez ou dans la place que vous leur accordez dans le rapport.

Le titre nous paraît déjà assez peu sincère : «Une ville engagée dans la production de logements sociaux». En réalité, vous auriez dû dire «Une ville engagée dans la production de logements» tout court. En effet, nous l'avons largement dénoncé lors du débat sur le PLH, non seulement ce dernier document d'échelon communautaire prévoit un nombre énorme de nouvelles constructions alors que notre territoire en dispose déjà en quantité supérieure aux besoins réels, mais vous en prévoyez encore davantage dans le PLU, avec toutes les conséquences que cela suppose en termes environnementaux.

Et sans que cela facilite pour autant l'accès de toutes les catégories de population au logement, les prix du m² atteignant des niveaux indécents, la situation dans le locatif, notamment social, n'étant pas meilleure, les durées d'attente d'attribution de logements sociaux continuant d'augmenter sans cesse.

Alors certes, aujourd'hui, on produit davantage de logements sociaux qu'à l'époque par exemple de Michèle Alliot-Marie, grâce à laquelle vous avez été élu et qui avait creusé le retard dont nous pâtissons aujourd'hui, mais on produit surtout toujours plus de béton alors que près de la moitié des logements existants sont destinés à la villégiature estivale. Disons-le clairement, que ce soit sous terre ou sur terre, vous êtes un maire bétonneur et ce n'est pas la direction que nous souhaitons pour notre cité, pour la ville, ni pour la planète en général.

Par ailleurs, pour quelqu'un qui a toujours annoncé mettre le logement au cœur de ses orientations, la petite demi-page que ce volet occupe parmi les 38 pages du document laisse songeur. On n'y voit en réalité rien d'autre que la poursuite d'actions déjà engagées, en voie d'achèvement ou de lancement et, en matière d'amélioration de l'habitat, juste une enveloppe globale dans laquelle cette dynamique d'amélioration de l'habitat est censée s'insérer, sans précision sur les actions prévues. Mais pour le reste, le volet acquisitions foncières par exemple à destination du logement social est totalement absent, il est d'ailleurs tout aussi inexistant dans votre rapport de bilan 2020 qui se limite à quelques réalisations sur la voirie. C'est pourtant un domaine d'importance majeure car on ne peut véritablement agir sur le logement que lorsque l'on a la maîtrise foncière, surtout quand, en parallèle, le cadre réglementaire dans lequel la promotion privée est censée s'exprimer est aussi modéré. Il n'est en tout cas pas à la hauteur de ce que nous vous avions proposé, pour notre part, notamment en 2016 lors d'une proposition de révision simplifiée du PLU, vous vous en rappelez probablement.

Mais surtout, et pour finir sans nous éterniser sur ce volet logement dont le vide rend de facto difficile tout commentaire, votre action nous semble parfois teintée de mauvaise foi, sauf à pécher par naïveté ce qui pourrait être considéré comme pire encore quand on a la charge des affaires publiques. Je m'explique. Revenons, par exemple, au bâtiment du projet Foch, que l'on oublie trop souvent du fait des débats entourant le parking voisin. Nous ne nous étendrons pas sur l'apparence du bâtiment, son aspect architectural, qui sont affaire de goût. Ce qui nous importe, c'est ce qui se passe à l'intérieur. Nous sommes en l'occurrence atterrés de constater qu'alors que nous avons récemment passé le stade du dépôt du permis de construire, on nous aura vendu, à grand renfort de communication municipale, du 50-50 entre le privé et le social, et qu'on se retrouve finalement avec effectivement 11 logements privés et 10 sociaux, mais près de 70 % de privé et 30 % de locatif social en surfaces habitables, tous les grands logements étant réservés au premier, au privé, et les petits au second, au social. Une telle entourloupe est une honte, un mépris absolu pour les luziens qui souhaiteraient prétendre y vivre, dans ce bâtiment et dans la ville en général d'ailleurs. Quant aux prix du m² que l'on peut d'ores et déjà imaginer dans la partie privée, il est probable qu'on batte de nouveaux records en centre-ville, ce qui risque d'impacter tout le reste des prix du logement en centre-ville et dans la ville en général.

De même, toujours dans le bâtiment, que penser de la partie hôtelière sur laquelle on nous avait annoncé je cite «un établissement intergénérationnel de type Mama Shelter», une sorte d'auberge dans laquelle on pourrait faire se côtoyer des hôtes de types différents, de catégories différentes, certains en chambre individuelle et d'autres en dortoirs. Cela paraissait séduisant. Aujourd'hui, on voit annoncé un hôtel quatre étoiles, pour lequel, bizarrement d'ailleurs, le permis de construire prévoit 102 couchages sur chacun des deux étages (faut-il comprendre 204 en totalité ou 102 en tout? je ne sais pas). En tout cas, 102 couchages sur chacun des deux étages alors que les dernières annonces – que vous avez faites vous-même M. le Maire - parlent de 57 chambres.

Rappelons pour mémoire qu'à l'origine du projet de requalification de la place, l'un des invariants était un bâtiment à vocation économique sur la place, dans lequel un hôtel quatre étoiles avait effectivement été envisagé. Cet invariant ayant varié, l'hôtel avait disparu des radars, mais le voilà qui réapparaît quelques mètres plus loin. Le tour de passe-passe est tellement fumeux que vous oubliez même de parler d'établissement hôtelier sur le site de la ville, dans votre communication d'il y a deux semaines. Qu'y aura-t-on finalement dans ce bâtiment ? Et de quel standing? Je vous ai posé la question – enfin pas à vous, vous n'étiez pas présent, mais à M. Vaquero - lors de la dernière commission d'urbanisme et vous m'avez avoué être incapable de répondre, espérons que vous pourrez le faire ce soir.

Décidément dans ce projet Foch, entre le flou sur le PPRI, le flou sur le plan de financement, le flou sur la destination des déchets de chantier, le flou sur la part de logements sociaux du bâtiment, le flou sur la nature de l'hôtel, cela fait vraiment beaucoup de flous pour nous. Dommage que la seule chose claire soit le creusement d'un parking géant…

M. le Maire

Je vais laisser la parole à M. Vaquero.

Juste pour la partie hôtelière, cela reste bien un style Mama Shelter, avec 57 chambres. Mais dans une chambre, il peut y avoir plusieurs couchages.

M. Etcheverry-Ainchart

Cela n'existe pas un hôtel quatre étoiles chez Mama Shelter lorsque vous regardez le site de Mama Shelter, c'est-à-dire la dénomination officielle de cette franchise.

M. le Maire

J'ai dit «style Mama Shelter».

M. Etcheverry-Ainchart

Mais vous ne pouvez pas comparer un endroit avec des dortoirs et des prestations quatre étoiles. Soit c'est un hôtel quatre étoiles, soit c'est un hôtel type Mama Shelter, mais les deux ne sont pas compatibles.

M. Vaquero

Quelques mots sur un débat récurrent.

M. Etcheverry-Ainchart

Excusez-moi, mais je n'ai pas ma réponse. C'est un hôtel quatre étoiles ou c'est autre chose?

M. le Maire

Je n'ai jamais parlé d'un hôtel quatre étoiles.

M. Etcheverry-Ainchart

Mais bien sûr que oui, c'est même dans la délibération. C'est paru dans la presse, dans les orientations budgétaires, partout.

M. le Maire

Je donne la parole à M. Vaquero.

M. Etcheverry-Ainchart

Je suis désolé mais je n'ai pas ma réponse. J'attends votre réponse également, M. Vaquero, avec autant d'intérêt. Mais j'attends surtout celle sur un hôtel quatre étoiles ou pas. La presse est là, elle est témoin.

M. Vaquero

Le permis de construire du projet immobilier est en ce moment en instruction, on ne va pas tarder à le voir venir en commission d'urbanisme, comme d'habitude, avec tous les éléments de détail.

Je rappelle que, lorsqu'un permis de construire est déposé, je parle d'un permis classique avec un immeuble et un certain nombre de composants de natures différentes, on ne peut pas exiger d'avoir les éléments sur la composition intérieure sauf lorsqu'il s'agit d'établissements recevant du public. Il se trouve qu'un hôtel est un établissement qui reçoit du public, nous aurons donc toutes les indications lorsque le projet sera fini d'être instruit – cette instruction est d'ailleurs sur le point d'aboutir puisque nous avons eu le retour de la plupart des consultations. On pourra donc en parler, on le présentera en commission d'urbanisme, comme on fait pour tous les permis de construire, et on aura tous les éléments de réponse, en tout cas tous les éléments techniques qu'un pétitionnaire peut donner sous la seule réserve des éléments qui n'ont pas à apparaître dans une demande de permis de construire. Mais, encore une fois, pour la partie établissement recevant du public, nous aurons suffisamment d'éléments.

Je rappelle qu'un permis de construire donne une autorisation de construction, en indiquant notamment les différentes destinations, mais l'usage qui en sera fait par la suite est un élément sur lequel il peut rester, sinon une certaine incertitude, tout au moins une certaine marge de manœuvre pour le porteur de projet, surtout quand c'est un porteur privé.

M. Etcheverry-Ainchart

M. Vaquero, j'ai sous les yeux la fiche technique descriptive que vous nous avez présentée en commission d'urbanisme, déposée le 18 décembre 2020, avec la présentation du projet. Je cite :. *«Le bâtiment lui-même est composé en R+3 + combles, composé de la façon suivante : rez-de-chaussée = commerces, local festif et hôtel quatre étoiles / 1er niveau = chambres d'hôtel 102 couchages et 5 logements sociaux / 2ème niveau = chambres d'hôtel 102 couchages et 5 logements sociaux / 3ème niveau et combles = 11 logements privés»*. Je ne l'ai pas inventé, il y a bien écrit «hôtel quatre étoiles».

M. le Maire

Mais «quatre étoiles», c'est un classement. Il y a des campings quatre étoiles aussi.

M. Etcheverry-Ainchart

C'est écrit «hôtel quatre étoiles».

M. Vaquero

Oui, c'est ce qu'affiche le porteur de projet - le promoteur – en tout cas sur la partie hôtel. Mais c'est une règlementation qui est totalement différente de celle de l'urbanisme. A la limite, ils ne sont pas obligés de nous indiquer, avec autant de précisions, s'il s'agit ou non d'un quatre étoiles au final. Cette fiche reprend les éléments que le promoteur a donnés dans sa demande de permis. Mais la classification de l'hôtel répond – je parle notamment sous le contrôle de M. Soreau – à une règlementation distincte, et qui d'ailleurs sera étudiée par la suite en fonction des demandes qui seront faites par le porteur de projet. C'est une indication donnée initialement mais le promoteur n'y est, à ma connaissance, pas tenu, du point de vue de l'autorisation d'urbanisme que M. le Maire sera amené à délivrer dans les semaines qui viennent.

M. Etcheverry-Ainchart

Pour notre part, on remarque que les choses ont évolué entre la première dénomination et la deuxième, même si elle n'est pas définitive. Par contre, la question reste la suivante : si le dépôt final fait apparaître un hôtel quatre étoiles, allez-vous l'accepter ou pas?

M. Soreau

Mais les établissements hôteliers évoluent, je prends l'exemple de l'Hôtel de la Plage : il a ouvert un nouvel étage avec des mini-studios. La conception de l'hôtellerie évolue. Lorsqu'on parle de camping quatre étoiles, cela implique du mobil-home, des activités, alors qu'à une époque le mobil-home était décrié. Il faut arrêter de faire une fixation sur le «quatre étoiles», ce sera un établissement style Mama Shelter, c'est ce qui a toujours été dit, avec une évolution. Ce qui était prévu à l'époque - mais on verra, je ne suis pas à la place des privés - c'est un établissement qui sera totalement indépendant, qui ne dépendra pas d'une chaîne, d'après ce que je sais. Donc, ce sera un style Mama Shelter quatre étoiles. On ne va pas faire un blocus sur le quatre étoiles.

M. Etcheverry-Ainchart

Ah si! Parce que qui dit quatre étoiles, même si c'est un Mama Shelter, même si c'est un hôtel, même si c'est un mobil-home posé sur le toit, ce sont les prestations qui rendront l'endroit inaccessible à énormément de bourses, de gens qui pourraient avoir envie d'y résider.

M. Soreau

C'est votre avis.

M. Etcheverry-Ainchart

Non, ce n'est pas un avis, c'est un fait.

M. le Maire

Revenons au débat d'orientations budgétaires, nous ne sommes pas sur le permis de construire de l'Ilot Foch.

M. Etcheverry-Ainchart

C'est très bien que les gens en soient témoins en tout cas.

M. Vaquero

Je laisse de côté, pour le moment - on aura suffisamment l'occasion d'en reparler - le projet Foch, y compris sa composante immobilière privée, pour reprendre quelques éléments plus généraux, simplement et rapidement, sur ce qui a été rappelé par M. le Maire et ce qui est dans le rapport des orientations budgétaires, autour de la thématique plus globale du logement et de l'habitat.

Première observation : je trouve quelque peu contradictoire de reprocher à M. le Maire d'être un «maire bétonneur» et de dire en même temps que cela n'a pas la place que cela devrait avoir dans le débat d'orientations budgétaires, il faudrait savoir.

M. Etcheverry-Ainchart

C'est la rénovation urbaine qui est trop faible, pas la production nouvelle.

M. Vaquero

Je rappelle que, dans notre PLU, sur tout ce qui est ouverture à l'urbanisation – pas uniquement habitation et logements, mais essentiellement habitation et logements – nous sommes sur 2/3 en densification. Et la densification, c'est l'utilisation des espaces qui, aujourd'hui, sont soit des friches, soit vont pouvoir évoluer – par exemple des divisions de terrains, ou de la rénovation ou de la réhabilitation. Donc, pour les 2/3, nous sommes en densification. Et l'urbanisation, c'est 1/3. Et cela se fera progressivement à travers notamment ces fameuses zones d'ouverture à l'urbanisation âprement négociées avec les services de l'Etat pendant des années.

On ne peut donc pas dire «bétonneur» dans la mesure où les 2/3 des objectifs de production de nos logements, donc d'habitat, passent essentiellement sur la zone agglomérée, avec l'utilisation de tous les outils disponibles. Cela peut être un emplacement réservé – on semble nous reprocher de ne pas utiliser tous les outils règlementaires ou autres – en plein cœur de la ville qui sera, dans les années à venir, dès que cela sera possible, 100 % logement social.

Autre exemple, il ne faut peut-être pas l'oublier, il est clairement affiché dans le PLU, nous avons mobilisé - notamment au quartier Fargeot dont tout le monde connaît les nécessités de rénovation, c'est une priorité municipale, mais aussi les contraintes du fait des risques d'inondation - des outils originaux, et j'espère que nous aurons l'occasion de le mettre en œuvre sur d'autres secteurs à l'avenir, tels que le bail à réhabilitation qu'on a lancé avec l'opérateur Soliha. Je ne reviens même pas – parce qu'on a déjà eu dix fois le débat, même s'il le mérite encore vingt ou trente fois – sur nos efforts en termes de production de logements sociaux, en mobilisant tous les outils à notre disposition.

Je pourrais également évoquer la servitude de mixité sociale – je ne rappelle pas sa graduation – avec laquelle nous allons très loin, notamment sur les ouvertures à l'urbanisation, sur des secteurs comme Fargeot, y compris en centre-ville sur Foch, avec parfois jusqu'à 50 % de logements sociaux + 20 % d'accession sociale dont, à chaque fois que ce sera possible, notamment en centre urbain, notamment en centre-ville, on privilégiera le bail réel solidaire, qui est quand même un des outils aujourd'hui en plein développement et qui permet, sinon de maîtriser le foncier, du moins de casser la spirale inflationniste là où c'est possible.

Ainsi, nous mobilisons l'ensemble de ces outils pour répondre à ce que M. le Maire a rappelé, qui est notre priorité, que nous assumons, que nous avons mis dans notre programme municipal, et que nous avons traduit également dans le PLU, et qui n'est pas contredit, bien au contraire, par les orientations du futur Plan Local de l'Habitat du Pays basque et du Seignanx, c'est-à-dire ce que nous appelons le parcours résidentiel.

C’est quelque chose de très simple : c’est structurer l’offre et mobiliser tous les outils disponibles pour permettre une offre d’habitat et de logements qui correspondent à la diversité de la demande sur une ville comme Saint Jean de Luz. En privilégiant bien sûr les luziens, notamment les jeunes et les ménages, mais il n’y a pas que les luziens, il y a aussi des gens qui travaillent et qui habitent aux alentours, et si de temps en temps certains viennent de l’extérieur, ce n’est pas plus mal non plus.

Je rappelle par ailleurs que, pour une municipalité qui bétonne, on a quand même 23 % de notre territoire, avec une augmentation importante, réservés à l’agriculture – on en reparlera avec le foncier agricole. Je vous renvoie également au document du PLU qui fait apparaître les zones naturelles qui restent très importantes. Je ne suis pas sûr qu’à contexte équivalent sur le littoral et sur la côte basque, les autres communes fassent mieux. C’est vrai qu’on a la chance d’avoir un rétro-littoral mais ce rétro-littoral est particulièrement préservé. Et je ne parle pas de l’augmentation de plus de 20 % des espaces boisés classés qui ne concernent pas que les zones naturelles, mais qui concernent aussi, et au premier chef, les zones agglomérées, c’est-à-dire des espaces protégés parce qu’ils sont arborés, et donc non constructibles à l’intérieur du centre-ville.

Je vais m’arrêter là pour ne pas être trop long – même si je sais que je ne vais pas satisfaire toutes les demandes - mais cela me semblait important de rappeler, à chaque fois qu’on peut le faire, le volontarisme de la municipalité pour mobiliser tous les outils au service de notre priorité qui est d’offrir un logement décent et accessible à un maximum de luziens ou population locale, en respectant toutes les demandes et le parcours résidentiel tout au long de la vie.

Un dernier mot : oui, effectivement, nous nous sommes fixés comme objectif – et nous savons, avec beaucoup d’humilité, que c’est très difficile d’y parvenir – de réduire autant que faire se peut, voire de rééquilibrer, le fameux ratio entre résidences principales et résidences secondaires.

Nous sommes une station littorale, nous sommes l’une des plus jolies villes du littoral Pays basque, nous sommes extrêmement attractifs, il y a une chose que nous ne maîtrisons pas complètement : ce sont les prix, voire la spéculation à certains moments sur le marché, qu’il soit foncier ou immobilier.

Pour en terminer : la production de logement social, par définition, permet de faire échapper à la spéculation un grand nombre de logements qui sont produits, puisque c’est une priorité. Nous avons également mobilisé le nouveau règlement sur le changement d’usage, à l’échelle de l’ensemble du Pays basque, et notamment de la côte. Ainsi, par exemple, il y a environ 300 autorisations qui ont été accordées, c’est loin de représenter – pour de la location de courte durée – le nombre de résidences secondaires. Donc, cela prouve qu’il y a différents types d’occupation des résidences secondaires.

Je peux peut-être vous donner les derniers chiffres issus des services fiscaux, même si je sais qu’on peut toujours lire les chiffres de différentes façons. Nous avions, en 2019, 58 % de résidences principales sur l’ensemble des logements et 41 % de résidences secondaires. C’est déjà mieux qu’il y a deux ou trois ans, et on fera tout ce qu’il est possible de faire, avec les éléments qui malheureusement nous échappent en tant que municipalité, pour essayer de réduire encore ce ratio, autant que faire se peut, de façon à essayer de se rapprocher de l’objectif qu’on s’est fixé.

M. Etcheverry-Ainchart

Ce n’est pas avec le règlement du PLU tel que vous l’avez voté que vous allez réussir à réduire la part des résidences secondaires par rapport à celle des résidences principales, et encore moins par rapport aux logements sociaux.

Vous êtes en train de me dire – et je comprends que vous cherchiez à défendre la politique municipale, vous êtes là pour ça – que le postulat de base, sur tout le littoral en général et à Saint Jean de Luz en particulier, est que nous sommes une commune attractive parce que c'est une commune littorale et que, de ce fait, il est normal qu'on ait un ratio de 35 – puisque c'est l'objectif que vous cherchez à atteindre – à 45 – la situation à peu près actuelle – de logements secondaires, par rapport à un taux de logements sociaux qui est de 18 % sur la part des résidences principales – mais en réalité de 9 % sur le nombre total de logements, ce qui remet quand même les choses d'équerre.

Notre groupe défend la position inverse : on a beau être une zone littorale et donc une zone attractive – si les gens veulent venir séjourner chez nous, très bien, il y a des campings, des hôtels, des locations saisonnières qu'il faut aussi maintenir dans une offre raisonnable – mais la résidence principale des locaux, comme des nouveaux arrivants d'ailleurs qui chercheraient à vivre ici, devra toujours passer à nos yeux avant le droit de certains à avoir deux logements, voire même parfois trois, voire même encore plus pour certains qui cherchent à louer au titre d'Airbnb par exemple.

Donc, sur ce plan-là, nous avons un désaccord fondamental.

M. le Maire

Oui, on a un désaccord, et on ne va pas refaire un débat sur le logement.

M. Etcheverry-Ainchart

C'est quand même un débat sur les orientations budgétaires.

Vous indiquez que «la production se fait en partie en renouvellement urbain» : on a quand même un certain nombre d'OAP qui sont en train de grignoter toutes les franges périphériques, qui sont des franges naturelles à l'heure actuelle. Ce qui signifie que, pour vous, produire du logement, et notamment du logement social, signifie construire du logement nouveau et donc du logement social. Pour nous, quand on a un tel gisement de logements qui existent et pas encore suffisamment utilisés, produire du logement ne signifie pas automatiquement «construire» mais «renouveler sur l'existant». C'est le renouvellement urbain qui est d'ailleurs prôné dans la loi SRU qui sert de cadre à l'action publique aujourd'hui. Donc, à ce niveau, à nos yeux, il y a une faiblesse.

Autre point : vous indiquez qu'il y a 23 % de terres agricoles. En réalité, ces terres ont été classées «agricoles» sur des terres anciennement naturelles, donc cela fait un peu «rhabiller Paul avec les habits de Pierre», l'effort n'a pas été important. Si vous regardez d'autres communes, par exemple Ustaritz ou Urrugne – tiens donc, il s'agit de communes abertzale – elles ont reclassé en «agricoles» et en «non constructibles» des terrains qui étaient antérieurement constructibles.

M. le Maire

En termes de logements sociaux, je ne pense pas que ce soit des exemples.

M. Etcheverry-Ainchart

Je vous signale qu'il vient d'hériter de la municipalité il y a à peine quelque mois. Ce n'est pas comme vous qui êtes à la tête de la municipalité depuis 30 ans, s'il vous plaît.

Pour finir sur l'immeuble Foch, vous indiquez qu'il y a des ratios qui sont imposés sur le règlement en termes de mixité sociale. D'accord, mais lorsqu'on a 70 % de surface habitable dans le bâtiment qui sont privés alors que le ratio annoncé était de 50/50, je dis qu'il s'agit d'une entourloupe complètement inacceptable, je ne sais pas ce que vous en pensez mais, nous, on trouve cela honteux.

M. Vaquero

Dix logements sociaux en plein cœur du centre-ville, surtout si un jour il y a un hôtel quatre étoiles, honnêtement c'est déjà pas mal. Je ne sais même pas si Biarritz est capable de faire la même chose.

M. Etcheverry-Ainchart

Certainement pas Biarritz, non! Et des studios sociaux par rapport à des F4 privés, je trouve cela anormal.

M. de Lara

Je vais revenir à des choses un peu plus terre-à-terre, il s'agit de la question de la fiscalité et des ressources fiscales.

On sait que ces orientations budgétaires s'inscrivent dans un cadre très particulier, vous l'avez évoqué à maintes reprises.

Nous sommes appelés ce soir à examiner ce rapport d'orientations budgétaires, dans un contexte marqué par un ralentissement de l'activité économique – vous l'avez souligné, on le souligne tous – qui se traduit par une perte de recettes fiscales, mais également en faisant ressentir le besoin de nouvelles solidarités.

Toutefois, l'examen des comptes administratifs 2020 montrent que l'impact de l'économie, sur les dépenses, comme sur les ressources, est très largement surmontable à Saint Jean de Luz. On a traversé cette tempête en laissant peu de plumes. La Ville de Saint Jean de Luz en sort même très bien : les charges courantes et de fonctionnement – salaires, fluides, communication, assurances – ont été couvertes; les subventions aux associations maintenues ; les subventions à l'Office de Commerce et Animations également maintenues; les subventions au CCAS maintenues et consolidées. Tout cela a été fait dans le cadre d'une crise sanitaire qui n'a jamais touché aussi durement notre économie.

Ce qu'on n'a pas pu faire, évidemment, ce sont toutes les animations, et vous l'avez également rappelé : feux d'artifice, batailles de confettis, concerts, Festival du Film… qui participent également à l'attractivité de notre ville.

Ce que vous n'avez pas voulu faire en 2020, c'est notre proposition de lancer un plan Marshall pour remettre très rapidement en état les trottoirs et chaussées, et impulser par la commande publique une relance à notre manière, c'est-à-dire à la manière des luziens, là où on avait le levier. Le groupe Le Centre Luzien est satisfait de voir que vous l'inscrivez en 2022, c'est nécessaire d'intervenir dans tous les quartiers sur cette remise en état de ce qui fait le quotidien et la proximité des services.

Concernant ce que vous n'avez pas voulu faire en 2020 – et on vous avait interpellé également sur le sujet – c'est de prévoir, par la commande publique, les moyens d'accompagner les acteurs du spectacle vivant. Cette période, dont on espérait qu'elle soit la plus courte possible, a duré et, effectivement, au-delà de l'affichage des 10 millions d'euros annoncés sur le budget primitif 2020, on pouvait aussi accompagner ce secteur durant cette année que l'on savait exceptionnelle en termes de recettes. Je rappelle que nous avions fait ces propositions au regard de la vente de l'ensemble immobilier La Pergola, nous avions proposé de mettre à profit une partie substantielle de cette ressource exceptionnelle pour accompagner la relance au niveau de Saint Jean de Luz.

Quels que soient ces choix, ils ont été les vôtres, nous les regrettons mais nous les respectons.

En tout cas, nous nous félicitons ce soir de la bonne situation financière de la Ville de Saint Jean de Luz, et je vous rejoins, elle est aujourd'hui saine en 2020.

Par contre, nous partageons aussi vos inquiétudes pour l'avenir. L'année 2021 marque en effet l'entrée du nouveau schéma de financement, on va dire «le panier de recettes» des villes, pour faire simple et ne pas revenir dessus.

Des inquiétudes qui doivent nous amener à faire preuve de sobriété dans la dépense publique car l'argent magique n'existe pas, et on ne pourra pas continuer à lever les impôts – et, vous l'avez rappelé, en 2021 vous sera sur une stabilité fiscale, et nous nous en félicitons, et nous l'avons très bien entendu. J'espère que, pour les années à venir, on restera dans la même trajectoire. Il faudra de nombreuses générations pour payer la dette Covid-19.

Concernant vos orientations budgétaires pour l'année 2021 et les orientations politiques, nous ne nous y retrouvons pas. A l'heure où le plan France relance déploie des millions à travers les territoires et des milliards également pour accélérer les transitions écologiques, énergétiques, industrielles, numériques, nous avons été frappés de sidération en lisant la longue litanie des petites mesures proposées. Sont-elles légitimes? Oui, il n'y a pas de souci. Par contre, l'addition de petites mesures n'a jamais fait une politique et ne constitue pas une boussole qui permet de savoir où l'on va.

Nous l'avons tous compris, vous l'avez suffisamment dit et répété, les projets phares de votre mandat sont essentiellement le pôle culturel et l'aménagement de l'Ilot Foch. Attention, toutefois, à ne pas rester trop longtemps dans le faisceau lumineux de ces phares. Le risque serait d'être ébloui. Ebloui au moment où le monde est en train de brûler sur le plan sanitaire, sur le plan économique, sur le plan social, et évidemment sur le plan climatique. Je vous rappelle que, le 3 février 2021, hier quasiment, la justice administrative, saisie par des ONG soutenues par plus de 2,3 millions de citoyens au travers d'une pétition, a reconnu l'Etat français comme responsable de manquements dans la lutte contre le réchauffement climatique. Une condamnation qui est aussi une forme de rappel de la responsabilité de chacun d'entre nous face à la crise sanitaire et climatique, ici comme ailleurs.

Il est donc urgent de repenser le Saint Jean de Luz du futur. Et, malheureusement, comme je l'ai dit, nous ne nous retrouvons pas dans vos priorités politiques d'actions pour 2021. Elles ne sont pas en phases avec l'urgence climatique et écologique. Vous me direz : critiquer, c'est facile. Nous essayons d'être plutôt toujours dans la proposition. Au niveau du groupe Le Centre Luzien, nous considérons que notre premier levier en tant que maître d'ouvrage public, c'est le changement radical dans notre mode de construire et d'aménager la ville. Vous voulez faire une ville durable, on souscrit et on applaudit des deux mains. Mais on peut aller plus loin que simplement l'affirmer, et considérer que c'est le socle des orientations politiques proposées pour 2021. De plus en plus de villes adoptent des stratégies d'aménagement destinées à résister aux aléas climatiques. Et il est encore temps de faire, sur ces deux projets phares, la démonstration que nous voulons une ville durable.

Je prends les 3,2 millions d'euros prévus pour l'aménagement de l'espace Foch. Vous l'avez rappelé, on les financera par les 2,8 millions d'euros issus de la vente de l'espace Jaulerry et quelques subventions – vous étiez un peu plus certain au mois de décembre lorsque je vous ai posé la question que plus récemment dans la presse, mais je pense que vous obtiendrez les 400.000 € qui manquent pour boucler le budget.

Donc, d'accord pour inscrire 3,2 millions d'euros, nous les voterons, il n'y a pas de souci. Par contre, je voudrais qu'on mette, en face de ce montant, les tonnes de CO_2 que va constituer l'aménagement de l'espace Foch. Le chantier, le choix des matériaux, le coût, l'empreinte carbone que représenteront les prestataires dont vous n'avez pas la maîtrise – c'est le résultat des appels d'offres et des marchés publics. Face à ces tonnes de CO_2 que vont coûter ces opérations d'aménagement, il y aura les tonnes de CO_2 économisées : le fait de retirer la voiture, le fait de piétonniser, le fait de végétaliser, le fait de planter des arbres – même si je resterai prudent sur la forêt urbaine – tout cela procède d'une intention louable.

Si on parle de développement durable, et M. Colas vous le savez, il n'y a pas d'Agenda 21 et de politique de développement durable sans critères d'impact et sans évaluation, par des acteurs neutres. Donc, je pense qu'on peut très facilement prendre ces opérations et mettre en face le bilan carbone qu'elles vont représenter et le coût énergétique.

Nous partageons l'aménagement de cet espace, cette liaison Place Louis XIV-Foch-gare piétonnisée. Vous avez prévu de le végétaliser, de planter des arbres, il y a un revêtement que d'aucuns considèrent trop minéral, on sait pourquoi cela a été choisi, et je le comprends, et je n'ai aucun souci en la matière. Par contre, nous sommes soumis à de plus en plus d'épisodes de chaleurs intenses et de fortes précipitations. Il faut que cet espace minéralisé puisse reprendre les eaux qui tomberont et qu'on ne les mette pas dans le réseau d'évacuation. On a des espaces végétalisés : utilisons cette eau de pluie, qui tombera et qui tombera encore, pour arroser ces espaces, et faisons réellement de Saint Jean de Luz une ville durable et qui en fait la démonstration.

Pour aller très vite, sur le projet de pôle culturel Harriet Baita, nous avons prévu, avant démarrage des travaux, 10 millions d'euros hors taxe. C'est un bâtiment à toit plat, c'est affaire de goût et de couleur, je ne suis pas fan des architectures à toit plat, par contre je leur reconnais un mérite, c'est qu'elles peuvent accueillir de la capacité de génération d'électricité photovoltaïque ou, le cas échéant, elles peuvent aussi accueillir des dispositifs de végétalisation – toitures végétalisées – pour amortir les chocs thermiques et améliorer l'empreinte.

Sur cette opération, de grandes collectivités ont décidé de nous accompagner financièrement. Elles sont toutes inscrites dans des démarches de plan climat-énergie territorial. Il faut également mettre en place, en face de cette opération, le bilan carbone et empreinte énergétique de ce bâtiment au moment de sa construction et au moment de son exploitation. C'est peut-être trop tôt pour rentrer dans le détail des modes de chauffage ou de climatisation mais, en tous les cas, il faudra mesurer, d'un compte administratif et d'un bilan annuel, le coût de ces opérations. Et l'invitation que je vous fais ce soir, c'est que les orientations budgétaires de demain, 2022, 2023 et les suivantes, puissent être accompagnées, même si ce n'est pas une obligation à l'échelle d'une ville de 15 000 habitants, d'un bilan développement durable qui permette d'avoir une évaluation en termes de carbone.

On aura au total 23,4 millions d'euros autour de ces deux opérations. Notre deuxième levier, en tant que maître d'ouvrage, vous le savez, c'est le développement d'une politique de mobilité durable, ambitieuse, pour réduire l'impact carbone du transport des personnes. Je ne vais pas faire la présentation du Plan de Déplacements Urbains, on va échanger tout à l'heure en la matière, nous allons tout à l'heure arrêter ce PDU. Un point sur lequel nous souhaiterions insister : les crises déstabilisent et font ressortir au grand jour les limites d'un projet ou d'un modèle de développement. Avant le grand confinement – je pense qu'on peut l'appeler ainsi vu comme il dure et comme il ne cesse de durer – les projets d'hier pouvaient être légitimes mais ils imposent, dans le contexte dans lequel nous vivons, d'être réinterrogés. Et à l'heure où le gouvernement a eu le courage d'abandonner le projet d'extension de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle jugé «obsolète» par la Ministre de la Transition Ecologique, nous devrions en faire de même et explorer des solutions alternatives au projet de parking souterrain Foch. Des alternatives plus conformes avec les objectifs de lutte contre le changement climatique et de protection de l'environnement, c'était peut-être une bonne idée avant le grand confinement, c'est une idée qui mérite peut-être d'être réinterrogée aujourd'hui.

C'est pourquoi, au nom des élus du groupe Le Centre Luzien, je nous invite collectivement à faire également preuve de courage en abandonnant le projet de parking souterrain Foch qui est un projet du monde d'avant, et nous devons regarder l'avenir avec les yeux ouverts.

Je vous remercie.

M. le Maire

Vous faites un constat, cela n'appelle pas de réponse.

M. Charrier

J'ai une petite question : vous avez tout à l'heure évoqué le plan de relance de la municipalité dans le cadre de votre rapport sur les orientations budgétaires. Combien avez-vous fait de demandes de financement auprès des services de l'Etat dans le cadre de ce plan de relance?

M. le Maire

Une partie de ces demandes a été faite par la Communauté d'Agglomération pour tous les projets relatifs à la mobilité.

M. Charrier

Et la mairie de Saint Jean de Luz, elle a fait combien de demandes de subventions?

M. le Maire

Deux.

M. Charrier

Vous avez lu ce document? Vous avez vu qu'il était bien fait et que, sur l'ensemble des thématiques qu'on a pu évoquer, il y a des propositions de subventions. Par contre, nous avons pu consulter le dossier de presse concernant l'état de déploiement de ce plan de relance au 1er mars, donc hier : locaux de gendarmerie à Pau et Bayonne, université de Pau, rectorat de Bayonne, CROUS de Pau, des entreprises sur le volet compétitivité. Sur le volet cohésion, Pau, Oloron, Bayonne, Hasparren, Mauléon, Bonloc. Où sommes-nous?

M. le Maire

Je pense que la liste n'est pas exhaustive.

M. Charrier

10 millions d'euros sur le volet écologie pour 41 projets de rénovation des bâtiments de l'Etat ont déjà été distribués aux municipalités. Ce ne sont pas les Agglomérations qui font les demandes. Volet compétitivité : 13 entreprises, c'est effectivement plus loin de nous. Volet cohésion : 8 communes, 14 millions d'euros d'investissement public. Vous ne pensez pas qu'il serait opportun de monter quelques dossiers de subventions sur vos projets?

M. le Maire

On en fait tous les jours M. Charrier!

M. Charrier

Apparemment, il n'y en a que deux.

M. le Maire

Oui parce que tout n'est pas recevable.

M. Charrier

Quels sont les deux projets de subventions que vous avez sollicités? Même nous, nous faisons plus que cela. Nous avons un document très bien réalisé, pédagogique, accessible, et qui vous accompagnera tout au long des prochains moins. Je cite : «Je souhaite signer un contrat de relance et de transition écologique»; «Aide à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités»; «Les crédits associés seront alloués dès début 2021…». Qu'attend-on?

M. le Maire

On est dans la démarche avec l'Agglomération. Et nous avons voté lors du dernier conseil municipal une délibération en ce sens en faveur de la rénovation énergétique.

M. Charrier

«Le choix des projets sera réalisé selon deux critères : la capacité à mettre en œuvre rapidement un projet, la performance environnementale du projet». C'est sûr que nous ne sommes pas près d'avoir des subventions.

Mme Ithurria

Actuellement, les dispositions du plan de relance ne sont pas connues. Ce dont vous parlez concernent des communes qui peuvent bénéficier de subventions. Pour notre part, nous sommes considérés comme une commune «riche» et nous ne sommes pas éligibles à tout.

M. Charrier

Mais je parle des projets de rénovation de bâtiment comme l'Université de Pau ou les locaux de la Gendarmerie à Pau, ou les locaux de la Police Nationale à Hendaye!

M. le Maire

Ce sont des projets d'Etat, ce sont des bâtiments d'Etat.

M. Charrier

Il faut les porter ces projets quand même?

M. le Maire

On ne va pas porter des projets d'Etat! La Gendarmerie, l'Université, ce ne sont pas les communes qui sont concernées.

Mme Ithurria

Pour le camping, on a obtenu des subventions sur notre projet écologique.

M. Charrier

Oui pour les trois micro-éoliennes.

Mme Ithurria

C'est un projet multiple, tout à fait innovant, et on a obtenu des subventions. Croyez bien que, chaque fois qu'on le peut, on monte un dossier de demande, on se démène de tous les côtés, on ne laisse rien passer. Et si vous avez des idées nouvelles, nous sommes preneurs. Mais sachez que nous ne sommes pas toujours éligibles à tout, malheureusement.

N° 6 - FINANCES

Nomenclature budgétaire et comptable M57 : approbation de la mise à jour règlementaire au 1er janvier 2021

Madame Ithurria, adjointe, expose :

Par délibération n° 5 du 25 septembre 2020, le conseil municipal a délibéré sur la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2021 et sur le régime des amortissements applicables.

Un arrêté interministériel du 17 décembre 2020 a précisé certaines évolutions règlementaires et législatives intervenues au cours de l'exercice 2020, notamment l'ajout de la norme 17 «Biens historiques et culturels».

Jusqu'à présent, les biens historiques et culturels ne pouvaient faire l'objet ni d'amortissement, ni de dépréciation. Seules les dépenses ultérieures afférentes à ces biens et revêtant le caractère d'immobilisations faisaient l'objet d'un plan d'amortissement. Aujourd'hui, afin de distinguer les biens historiques et culturels amortissables de ceux qui ne le sont pas, mais également d'élargir le champ des biens pouvant être inscrits au compte 216 dédié, le plan de comptes M57 est modifié au 1er janvier 2021.

Il est précisé que tous les biens historiques et culturels acquis avant le 1er janvier 2021 ne seront pas amortissables et seront considérés comme biens «sous-jacents».

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la mise à jour de l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2021, en y intégrant la norme 17 «Biens historiques et culturels»,

- de fixer les nouvelles durées d'amortissement pour les «Biens historiques et culturels», notamment les dépenses ultérieures immobilisées à compter du 1er janvier 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Finances, Administration générale, Ressources humaines»* du 25 février 2021,

- approuve la mise à jour de l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2021, en y intégrant la norme 17 «Biens historiques et culturels»,

- fixe les nouvelles durées d'amortissement pour les «Biens historiques et culturels», notamment les dépenses ultérieures immobilisées à compter du 1er janvier 2021.

Adopté à l'unanimité

_____

N° 7 - FINANCES

Travaux de sécurisation des établissements scolaires et des sites sensibles : demande de subvention auprès de l'Etat

Madame Ithurria, adjointe, expose :

Le Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation a vocation à financer des actions en adéquation avec les orientations prioritaires gouvernementales. Il s'articule autour de quatre programmes et consolide la stratégie nationale de prévention de la délinquance (2020-2024) :

- Programme D – Prévention de la délinquance
- Programme K – Sécurisation des sites sensibles
- Programme R – Lutte contre la radicalisation
- Programme S – Sécurisation : vidéoprotection, sécurisation des écoles, équipements des polices municipales, sites sensibles

Après un diagnostic réalisé en partenariat avec la police nationale, la Commune met en œuvre des travaux de sécurisation à destination de ses écoles et des sites sensibles. Ces travaux sont éligibles à une subvention de l'Etat.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Coût en euros HT
Montant total des travaux 2021 – sécurisation écoles et des sites sensibles	**8 767,41**
Subventions	
Etat (FIPDR - Programme S : sécurisation des écoles) – 50%	*4 383,71*
Autofinancement Commune	**4 383,70**

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel des travaux de sécurisation des écoles et des sites sensibles,

- de solliciter une subvention d'un montant de 4 383,70 € auprès de l'Etat au titre du soutien à la sécurité des établissements scolaires adossé au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR),

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à déposer les dossiers d'instruction auprès des services de la Préfecture, ainsi que tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Finances, Administration générale, Ressources humaines»* du 25 février 2021,

- approuve le plan de financement prévisionnel des travaux de sécurisation des écoles et des sites sensibles,

- sollicite une subvention d'un montant de 4 383,70 € auprès de l'Etat au titre du soutien à la sécurité des établissements scolaires adossé au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR),

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à déposer les dossiers d'instruction auprès des services de la Préfecture, ainsi que tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Lafitte

Nous allons examiner cette délibération par thèmes abordés : la sécurisation des écoles puis celle des sites que vous qualifiez de sensibles.

Un pas important a été fait il y a quatre ans pour la sécurisation des groupes scolaires maternelles et élémentaires avec la mise en place d'un visiophone permettant à un directeur (ou un employé municipal sur le temps périscolaire) de contrôler et donc de sécuriser les entrées et sorties de l'établissement. Cet équipement, plus que bienvenu, était réellement indispensable.

Par ailleurs, sur les temps de regroupement des élèves et des parents aux heures de début et de fin des cours, une présence humaine (police nationale parfois, police municipale et AVSP régulièrement) existe sur les parvis, parkings et trottoirs des écoles. Rappelons ici une évidence : c'est bien cette présence humaine sur le terrain qui régule, qui dissuade, qui intervient et qui, en définitive, rassure.

Ainsi donc, dans ces conditions, sur le temps scolaire, le niveau de sécurité des élèves et de la communauté éducative est globalement assuré.

Alors, oui, hors temps scolaire, il ne reste plus que le bâti lui-même à surveiller au moyen de caméras; cela nécessite-t-il et justifie-t-il la mise en place d'un système de vidéo-surveillance? D'autre part, les sites dits sensibles, étrangement non détaillés par la délibération, doivent-ils faire l'objet de cette même vidéo surveillance?

Au regard du faible niveau de délinquance, pour ne pas parler davantage d'incivilités que connaît notre Ville, il est permis d'en douter. Et ceux-ci, lorsqu'ils se produisent, à supposer que les caméras soient à tout coup efficientes, leur taux d'élucidation justifierait-il l'installation d'une vidéo-surveillance? D'après les chiffres communiqués par le commissariat luzien, le taux d'élucidation sur notre commune est déjà plus que satisfaisant (de mémoire plus de 80 %).

Alors, pourquoi un tel empressement? Une opportunité offerte par l'Etat de percevoir une subvention de 50 % du coût de l'investissement? Suite à un diagnostic réalisé avec la police nationale? Nous n'avons jamais eu connaissance des conclusions de ce diagnostic.

Ce dont on peut ne pas douter, c'est l'aspect liberticide d'une telle mesure au regard du droit de chaque citoyen à se déplacer anonymement dans l'espace public. En terme de liberté, chacun sait ce qu'il va perdre, sans être certain de ce qu'il va gagner en terme de sécurité.

Sur un autre plan, le coût financier de cette vidéo-surveillance pour la Ville et le contribuable va certainement se chiffrer en plusieurs dizaines de milliers d'euros. Pour Herri Berri, de telles sommes sont à investir en priorité dans les moyens humains qu'une ville peut mettre à disposition de ses concitoyens pour assurer pleinement leur sécurité : dans ces conditions d'efficacité recherchée, les effectifs de police municipale, par essence police de proximité et de terrain, sont à renforcer. Précisons qu'en ce qui concerne la lutte contre les incivilités, une démarche préventive, impulsée par la Ville – notamment au service Jeunes - doit nécessairement accompagner une démarche répressive : l'éducation, l'information et la crainte de la sanction sont évidemment des éléments concourant à cette prévention.

Il nous semble que c'est en mobilisant tous ces moyens que l'on pourra proposer à nos concitoyens, non pas un pseudo- sentiment de protection par le biais d'une vidéo-surveillance, mais une vraie sécurité visible au quotidien dans nos rues et ce, sans abandonner une once de notre liberté dans l'espace public.

Dans le cas plus que probable où ce système de sécurisation des écoles et des sites sensibles serait ce soir acté, nous vous demandons de créer une commission municipale en charge d'une évaluation annuelle de ce système de vidéo-surveillance. Êtes-vous prêt à le faire?

M. le Maire

Il n'est pas question dans cette délibération de vidéo-surveillance. Lorsqu'on parle de «sites sensibles», c'est le pôle petite enfance et la crèche. Il s'agit de la clôture du projet de sécurisation des écoles. On n'est pas du tout dans de la vidéo-surveillance de la ville dans cette délibération.

M. Lafitte

Mais la vidéo-protection des écoles, on a ce qu'il faut déjà, depuis quatre ans.

M. le Maire

Cette délibération, c'est pour clôturer le programme au niveau du pôle petite enfance et de la crèche qui ne sont pas équipés.

M. Lafitte

C'est tout? Et pourquoi vous évoquez «une liste de sites sensibles»? On ne connaissait pas cette «liste», en fait on vient de comprendre qu'il s'agit des deux équipements que vous venez de citer.

M. le Maire

Il y a 8.000 € de travaux.

M. Lafitte

Ce n'est pas précisé dans la délibération.

De toute façon, tout ce qui vient d'être dit correspond au sentiment d'Herri Berri, même si ce n'est pas d'actualité.

M. le Maire

Je vous réponds quand même. Il y a une étude d'opportunité qui est en cours et une commission d'éthique sera organisée sur ce sujet.

M. Lafitte

Dans ces conditions, explicitée comme vous venez de le faire, on vote la délibération. C'est quand même curieux que, dans la délibération, la liste des sites sensibles n'est pas précisée.

Mme Arribas

J'ajouterai qu'il existe déjà une commission en place : il s'agit du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), avec tous les proviseurs, M. le Commissaire, M. le Procureur, etc, au sujet de la sécurité.

M. Lafitte

On pourrait aussi associer le conseil municipal.

N° 8 – ADMINISTRATION GENERALE

Camping municipal Chibau Berria : approbation des tarifs 2021

Monsieur Soreau, adjoint, expose :

Compte tenu de la situation économique actuelle, et afin de favoriser l'accès de tous les publics à ce service, la Commune propose de ne pas faire évoluer les tarifs du camping municipal.

Les tarifs sont donc inchangés et les périodes d'ouverture pour la saison 2021 sont les suivantes :

	du 13/05 au 02/07 et du 28/08 au 26/09	**du 03/07 au 09/07 et du 21/08 au 27/08**	**du 10/07 au 20/08**
Forfait 1 personne (1) (emplacement pour 1 personne + 1 voiture)	**9,80 €**	**13,80 €**	**16,30 €**
+ Personne (1) (13 ans et +)	4,80 €	6,30 €	6,80 €
+ Enfant (4/12 ans)	2,50 €	3,50 €	4,00 €

+ Enfant (- 4 ans)	gratuit		
+ Electricité (10A minimum)	3,60 €	3,90 €	4,20 €
+ Animal (en laisse)	0,50 €	1,00 €	2,00 €
+ Voiture supplémentaire	gratuit	2,00 €	2,50 €
+ Visiteur (+ de 2 hrs entre 10h et 22h)	2,00 €	3,00 €	4,00 €
Forfait saison (1) (du 13/05 au 26/09) (selon disponibilité et non modifiable)	**1 470 €** → emplacement pour 2 adultes et 2 enfants avec électricité		

(1) Taxe de séjour en supplément : 0,22 €/nuit/personne de 18 ans et +

- ✓ Jeton machines à laver : 4 €
- ✓ Jeton machine à sécher : 3 €
- ✓ Lessive : 1 €
- ✓ Caution pour rallonge électrique / adaptateur : 20 €
- ✓ Frais de dossier pour réserver : 5 €

Remise en basse saison *: (du 13/05/2021 au 02/07/2021 et du 28/08/2021 au 26/09/2021)

- o – 10 % à partir de 7 nuits consécutives
- o – 15 % à partir de 14 nuits consécutives
- o – 20 % à partir de 21 nuits consécutives

** La taxe de séjour n'est pas soumise à cette remise (0,22 €/nuit/personne de 18 ans et +)*

ACSI en basse saison **:** (du 13/05/2021 au 02/07/2021 et du 28/08/2021 au 26/09/2021)
14 €/nuit pour les adhérents de la carte CampingCard ACSI 2021 (tarif pour 2 adultes avec électricité et 1 chien)
** Taxe de séjour en supplément et offre non cumulable avec la remise en basse saison*

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la grille des tarifs du camping municipal selon les périodes établies pour l'année 2021 présentée ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Finances, Administration générale, Ressources humaines»* du 25 février 2021,

- approuve la grille des tarifs du camping municipal selon les périodes établies pour l'année 2021 présentée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

_____

N° 9 – RESSOURCES HUMAINES

Créations et suppressions d'emplois

Madame Ithurria, adjointe, expose :

Pour tenir compte de l'évolution des besoins des services, il convient de créer, modifier et supprimer les emplois suivants :

CREATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS

Suite promotions internes :

- Au 1er mai 2021, 1 emploi permanent à temps complet d'agent de propreté et référent équipe centre-ville sur le grade d'agent de maitrise
- Au 1er mai 2021, 1 emploi permanent à temps complet d'administrateur système et réseau sur le grade d'ingénieur

Suite réussite concours :

- Au 1er mai 2021, 1 emploi permanent à temps complet d'éducateur sportif des activités physiques et sportives sur le grade d'éducateur des activités physiques et sportives

Suite changement de filière :

- Au 1er mai 2021, 1 emploi permanent à temps complet de technicien des manifestations culturelles sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe

Suite réorganisation services CTM :

- Au 1er mai 2021, 1 emploi permanent à temps complet de plombier sur l'ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
- Au 1er mai 2021, 1 emploi permanent à temps complet de maçon sur l'ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoint techniques territoriaux
- Au 1er mai 2021, 1 emploi permanent à temps complet d'électricien sur l'ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoint techniques territoriaux
- Au 1er mai 2021, 1 emploi permanent à temps complet d'agent polyvalent festivités sur l'ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoint techniques territoriaux
- Au 1er mai 2021, 1 emploi permanent à temps complet d'agent polyvalent voirie sur l'ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoint techniques territoriaux

MODIFICATION EMPLOI PERMANENT

- Au 1er mai 2021, modification de la durée hebdomadaire de l'emploi permanent à temps non complet (32h hebdomadaires) d'agent technique de cuisine sur le grade d'adjoint technique. Cet emploi passe à temps complet (35h hebdomadaires).

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS PERMANENTS

- Au 1er mai 2021, 1 emploi permanent à temps complet de technicien des manifestations culturelles sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

Les crédits suffisants seront prévus au budget 2021.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les créations et les suppressions des postes visés ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 16 février 2021,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Finances, Administration générale, Ressources humaines»* du 25 février 2021,

- approuve les créations et les suppressions des postes visés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

_____

N° 10 - RESSOURCES HUMAINES

Recrutement du personnel saisonnier pour l'année 2021

Madame Ithurria, adjointe, expose :

- **Sur le budget général :**

La saison estivale, avec l'afflux de la population touristique, entraîne une sollicitation plus importante des services municipaux. Il convient donc de renforcer les effectifs de la commune pour faire face à ce surcroît d'activité.

Environ 70 postes seront proposés pour un emploi saisonnier d'une durée moyenne d'un mois (essentiellement lycéens et étudiants en juillet/août et quelques demandeurs d'emploi sur la période plus large de juin à septembre) dans les services suivants :

- Club Donibane
- Nettoyage des plages
- Propreté
- Police municipale–stationnement payant
- Culture, surveillance exposition

Ces recrutements interviendront sur la base d'un indice brut 354 majoré 330 au 1er janvier 2021, ce qui représente une incidence financière totale de 117.000 € (charges comprises) qui sera inscrite au Budget Primitif 2021.

S'agissant des emplois de BEESAN-cours de natation (club Donibane), afin de de fidéliser les candidats et de valoriser les compétences nécessaires à l'exercice de ces missions, il est proposé de recruter ces personnels sur la base du statut d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (indice brut 415, majoré 369).

- **Sur le budget annexe Camping municipal :**

16 postes seront répartis essentiellement entre les mois de juillet et août 2021, rémunérés sur la base d'un indice brut 354, majoré 330 au 1er janvier 2021. La dépense évaluée à 76.000 € (charges comprises) sera inscrite au Budget Primitif 2021 du camping municipal.

- **Sur le budget annexe du Jardin Botanique :**

Il convient de recruter un agent assurant l'accueil du Jardin Botanique du 15 juillet au 15 août 2021. Ce recrutement interviendra sur la base d'un indice brut 354, majoré 330 au 1er janvier 2021. La dépense évaluée à 2.600 € sera inscrite au Budget Primitif 2021 du jardin botanique.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les recrutements saisonniers aux conditions exposées ci-dessus au sein des différents services municipaux,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les contrats correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Finances, Administration générale, Ressources humaines»* du 25 février 2021,

- approuve les recrutements saisonniers aux conditions exposées ci-dessus au sein des différents services municipaux,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les contrats correspondants.

Adopté à l'unanimité

_____

N° 11 - RESSOURCES HUMAINES

Mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) : autorisation de signature d'une convention avec le Centre de Gestion des Pyrénées Atlantiques

Madame Ithurria, adjointe, expose :

Par délibération n° 8 du 27 septembre 2019, le conseil municipal a confié au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Atlantiques la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité prévue par le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié.

Suite au renouvellement du conseil d'administration du Centre de Gestion, il convient de renouveler cette convention de mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection.

Les conditions et modalités d'intervention détaillées dans la convention restent inchangées.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Atlantiques la convention de mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 16 février 2021,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Finances, Administration générale, Ressources humaines»* du 25 février 2021,

- autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Atlantiques la convention de mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

Mme Arribas

Je fais partie du Centre de gestion, dois-je m'abstenir de voter?

M. le Maire

Non, pas de problème.

N° 12 - RESSOURCES HUMAINES

Transfert du Compte Epargne Temps d'un agent territorial dans le cadre d'une mutation : autorisation de signature d'une convention avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque

Madame Ithurria, adjointe, expose :

Le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps (CET) dans la fonction publique territoriale prévoit en son article 11 que les collectivités ou établissements peuvent, par convention, prévoir des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un CET à la date à laquelle cet agent change, par la voie d'une mutation ou d'un détachement, de collectivité ou d'établissement.

Un agent de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a intégré les effectifs de la Commune par voie de mutation.

Cet agent détenait, au jour de sa radiation, un CET qui a été transféré. Les conditions financières de reprise du CET de cet agent doivent être définies par voie de convention afin que la Commune intègre ces jours sur le CET de l'agent moyennant compensation financière de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le transfert du Compte Epargne Temps d'un agent territorial dans le cadre d'une mutation,

- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque la convention correspondante.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 16 février 2021,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Finances, Administration générale, Ressources humaines»* du 25 février 2021,

- approuve le transfert du Compte Epargne Temps d'un agent territorial dans le cadre d'une mutation,

- autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité

_____

N° 13 – MER ET LITTORAL

Surveillance des plages 2021 : recrutement de sauveteurs nautiques saisonniers et règlement des frais à l'Etat

Monsieur Badiola, adjoint, expose :

La surveillance des cinq plages de Saint-Jean-de-Luz durant la saison estivale sera assurée par des CRS-MNS et des sauveteurs nautiques communaux saisonniers.

Les candidats civils participeront à un stage d'évaluation qui permettra de contrôler d'évaluer leur aptitude. Ce stage sera encadré par les sauveteurs plus anciens et qualifiés.

La surveillance des plages de la commune pour 2021 prévoit un effectif de 36 saisonniers (maximum en juillet et aout) réparti sur l'ensemble des plages, selon les périodes suivantes :

Grande plage

Mois de mai
1er mai et 2 mai, du 8 et 9 mai, du 13 au 16 mai, du 22 au 24 mai, et du 30 au 31 mai,
de 12h30 à 18h30

Juin
à compter du 1er juin jusqu'au 30 juin
surveillance en continu de 12h30 à 18h30

du 1er juillet au 31 août
de 11h00 à 19h30

du 1er septembre au 19 septembre
puis week-end du 25 et 26 septembre
de 12h30 à 18h30

Partie de plage située derrière la digue aux chevaux (côté Nord) : du 1er juillet au 31 août inclus de 11h00 à 19h30
Erromardie : du 1er juillet au 31 août inclus 11h00 à 19h00
Mayarco : du 1er juillet au 31 août inclus 11h00 à 19h00
Lafitenia : du 1er juillet au 31 août inclus 11h00 à 19h00
Senix (Saint-Jean-de-Luz/Guéthary) : du 1er juillet au 31 août inclus 11h00 à 19h00

Variable d'ajustement :

L'engagement des sauveteurs nautiques (mai à septembre) et des chefs de postes et adjoints au chef de poste (hors temps de présence des maîtres nageurs sauveteurs CRS) se fait désormais sur la base du statut d'agent non titulaire (contractuel à temps complet) de la fonction publique territoriale recruté pour faire face à un besoin occasionnel ou saisonnier.

Pendant les vacances scolaires de Printemps et de la Toussaint, une équipe de 5 sauveteurs pourra effectuer une veille de la Grande plage si les conditions climatiques sont favorables.

Parmi les sauveteurs saisonniers, les plus anciens seront chefs et adjoints sur toutes les plages jusqu'à la prise de fonction des CRS-MNS début juillet, et les saisonniers municipaux seront redéployés sur les différentes plages de la commune.

Afin de fidéliser les candidats et de valoriser les compétences nécessaires à l'exercice de ces missions, il est proposé de recruter ces personnels sur la base du statut d'éducateur territorial des activités physiques et sportives et de retenir le barème de rémunération suivant :

- Sauveteurs nautiques (ICP inclus) :
  - 1er et 2ème année – IM 343 - Novices
  - 3ème et 4ème année – IM 349 - Confirmés
  - 5èmeannée et + – IM 355 - Qualifiés
- Adjoints au chef de poste – IM 361 (2 par poste) - Experts
- Chefs de postes – IM 369 (1 par poste) - Experts

Un crédit global de 253.000 € sera prévu au budget primitif 2021 à cet effet.

Concernant les CRS-MNS, la commune remboursera à l'Etat les frais de déplacement et de mission de ces agents dans les conditions réglementaires (frais évalués à 48.000 €) dont les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2021.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la création des postes de sauveteurs nautiques communaux, ainsi que le dispositif de surveillance des plages,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à pourvoir à ces postes et signer les actes afférents,

- d'autoriser le règlement des frais de déplacement et de mission à l'Etat au titre de l'emploi des CRS-MNS par la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Sports, santé, mer et littoral»* du 24 février 2021,

- approuve la création des postes de sauveteurs nautiques communaux, ainsi que le dispositif de surveillance des plages,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à pourvoir à ces postes et signer les actes afférents,

- autorise le règlement des frais de déplacement et de mission à l'Etat au titre de l'emploi des CRS-MNS par la commune.

Adopté à l'unanimité

_____

N° 14 – MER ET LITTORAL

Gestion du site handiplage 2021 : recrutement d'un saisonnier

Monsieur Badiola, adjoint, expose :

La commune gère le site handiplage équipé pour l'accès à la baignade des personnes à mobilité réduite et déficients visuels lors de la saison estivale, situé au sud de la Grande plage.

L'employé saisonnier qui y est affecté est recruté sur la base du barème établi pour le personnel de surveillance des plages débutant. Il devra participer à un stage de sensibilisation de 2 jours, dispensé par l'association Handiplage, avant la prise de fonction (sauf s'il l'a déjà effectué les années précédentes). Les saisonniers sauveteurs de la grande plage pourront être affectés à ce poste en cas de besoin de remplacement ou de renfort ponctuel.

Le site est équipé de l'ensemble du matériel nécessaire à cette activité (3 tiralos, un système audio plage équipé pour les personnes malvoyantes, radios, paddle board…).

Pour 2021, le saisonnier sauveteur accueillera tous les jours gratuitement le public du 1er juillet au 31 août:

- de 13h30 à 19h00 du lundi au jeudi,
- de 13h00 à 19h00 du vendredi au dimanche.

Il est précisé qu'en dehors de cette période, l'accès aux tiralos est possible par demande d'un digicode auprès du poste de secours ou du Bureau d'Information Touristique de l'Office de Tourisme.

Le saisonnier handiplagiste est recruté sur la base du statut d'éducateur territorial des activités physiques et sportives, selon l'indice majoré 343.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2021.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la création du poste d'handiplagiste pour les mois de juillet et août 2021,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à pourvoir à ce poste et signer les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Sports, santé, mer et littoral»* du 24 février 2021,

- approuve la création du poste d'handiplagiste pour les mois de juillet et août 2021,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à pourvoir à ce poste et signer les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

_____

N° 15 – VILLE NUMERIQUE

Communauté d'Agglomération Pays Basque : autorisation de signature d'une convention de mutualisation en matière d'usages numériques

Monsieur Ruspil, conseiller municipal délégué, expose :

Par délibération du 1er février 2020, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a renouvelé une convention avec le Syndicat mixte La Fibre64 afin de déployer un programme de services numériques.

Ce champ de coopération est ouvert aux communes membres de la Communauté d'Agglomération qui le souhaitent, pour la réalisation de tout ou partie des prestations suivantes :

- **Mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** :
  Accompagnement à la mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données par la mise en place d'un délégué à la protection des données mutualisé entre le Syndicat Mixte La Fibre64 et ses membres : le Syndicat mixte La Fibre64 est désigné comme délégué à la protection des données de la commune.

- **Dématérialisation de l'envoi au contrôle de légalité :**
  Mise à disposition d'un tiers de télétransmission des actes et flux dématérialisés de la commune.

- **Dématérialisation de la commande publique :**
  Mise à disposition d'un profil acheteur sur la plateforme de marchés publics AMPA.

- **Inclusion numérique :**
  Cet accompagnement prévoit notamment l'ingénierie, la coordination et l'animation des réseaux locaux d'inclusion numérique, une cartographie des lieux et services d'inclusion numérique situés sur le territoire, ainsi qu'un site ressources pour tous les aidants.

- **Webinaires :**
  Mise à disposition d'une série de webinaires thématisés accessibles à l'ensemble des élus et des agents des communes membres de la Communauté d'Agglomération (intelligence artificielle, open data, identité numérique…).

La Commune bénéficie des deux premières prestations avec d'autres partenaires (APGL, Docaspost-Fast) mais souhaiterait adhérer aux services numériques d'inclusion numérique et de webinaires. Pour la prestation de dématérialisation de la commande publique, la Commune est déjà bénéficiaire d'une convention de partenariat avec le Syndicat mixte La Fibre64 qui est automatiquement intégrée sous le régime de cette convention de mutualisation.

Ces services numériques sont accessibles gratuitement aux communes, via une convention de mutualisation, renouvelable annuellement par tacite reconduction, conformément au projet annexé à la présente délibération.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Commune aux trois services numériques proposés par la Communauté d'Agglomération Pays Basque en partenariat avec le Syndicat mixte La Fibre64 :

  - dématérialisation de la commande publique,
  - inclusion numérique,
  - Webinaires.

- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer la convention de mutualisation correspondante, ainsi que tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Ville numérique et ville Agile»* du 14 janvier 2021,

- approuve l'adhésion de la Commune aux trois services numériques proposés par la Communauté d'Agglomération Pays Basque en partenariat avec le Syndicat mixte La Fibre64 :

  - dématérialisation de la commande publique,
  - inclusion numérique,
  - Webinaires.

- autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer la convention de mutualisation correspondante, ainsi que tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. de Lara

Evidemment, nous voterons cette convention, il n'y a pas de souci. Attention, l'annexe est du 1er janvier au 31 décembre 2020, il faudra la réactualiser. En tous les cas, sur l'inclusion numérique, on signe une assistance sur un chef de projet qui viendra faire de l'ingénierie.

Tout à l'heure, lorsque M. Charrier parlait du dispositif France Relance et ce que vous évoquiez Mme Ithurria sur le mode d'emploi concernant tout le volet numérique et inclusion numérique du plan France Relance, on est à 250 millions. Et les Préfets avaient jusqu'au 19 février pour faire remonter les candidatures de ce qu'on appelle les conseillers numériques. L'Etat apporte une aide aux collectivités qui décideraient de recruter des conseillers numériques, une aide dégressive. Pourquoi cette aide? Tout simplement, parce qu'on a aujourd'hui 13 millions de français qui sont exclus du numérique. Socialement, ne sont-ils pas aisés? On retrouve toutes les franges du spectre social, quel que soit le niveau de revenus des personnes, qui vivent ce qu'on appelle l'illectronisme.

Or, en 2022, c'est-à-dire dans un an, le pari du gouvernement, c'est 100 % de l'administration dématérialisée. Et, pendant le confinement, a été mise en place une plateforme où on pensait que des bénévoles allaient aider à prendre en main, à distance, les personnes pour utiliser WhatsApp ou une application de visio pour pouvoir voir ses petits-enfants. Mais la réalité est que des milliers de personnes étaient bloquées dans leurs démarches administratives telles que CAF, URSSAF… L'inclusion numérique - je vous rejoins – est une priorité mais, au-delà de la convention qui est louable, on aurait souhaité aller un peu plus loin, en sachant si oui ou non la Ville se portait candidate – la première vague vient de passer aux conseillers numériques, et le deuxième dispositif est le «Aidants numérique». La Commune n'a pas attendu, je ne sais plus si cela se fait toujours en cette période très particulière que nous vivons, mais la médiathèque accompagnait des personnes. Et, avant qu'on appelle ce dispositif «Aidants Connect», la ville de Saint Jean de Luz était précurseur en la matière.

Je pense que les webinaires que M. Ruspil évoquait vont contribuer à améliorer le niveau d'information des agents, mais il faut vraiment faire un effort sur l'inclusion numérique parce que, l'année prochaine, on va perdre toutes ces personnes qui malheureusement – on pourrait penser que, socialement ou culturellement, elles sont aptes à le faire – sont confrontées à la réalité de l'illectronisme, il s'agit de 13 millions de français.

Merci pour votre écoute.

_____

N° 16 – ACCESSIBILITE

Accueil téléphonique et physique pour personnes sourdes et malentendantes : autorisation de signature d'une convention de mutualisation avec la Communauté d'agglomération Pays Basque pour la mise en œuvre du service numérique ELIOZ CONNECT

Madame Duhart, adjointe, expose :

En application de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique, le décret n° 2017-875 du 9 mai 2017 relatif à l'accès des personnes handicapées aux services téléphoniques prévoit que les communes de plus de 10 000 habitants et leurs groupements rendent accessibles aux personnes sourdes et malentendantes leurs accueils physiques et téléphoniques pour le 7 octobre 2021.

Une solution de mutualisation est proposée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque auprès des communes du territoire concernées (Anglet, Bayonne, Biarritz, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz et Urrugne) afin de permettre une rationalisation de ce service.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération équipera les communes concernées d'une plateforme de communication spécialisée permettant d'échanger avec les usagers par l'intermédiaire d'un opérateur relais en langue des signes, en langue française parlée complétée, en transcription en temps réel de la parole ou en transcription automatique. La Commune assurera la dotation en matériels et équipements nécessaires au service.

Le fonctionnement du service ELIOZ CONNECT donnera lieu à un remboursement annuel selon la clé de répartition suivante :

- 30 % des frais d'abonnement seront financés par la Communauté d'Agglomération,
- 70 % des frais restants seront répartis entre les communes en fonction de la taille de leur population.

La Commune de Saint Jean de Luz remboursera donc à la Communauté d'Agglomération un montant de 567 € pour la mise en place du service. Le dispositif sera réévalué pour une éventuelle extension à compter du mois d'octobre 2021.

Les conditions et modalités financières de cette mise à disposition sont détaillées dans la convention annexée à la présente délibération.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Commune au service mutualisé proposé par la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour la mise à disposition du service d'accueil pour les personnes sourdes et malentendantes via la plateforme ELIOZ CONNECT,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention correspondante, ainsi que tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Travaux, proximité, cadre de vie, développement durable et transition écologique»* du 17 février 2021,

- approuve l'adhésion de la Commune au service mutualisé proposé par la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour la mise à disposition du service d'accueil pour les personnes sourdes et malentendantes via la plateforme ELIOZ CONNECT,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention correspondante, ainsi que tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

_____

N° 17 – MOBILITE

Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour : avis sur le projet arrêté de Plan de Déplacements Urbains

Madame Duhart, adjointe, expose :

Par délibération du 15 décembre 2017, le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour s'est engagé dans l'élaboration de son Plan de Déplacements Urbains (PDU), conformément aux dispositions réglementaires (articles L 1214-1 et suivants du Code des Transports). Le Syndicat des Mobilités Pays Basque- Adour (SMPBA) est l'autorité organisatrice de la mobilité durable (AOMD). Il exerce la compétence mobilité par délégation de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et de la commune landaise de Tarnos. Le plan de déplacements urbains (PDU), que la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) va faire évoluer en « Plan de Mobilité », est un document de planification de la politique de déplacements dont l'établissement est rendu obligatoire par le Code des Transports pour les ressorts territoriaux des AOMD d'agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Le plan de déplacements urbains détermine les principes régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement dans le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité. Il propose une stratégie globale de maîtrise du trafic automobile en faveur du développement des transports en commun et de l'usage de la marche et du vélo, dans un objectif de réduction des nuisances environnementales, d'amélioration de la santé et de la sécurité, tout en renforçant la cohésion sociale et urbaine. C'est ainsi une opportunité de repenser le partage de l'espace public et la place respective des différents modes, et de manière large, l'aménagement et l'organisation du territoire en articulation avec la mobilité durable.

Le plan de déplacements urbains est un document de planification et de programmation qui définit un projet et une stratégie pour les mettre en œuvre à un horizon de 10 ans (avec évaluation à mi-parcours), ainsi qu'un plan d'actions qui en prévoit les modalités de mise en œuvre et de financement.

Il fixe sur le territoire les orientations d'aménagements et de services en collaboration avec les acteurs du territoire. Des ateliers thématiques ont permis d'associer les techniciens des collectivités partenaires à l'élaboration du document à plusieurs étapes, et la Commission Mobilités commune au SMPBA et à la CAPB a fait l'objet de 4 séances d'échanges et de travail dédiées à la construction du PDU en 2019.

En termes de concertation, l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains s'est appuyée notamment sur le dispositif de concertation élargi déployé dans le cadre de la démarche d'élaboration du Plan Climat par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Contenu du PDU

Le dossier de Plan de Déplacements Urbains ainsi élaboré se structure en trois parties, qui retracent les grandes étapes de la démarche, complétées par un document d'évaluation environnementale et des annexes (comportant notamment un volet « accessibilité » et une synthèse de la concertation). Un résumé non technique synthétise les grandes orientations et les enjeux du document.

Partie 1 : le contexte

> Cadre et organisation de la démarche PDU

- Positionnement dans le cadre réglementaire,
- Lien avec les autres documents de programmation et de planification,
- Organisation de la démarche.

> Les grandes tendances nationales qui orientent le projet

Partie 2 : les différents diagnostics

1. Territoire

> Analyse des fonctionnements du territoire :

- Positionnements et dynamiques du territoire,
- Pratiques de mobilité,
- Contrastes saisonniers.

2. Thématiques

> Usages et fonctionnements des services et infrastructures de mobilité :

- Pratiques des modes actifs,
- Transports en commun et nœuds multimodaux,
- Ouverture du territoire aux échelles régionales, nationales et européennes,
- Mobilité telle un service,
- Services à vocation sociale et mobilité pour tous,
- Usages collectifs de la voiture et électromobilité,
- Réseaux de voirie et sécurité routière,
- Stationnements,
- Logistique.

3. État Initial de l'Environnement

> Etat des lieux du territoire d'un point de vue environnemental

Partie 3 : le projet proposé

1. Documents cadre

> Les orientations que doit considérer le PDU

2. Enjeux et ambitions

> Description du projet que se fixe le Syndicat des mobilités à un horizon 2030 :

- Transition(s) : Moins se déplacer, mieux se déplacer,
- Cohésion : Permettre à toutes et tous de se déplacer,
- Entraînement : Faire pour et avec les usagers.

3. Plan d'actions

> Détail des mesures destinées à mettre en œuvre le projet

Pour inscrire le territoire dans une trajectoire ambitieuse et cohérente avec les objectifs de transition énergétique et écologique définis par le Plan Climat, le PDU s'est construit sur la base de deux objectifs forts relatifs à :

- l'évolution des parts modales des déplacements,
- l'évolution du mix énergétique utilisé pour la mobilité.

Pour répondre à ces enjeux, le plan d'actions du PDU regroupe ainsi une centaine de fiches-actions.
La mise en œuvre du plan d'actions fera l'objet d'un suivi annuel assuré par le Syndicat des Mobilités.

Etapes à venir

A l'issue de l'arrêt du projet, le PDU est soumis à différentes étapes de consultation réglementaires :

- Avis de l'autorité environnementale,
- Avis des Personnes Publiques Associées (présente consultation en cours : : les avis sont à formuler sous un délai de 3 mois ou seront réputés favorables),
- Puis enquête publique (d'une durée d'1 mois minimum, qui inclura les avis sur le PDU remis par les PPA).

A l'issue de cette période de consultation et d'enquête, le présent projet de PDU pourra être modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et des avis émis par les personnes publiques. Il sera également complété afin d'être mis en conformité avec l'évolution en « Plan de Mobilité » prévue par la loi LOM pour une approbation après le 1er janvier 2021.

Une fois ces modifications apportées, le Plan de Mobilité sera soumis au Comité syndical du SMPBA pour approbation et adoption définitive.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'émettre un avis sur le Plan de Déplacements Urbains arrêté par le SMPBA le 6 février 2020,

- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Travaux, proximité, cadre de vie, développement durable et transition écologique»* du 17 février 2021,

- émet un avis favorable sur le Plan de Déplacements Urbains arrêté par le SMPBA le 6 février 2020,

- autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté par 29 voix
4 contre (M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Etcheverry-Ainchart)

Commentaires

M. le Maire

Pour ma part, je vous proposerais de donner un avis favorable :

Car, bien qu'imparfait, son élaboration s'est appuyée sur une grosse connaissance de notre territoire très diversifié et de ses contraintes : 161 Communes, 325 000 habitants concernés. De plus, il a été élaboré de manière participative avec notamment un volet concertation publique très développé, entre autres sur le plan climat-énergie par Madame Bisauta. De plus, dans ses ambitions, ses axes de travail et son plan d'action, il est de facture «très classique» comme on peut s'en rendre compte à sa lecture.

Car le PDU est un document de planification et de programmation à l'horizon dix ans, et qu'il a d'ores et déjà été intégré dans le PLU récemment approuvé, qui comprenait un «schéma des mobilités» à l'échelle de la Commune. De plus, les différents projets en partenariat avec le Syndicat des Mobilités font de notre Commune une «ville pilote», un «territoire d'expression privilégié» de ce PDU.

Notre Commune est pleinement engagée dans son «projet de mobilité», qui recouvre une palette de solutions à même de répondre aux différents enjeux de la prochaine décennie. Une nouvelle fois, il n'y pas une solution miracle mais un ensemble de solutions à mettre en œuvre afin d'avoir un «projet pour les mobilités du quotidien». Ce sont malheureusement des projets au long court qui mettent du temps à être conçus, approuvés par les différents partenaires avant de pouvoir être officiellement lancés. Il y a des questions administratives, des questions de financements, une concertation à avoir mais nous nous y consacrons pleinement. Schématiquement, Il faut :

- offrir des solutions de stationnement avec des navettes sur les entrées de ville,
- développer un réseau de bus plus performant avec les infrastructures adaptées,
- créer du stationnement de proximité pour les habitants et faire vivre les commerces,
- organiser le détournement des flux,
- développer les mobilités douces de type vélo et piétons en concertation.

Offrir des solutions de stationnement aux entrées de ville
par la création d'un réseau de Parcs Relais et d'équipements de co-voiturage

- Deux parkings de dissuasion existent déjà depuis les années 2000 avec un système de navette dite «estival» en entrée de ville Nord et Sud.

Aujourd'hui, le projet est de conforter ce système par la création de deux grands équipements sur des terrains identifiés (l'un face au garage Lamerain et l'autre sur le terrain à côté de la piscine) et les raccrocher au réseau de transport en commun existant afin d'obtenir un fonctionnement à l'année et pérenne avec un cadencement de bus renforcé puisque l'objectif est de passer sur les heures de pointe à un service toutes les quinze minutes au lieu d'une demi-heure.

A terme, et en partenariat avec le syndicat des mobilités, le département, l'Etat et les ASF, d'autres parcs-relais peuvent être envisagés dans le secteur Nord afin de compléter la desserte du littoral (secteur Emilenia et secteur du rond-point d'Acotz). Si cela fonctionne bien, nous aurons une capacité en périphérie de 600 places au Nord et 200 places au Sud qui pourront aussi compléter l'offre de covoiturage.

Les parking-relais du Nord pourront servir de support au développement du *«RER Basque»* si l'idée se développait à l'avenir. J'ai à ce sujet une rencontre avec le Président Rousset d'ici trois semaines. Ils pourraient servir de départ de navettes de plages afin de soulager le secteur d'Acotz, régulièrement saturé en période estivale mais cela nécessitera un réseau de bus renforcé et un réseau pôles de convergence multimodaux identifiés au PLU sur le secteur Nord.

Le parc-relais situé au Sud (secteur de Chantaco) est conçu pour être intégré au paysage et accueillera bien entendu des stations vélos en libre-service et accès direct à la piste en site propre. Une aire d'accueil des camping-car sera proposée. Ces parcs relais serviront bien entendu dans le cadre de la politique évènementielle de la Commune au même titre qu'il y a des navettes pour les fêtes de la Saint Jean, le feu d'artifice, les soirées de Cesta Punta…

Un site propre et création d'un Pôle d'Echange Multimodal / Halle des Mobilités

- Pour inciter à prendre les transports en commun, il faut renforcer l'offre actuelle et créer de nouvelles infrastructures nécessaires à une meilleure performance : voie de bus en site propre, création d'un Pôle d'Echange Multimodal.

  - Des voies de bus en site propre sont à l'étude – je dis bien à l'étude - sur les secteurs ithurralde/Passicot et nécessiteront une concertation avec les riverains sur les aménagements. Accélérer le cadencement nécessitera en temps utile des choix pour assurer la circulation rapide des transports et ne peut s'envisager que dans un système global.

  - Création d'une Halle des Mobilités/d'un PEM autour de la gare routière et de la gare ferroviaire, avec un système bi-face, un parvis pacifié dans la suite du projet Foch. En effet, le secteur de la gare est un nœud de convergence du transport de personne, du transport scolaire, de la traversée de la commune etc.

- Cette réflexion générale autour du périmètre du PEM devra intégrer un volet de «logistique urbaine durable» avec le fameux dernier kilomètre à assurer par des modes de transports doux à l'avenir et intégrant une logique de piétonisation des espaces publics.

- Le projet Foch est la solution de stationnement de l'entrée de ville coté Ciboure, pour les commerces et les habitants du centre-ville qui souhaitent notamment acheter une place de stationnement à l'année. Il est une solution complémentaire utile pour faciliter le développement de projets d'envergure comme la création du Centre d'interprétation du patrimoine des Récollets situé à proximité. Il permettra d'éviter le trafic parasite de recherche de places en centre-ville en captant le flux dès l'entrée de ville et grâce à une signalétique déployée bien en amont. Ce projet est nécessaire pour libérer de l'espace public et favoriser les mobilités douces.

- Dans les quartiers Alturan, Karsinenea, Chibau Berria, Acotz, du foncier communal sera utilisé pour renforcer l'offre de stationnement sur voirie. Pour le quartier Urdazuri, et avec l'opération de renouvellement urbain, Il est nécessaire de renforcer l'offre de stationnement en réaménageant les places du Labourd, d'Espagne, des Basques. Compte tenu de l'affluence en période estivale et des difficultés pour les résidents de stationner, nous proposerons une solution de parcs en enclos avec des barrières à code dédiées aux riverains, comme le stationnement résidents en centre-ville. Aujourd'hui, nous avons 4 parcs à enclos dans les écoles, collèges et lycées pour les habitants du centre-ville et c'est une réussite.

Organiser le détournement des flux

- Par la création du demi-échangeur de Chantaco pour contourner Saint Jean de Luz et mieux desservir la Vallée de la Nivelle. Sa faisabilité technique doit être confirmée et les partenaires continuent d'avancer sur le projet. Nous sommes bien sur une logique de rocade urbaine permettant d'éviter le fort trafic parasite par la traversée de notre ville.

- Par une captation du flux entrant côté Ciboure/Urrugne en stationnement souterrain grâce au parking Foch. Le trafic parasite de recherche de place de stationnement de surface pour mémoire est de 500 véhicules sur 1h30 sur ce secteur.

- Par le développement d'un report modal sur le Vélo et les transports en commun au départ des parcs-relais notamment.

Développer les mobilités douces de type Vélo et Piétons en concertation, intégrer les infrastructures encourageant l'électrification des mobilités

- L'Elaboration et mise en œuvre d'un Schéma Cyclable, porte sur l'ensemble des questionnements à résoudre afin de «créer et accompagner une véritable culture du vélo à l'échelle de la ville». Cette étude sera opérationnelle et se déroulera tout au long de l'année 2021 sur plusieurs thématiques :

- finalisation d'un schéma directeur avec un maillage complet et proposer des solutions allant jusqu'à l'avant-projet;
- créer une identité et une communication ciblée autour du vélo dans la Commune;
- digitaliser l'ensemble des infrastructures;
- concerter avec les élus, les communes limitrophes, les habitants et les associations.

Dans l'immédiat et d'ici la fin de l'année, l'étude de programmation sur la création d'une passerelle sur le pont Charles de Gaulle et la prolongation de la piste reliant Saint Jean à Ascain seront lancées par le Conseil Départemental.

- La piétonisation des espaces publics se poursuivra avec le secteur Foch et permettra une déambulation urbaine apaisée. C'est une vraie opération de reconquête de l'espace public, au profit des piétons reliant notamment la gare. Elle s'inscrit dans la droite ligne de la politique de piétonisation en centre-ville et dans les quartiers.

L'Elaboration en 2021 puis la mise en œuvre d'un Plan de mise en accessibilité de la voirie et des trottoirs

- Sur l'ensemble du mandat ce plan devrait favoriser le développement de la piétonisation des espaces publics. Déjà, certains secteurs font l'objet de démarche de sécurisation (entre autres Acotz où les travaux ont commencé). Il intègrera la création d'infrastructures de recharge électrique pour les vélos et les voitures.

En résumé, j'ai ciblé les aménagements prévus sur Saint Jean de Luz, je suis sorti un peu du cadre général du PDU puisque c'est surtout ce qui nous intéresse ici.

M. Etcheverry-Ainchart

Vous êtes effectivement sorti du cadre de la délibération puisqu'elle porte sur un document d'échelon communautaire. Ce que vous avez dit était d'ailleurs très intéressant, il y a beaucoup de choses sur lesquelles on se rejoint d'ailleurs.

M. le Maire

Je l'avais dit à M. Lafitte tout à l'heure.

M. Lafitte

Je comprends maintenant.

M. Etcheverry-Ainchart

Un certain nombre de choses sur lesquelles on peut se rejoindre, d'autres sur lesquelles on sera toujours en désaccord, et puis des débats de toute façon qu'on sera amené à avoir dans cette enceinte pour ce qui concerne spécifiquement Saint Jean de Luz.

Ce soir, la délibération concerne le Plan de Déplacements Urbains intercommunal et c'est sur ce plan-là, ainsi que sur le plan de l'adéquation entre le PDU et les logiques luziennes, que je comptais développer.

Il y a quelques semaines, nous avons débattu au sujet du PLH. Voici maintenant le PDU, autre document majeur dans la planification stratégique du territoire de la Communauté Pays Basque, qui nous engage pour plusieurs années et avec des effets bien plus durables que ces dix prochaines années étant donné que l'on parle d'infrastructures parfois lourdes, je pense entre autres aux routes ou aux parkings. Nous ne pouvons donc pas donner notre avis sans commencer par déplorer deux faiblesses dans la méthode que, paradoxalement, vous avez applaudi. D'abord, la faiblesse d'association de la population dans l'élaboration de ce plan qui la concerne directement. Comme souvent, ces textes fondamentaux restent dans un cénacle de techniciens et d'élus, et encore d'élus communautaires membres de la commission idoine. Car les citoyens lambda auront trop peu eu leur mot à dire sur ce sujet. D'ailleurs, c'est difficile de rendre accessible un document si technique à la population mais c'est un effort à faire et qui n'a pas été assez fait, ni sur le PDU, ni sur le PLH.

Quant aux 33 que nous sommes dans cette enceinte, de la même manière, voici encore, après le PLH, un dossier volumineux transmis, certes, dans les délais réglementaires, mais impossible à travailler sérieusement avant le conseil. Je signale par exemple que, dans la commune voisine, Ascain, le dossier a été envoyé bien plus en avance aux élus, charge à eux de l'étudier et d'envoyer une contribution écrite en vue du débat en conseil. Ici, on crée des conseils de quartier à grand renfort de communication au nom de la démocratie participative, mais on limite au minimum légal les conditions de travail de l'opposition. Il fallait que ce soit dit.

Sur le fond, nous nous contenterons de deux commentaires. Le premier a trait aux orientations générales du plan, qui constituent en réalité le plan lui-même tant ce dernier pèche par l'imprécision, trop souvent. Bien sûr, nous avons là un document parfait en termes de diagnostic et de perspectives. Nous ne pouvons que partager tout ce qui y est écrit, qui reprend, en l'appliquant à la situation locale, les grandes logiques, heureusement à la mode, de gestion écologique des mobilités : réduction de l'usage individuel des véhicules carbonés, promotion des circulations douces dans toute leur diversité, amélioration des transports collectifs, meilleur maillage territorial de ces réseaux et meilleur accès à toutes les catégories de population, notamment au plan social ou sur le volet accessibilité, etc. Personne aujourd'hui ne pourrait critiquer ces bonnes intentions, et encore moins nous-mêmes. Mais, comme souvent en matière de politiques publiques, les orientations sont formulées sans assez de précision quant aux modalités de suivi, aux délais de mise en œuvre, aux coûts ou aux modalités de financement. Prenons deux exemples, pour ne pas faire une collection.

Premier exemple, celui qui préconise de «Mieux utiliser les autoroutes». C'est très bien, sauf que nous n'avons sur notre territoire qu'une seule autoroute, axe stratégique majeur pour structurer les déplacements routiers nord-sud de l'agglomération, mais à destination duquel rien n'a été obtenu, jusqu'à l'heure actuelle en tout cas, pour qu'il soit effectivement utilisé comme une rocade urbaine, sauf à Bayonne pour la traversée gratuite de l'Adour. Pour le reste, l'A63, pourtant initialement financé par l'effort public, reste la vache à lait d'une société privée avec laquelle on n'arrive à rien négocier, ni même l'avancée du projet de demi-échangeur de Chantaco, nécessaire à l'effort de désengorgement d'une partie de la ville, comme vous l'avez dit, mais qu'on attend toujours comme l'Arlésienne. Alors, on veut bien croire qu'avec le nouveau PDU, ce sera fait dans les années qui viennent, sauf que, jusqu'à aujourd'hui, on n'a rien vu venir, donc il s'agit d'un vœu pieux. «Mieux utiliser l'autoroute», très bien, mais comment, dans quel délai, avec quels moyens? Ce n'est pas assez clair.

Deuxième exemple, la gestion des transports ferroviaires pourtant qualifiée de priorité. Cela ne mange pas de pain de répéter, là encore, dans chaque document de travail que la réflexion continue, que des rendez-vous vont avoir lieu, toujours sur l'amélioration de ce service d'une importance majeure à tous les niveaux, et notamment environnemental.

Sauf qu'à l'heure actuelle, étant donné que les réseaux ferrés relèvent tous de compétences extérieures à celle de la Communauté d'Agglomération et aux mains d'acteurs différents, et que leur enchevêtrement sur deux seules voies ferrées rend quasiment illusoire toute perspective de tram-train – même si vous dites que des rendez-vous vont être pris, là aussi, depuis le temps qu'on en parle, je pense notamment au Livre Blanc de l'Eurocité, cela fait un bail, on ne voit toujours rien de concret - nous ne sommes pas à la veille de voir les belles paroles de ce PDU être concrétisées. Et pourtant on ne demanderait qu'à le croire. Et comme, en même temps, les moyens alloués à ces réseaux ferrés sont en baisse, le résultat peut être même inverse aux orientations du PDU à l'heure actuelle, avec des rotations tellement faibles dans le réseau TER en particulier – qui est celui du quotidien – que les rames sont vides aux heures de pointe. Alors, là encore, comment va-t-on agir, avec quels délais et quels moyens? Tout cela n'est pas assez précisé dans ce PDU.

Surtout, et en conclusion sur ce point, nous ne pouvons considérer comme un détail le fait que les bonnes volontés de ce texte relatif aux mobilités soient en si grande contradiction avec les orientations prises quasi en même temps dans le PLH en matière de production de logement. Les deux textes sont censés être en cohérence mais, pendant que le PDU préconise une réduction des mobilités pendulaires – c'est-à-dire les mobilités du quotidien, les liens entre le domicile et le travail - le PLH prévoit la construction d'une quantité énorme de nouveaux logements dont on sait pertinemment qu'ils le seront en grande partie en périphérie des communes urbaines de la côte, et de plus en plus dans le rétrolittoral, voire le rural, tout cela démultipliant donc ces mêmes mobilités pendulaires. Plus on habite loin de son lieu de travail, et moins on crée d'emplois et d'activités à côté de ces lieux de domicile, plus on multiplie les déplacements contraints, et le résultat est visible aux entrées de ville de Bayonne, et même aux entrées de ville de Saint Jean de Luz. Ces incohérences se retrouveront fatalement dans le SCOT, puis dans les PLUI qu'on devra travailler dans les mois qui viennent, et, à choisir, évidemment, ce n'est pas le PDU sur ce plan-là mais la politique du logement qui est à revoir de fond en comble.

Le deuxième commentaire est de même nature que celui que nous faisions au sujet du PLH, c'est celui de l'inadéquation des orientations luziennes en matière de mobilités avec celles du PDU. Nous pourrions d'ailleurs passer en revue toutes les orientations du PDU, nous aurions à redire sur vos choix luziens au regard de la plupart d'entre elles. Mais d'évidence, celle qui saute le plus aux yeux est celle qui concerne la place de la voiture dans la ville.

Déjà, en amont, le problème se pose dans les logiques de développement urbain de Saint-Jean de Luz, on en a parlé un peu tout à l'heure. Rien qu'à Alturan par exemple, nous avons là le cas typique d'un quartier où rien n'a été pensé pour éviter le recours à la voiture. Vous êtes bien placé d'ailleurs, M. le Maire, vous qui faites chaque jour l'aller-retour en Audi depuis là-bas, vous n'allez pas nous dire le contraire.

M. le Maire

Je vous signale qu'il y a une ligne de bus qui passe à partir de 6h00 du matin. C'est la même ligne de bus que vous aviez loupée il y a quelques années, vous vous rappelez, vous vous étiez trompé d'arrêt.

M. Etcheverry-Ainchart

Oui, et lorsqu'on avait voulu faire un retour avec la population locale sur la construction du quartier en organisant une réunion publique, heureusement qu'on l'avait organisé en juin et qu'il faisait beau, parce que sinon aucun endroit couvert là-bas pour pouvoir se réunir avec la population. C'est un exemple parmi d'autres des limites de ce que vous aviez voulu appeler à l'époque «éco-quartier» et qu'on vous avait interdit d'appeler «éco-quartier», vous n'aviez pas eu le label, et on le comprend très bien. Parce que, même si vous aviez obtenu le label éco-quartier au titre par exemple de l'éco-construction, chose qui serait à redire lorsqu'on voit comment ont été construits les collectifs, l'éco-construction on peut en parler – en tout cas, cela n'est en aucun cas un quartier durable parce que, pour aller là-bas, on a forcément besoin de la voiture, pour tous les domaines de la vie quotidienne, la moindre baguette de pain que vous aurez besoin d'acheter, vous devrez prendre la voiture quand vous habitez Alturan. Bref.

Mais les nouvelles OAP sont à l'avenant, et c'est le pire – ce qui a été fait il y a dix ans, c'est une chose, mais ce qu'on va faire à l'avenir, c'est encore autre chose - chacune se limitant à la production de logements mais sans jamais parler d'autre chose : quid des services, commerces de proximité, espaces de convivialité couverts, dont la présence à proximité limiterait les déplacements contraints? Le cas typique est celui de Karsinenea, poumon démographique de la ville dans lequel rien n'a été envisagé jusqu'à aujourd'hui, en dehors d'un mini-parc pour enfants en bas âge, ça c'est très bien mais loin d'être suffisant. Et un cimetière, oui, mais on n'a moins besoin de bouger peut-être.

La voiture donc, nécessaire pour tout. Vous allez me dire – vous me l'avez dit sur Alturan - que l'on peut prendre le bus. Mais en pratique, l'écrasante majorité des personnes qui prennent le bus à Saint-Jean-de-Luz sont celles qui ne peuvent pas encore ou plus conduire, du fait de l'âge ou pour des raisons de santé. Ceux qui veulent faire un autre choix écologiquement plus vertueux circulent à vélo, et vous risquez de chercher longtemps avant d'en trouver un qui considère la circulation en vélo à Saint-Jean sans risque pour sa sécurité. Pourquoi la majorité ne prend ni le bus, ni le vélo? C'est bien parce que tout est fait pour les encourager à prendre leur voiture! Dans ce PDU, le diagnostic est pourtant clair, je cite : «la place offerte à la voiture est peu remise en question», celle-ci reste la «solution de facilité». Les orientations préconisent de «réduire l'usage individuel de la voiture» et «utiliser le levier stationnement pour inciter à réduire l'usage de la voiture, son impact dans l'espace public». Et quelle sera la réalisation phare de votre passage à la mairie? Le projet Foch et son parking géant!

Nous en avons déjà longuement parlé de ce parking. Vous pourrez tourner l'argument de toutes les manières possibles, dire que vous allez faire des parkings-relais en entrée de ville, faire des aires de covoiturage, créer des bus ou des pistes cyclables, le résultat sera le même : construire sous Foch 500 places de stationnement, en plus des 365 places du parking Cœur de Ville et sans parler des 300 places de La Plage, ce n'est ni plus ni moins qu'inviter les gens à venir s'y garer, en toute logique, et donc à circuler en voiture au centre-ville. Et nous en profitons pour préciser une nouvelle fois, s'il est encore utile, que si toutes les oppositions à ce parking, dont une est présente ici, sont sur la même longueur d'onde sur le site de Foch, l'opposition de notre groupe est tout aussi claire sur tout autre projet de parking à Marañon. Qu'il soit aérien, sous-terrain, sous-marin ou sur pilotis, nous sommes contre tout parking de grande contenance en centre-ville, et privilégions tous les autres modes de transport qui assureront, sans problème mais sans nuisances, la desserte ce centre et de ses commerces avec la même fluidité, la même rapidité, la même efficacité.

Alors, pour finir, nous sommes perplexes devant ce que l'on pourrait considérer comme une certaine schizophrénie chez vous, M. le Maire. En tant que vice-président de l'Agglomération chargé des mobilités durables et innovantes, vous êtes directement porteur de ce projet de PDU et de ses vertueuses logiques. Comment pouvez-vous alors faire l'inverse en tant que maire? Tel Docteur Jekyll et Mister Hyde, le vice-président Irigoyen préconise «d'utiliser le levier stationnement pour inciter à réduire l'usage de la voiture, son impact dans l'espace public», mais le maire Irigoyen creuse un parking géant… Pour nous, c'est un mystère, mais surtout un drame car quand les luziens se rendront compte, dans dix ans ou vingt ans, que ce genre d'aménagement était une aberration environnementale, ce n'est pas avec des pelletées de sable de la plage qu'on rebouchera le trou. L'an dernier, certes, les luziens ont voté pour vous, dont acte; mais cela ne nous fera pas cesser de tirer la sonnette d'alarme sur ce désastre annoncé.

En conclusion sur cette délibération, nous répétons que la plupart des orientations de ce PDU nous conviennent mais qu'au vu de cette impression de vœu pieux qui l'entoure, de son incohérence avec le PLH, de la faiblesse des outils d'application dont il dote l'Agglomération, il est loin d'être à la hauteur des enjeux actuels. Nous donnerons donc un avis négatif et demanderons que le dossier soit remis sur le métier.

M. de Lara

Je ferai une remarque d'ordre général.

On vous a écouté avec beaucoup d'attention sur la feuille de route de Saint Jean de Luz. Effectivement, je vais avoir hâte de reprendre le compte-rendu du conseil municipal pour regarder dans le détail ce que vous nous avez proposé ce soir. Dans l'esprit général, on est en ligne; dans les détails, on pourra rééchanger, et je rejoins la remarque de notre collègue Peio Etcheverry-Ainchart : le PDU, comme du reste le PLH, aurait mérité une séance à lui tout seul. Je suis persuadé que, dans cette assemblée, les 33 personnes ont lu les documents du PDU pour pouvoir justement voter ce soir en son âme et conscience sur les propositions. Le groupe Le Centre Luzien va voter favorablement. Mais j'ai quand même néanmoins deux remarques.

Le problème de la mobilité à l'échelle du Schéma de Cohérence Territoriale qui réunit la Communauté d'Agglomération et la Communauté de Communes du Seignanx, soit 166 communes représentant plus de 335000 à 340 000 habitants. On est, avec le PDU, sur un périmètre un petit peu plus réduit mais ce n'est pas grave.

M. le Maire

Ce n'est pas la Communauté de communes du Seignanx, c'est juste les trois villes.

M. de Lara

Tout à fait, c'est ce que je disais. Sur le SCOT, on est avec la Communauté de Communes du Seignanx, et sur le PDU, on n'est qu'avec trois communes. Il y a un petit décalage des périmètres. Le PDU aurait dû être aligné sur le SCOT, c'est juste une petite remarque que je voulais faire parce qu'on est sur un emboîtement de différents documents : le SCOT, les échelles régionales, puis on descend jusqu'au PLU.

En synthèse, comme je le disais, on donnera un avis favorable. Mon premier commentaire était sur les liens entre urbanisme et mobilités à renforcer davantage. C'est un vœu du PDU et saluons la sortie de ce PDU. C'est un long travail, c'est un lourd travail, c'est le premier document, imparfait peut-être, mais il a le mérite d'exister. Et il a le mérite aujourd'hui de doter la Communauté d'Agglomération au moins d'une feuille de route. Est-ce qu'on réalisera l'ensemble des presque cent actions d'ici dix ans? Evidemment, non. Faisons le vœu que, dans cinq ans, à 2025, on fasse un bilan lucide, dans cette même assemblée, de ce qu'aura donné l'application du PDU.

En matière d'étalement urbain, c'est bien entendu la voiture qui est le moteur de cette explosion. Elle est le détonateur, à la fois de la maison individuelle, du prix du foncier dont on connaît tous les effets de bord sur ce territoire. Les impacts négatifs, nous les avons tous vus au cours des vingt dernières années, à l'entrée de l'agglomération bayonnaise, aujourd'hui sur la partie Sud Pays basque : explosion des temps de trajet, explosion des coûts pour les foyers qui sont soumis à ce type de déplacements pendulaires, urgence climatique, nous l'avons déjà évoqué dans notre débat précédent.

Aujourd'hui, cette question de l'étalement urbain et du lien renforcé entre mobilités et urbanisme doit nous imposer de réfléchir à la fabrication de la ville, et une fabrication de la ville différente. On doit reconstruire de la ville sur la ville, ce ne sont pas que des mots, cela veut bien dire ce que cela veut dire. Quand on a des logements vacants pour différentes raisons et on l'avait évoqué sur le PLH, c'est la première priorité que de reconquérir ces espaces. On évoquait tout à l'heure le plan France Relance – il y a aussi un plan contre les friches, par chance on n'est pas dans une zone industrielle et on n'a pas de friches à reconquérir, par chance ou malheureusement.

Pour autant, il faut reconstruire de la ville sur la ville. Et puis, il y a ce concept défendu par le professeur et scientifique Carlos Morena qui est celui de la ville du quart d'heure - repris aujourd'hui à Paris par Anne Hidalgo – qui consiste à dire : la ville du quart d'heure à pied, c'est celle où on a tous les services.

A l'échelle de la Côte basque, on sait que ce quart d'heure n'est pas possible. Faisons en sorte qu'on arrive à le faire dans les quartiers de Saint Jean de Luz – on évoquait Alturan mais il y a bien d'autres quartiers où, dans le quart d'heure à pied, on trouve le minimum de services. C'est une présence de l'Administration, c'est ce à quoi peuvent servir également les maisons France Services Mobile, c'est pouvoir trouver les commerces de proximité, et là on évitera de prendre la voiture pour un déplacement de 3 km, le PDU le signale. Et on est tous – moi le premier – à prendre la voiture pour des trajets stupides en voiture, je le reconnais. Par contre, l'organisation de notre territoire permet-elle de faire autrement? Peut-être en faisant un petit effort, j'arriverais peut-être à me remettre au vélo lorsque ce sera plus sécurisé. En tout cas, je confirme qu'on émet un avis favorable.

Par contre, il reste un point : celui du financement de ce PDU. Je veux bien qu'on égrène l'ensemble des trois volets de ce document mais il reste cette question primordiale.

La Chambre Régionale des Comptes de la Nouvelle Aquitaine a noté, dans son rapport d'observations financières du 26 mai 2020 qu'elle avait adressé au Syndicat des Mobilités, la nécessité de se doter d'une prospective financière. On l'a évoqué pour Saint Jean de Luz, c'est encore plus valable pour le Syndicat des Mobilités. Il ne faut jamais oublier, et vous le savez maintenant M. le Président du Syndicat des Mobilités, que le BHNS, le tram-bus de Bayonne, aura coûté 168 millions d'euros, peut-être un peu plus. En tous les cas, il grève lourdement les capacités d'intervention du Syndicat des Mobilités pour l'avenir. Ne fallait-il pas faire le BHNS? Ce n'est surtout pas cela mon propos. Mais il faut regarder la situation en face, ce BHNS représente un très gros morceau qu'il faut avaler.

Et il sera avalé de différentes façons : par le «versement mobilité», c'est-à-dire la taxation qu'on a suffisamment évoquée dans les années passées, qui est applicable à tout employeur de plus de 11 salariés, qu'il soit public ou privé. On a fait un choix politique, à la création de la Communauté d'Agglomération, de lisser l'augmentation jusqu'au taux maximum - du «versement transport» hier / «versement mobilité» aujourd'hui, c'est sa nouvelle appellation – sur douze ans, et je pense qu'on a bien fait parce qu'elle s'applique sur le dos des entreprises et on ne peut pas continuer à les étrangler, et encore moins dans cette période. Donc, ce choix politique, il faut l'assumer. Cela veut dire que le «versement transport» ne sera pas le levier, facilement mobilisable, pour financer toutes les actions.

Deuxième levier : il s'agit des contributions des membres. Et là, je crois qu'on va également atteindre les limites de ce que peut faire la Communauté d'Agglomération, elle est appelée à financer beaucoup de choses, à mon sens trop de choses, c'est un outil qui a une capacité financière, une capacité à intervenir sur le développement économique, sur l'innovation, sur l'enseignement supérieur, sur la recherche, sur des solidarités territoriales, et on ne pourrait pas imaginer que financer ce PDU, c'est en appelant la Communauté d'Agglomération en sauvetage. Elle va avoir ses propres contraintes et elle ne pourra pas être présente.

Donc, que reste-t-il? Si ce n'est pas le versement transport, si ce n'est pas la contribution des membres, c'est une autre solution. Elle est douloureuse mais elle doit être étudiée à mon sens, c'est ce que propose la Chambre Régionale des Comptes : il s'agit d'envisager l'entrée du Syndicat mixte des transports de façon beaucoup plus offensive sur la politique de stationnement, parce que chaque ville gère ses politiques de stationnement, des efforts sont faits sur le PDU, et on retrouve bien ce qui était l'une des observations de la Chambre Régionale des Comptes, c'est-à-dire monter cet observatoire des mobilités, il y a des actions concrètes dans le PDU, il faudra les suivre.

Par contre, là où la Chambre Régionale des Comptes nous pousse – ce n'est pas confortable et je sais ce que cela peut représenter pour Saint Jean de Luz – c'est, demain, de percevoir des taxes de stationnement. On le sait. Et lorsqu'on regarde notre budget communal, se séparer de cette ressource financière de l'ordre de 1,3 ou 1,6 million d'euros, en cette période de crise notamment, ce serait un vrai crève-cœur pour la ville de Saint Jean de Luz.

Donc, soit on considère qu'on ne pourra pas équilibrer le budget de Saint Jean de Luz de cette façon et on évacue cette question, soit on l'étudie tous ensemble. Evidemment, on serait là dans des démarches de solidarité parce que ce territoire est extrêmement complexe et vous avez aujourd'hui cette responsabilité sur le Syndicat des Mobilités de gérer de la zone montagne, du rétro-littoral, de la zone frontalière, de l'urbain un peu plus dense sur le Nord, de l'urbain plus diffus sur le Sud Pays basque, mais en tous les cas on ne fera pas l'impasse, comme pour Saint Jean de Luz et comme pour le Pays basque périmètre PDU, d'avoir cette prospective financière et de regarder si, demain, on ne doit pas mutualiser nos politiques de stationnement à cette échelle.

Le groupe Le Centre Luzien émet donc un avis favorable sur le PDU. Par contre, M. le Maire, sur les propos que vous avez eus en introduction sur la politique luzienne, on ne vous donne pas d'avis ce soir, je préfère vous le préciser, je souhaiterais qu'on ait l'occasion d'échanger, et je pense que l'ensemble des 33 élus pourraient se retrouver en séminaire privé ou en conférence privée pour examiner ces propositions à la lumière du PDU pour, au moins, soit dégager des zones de convergence, soit également des zones de divergence, ce n'est pas grave, vous aurez les moyens de les mettre en œuvre. Et là où on est convergent, on vous appuiera, là où on considère que ce n'est pas tout à fait l'intérêt de Saint Jean de Luz, on émettra des réserves, ou on s'abstiendra, ou on votera contre.

Merci pour votre écoute.

M. le Maire

Merci pour vos interventions respectives. Je vous propose de donner un avis favorable à ce PDU, nous passons au vote.

N° 18 – TRAVAUX

Travaux d'enfouissement des réseaux : autorisation de signature d'une convention de servitudes avec le SDEPA

Madame Duhart, adjointe, expose :

Dans le cadre de travaux visant à améliorer la performance de la distribution électrique, l'entreprise ETPM va intervenir, pour le compte du Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA), sur la commune de Guéthary.

Le projet consiste en la mise en souterrain du réseau Basse Tension du poste cimetière, situé dans une bande de terrain, en limite des Communes de Guéthary et Saint-Jean-de-Luz, sur le Chemin Hil Arriak, sur la parcelle communale désignée ci-après :

Commune	Section	Numéro de parcelle	Lieu-dit
Guéthary	AC	98	Lazuren Borda

Une convention de servitudes, donnant droit de passage, sera consentie pour établir les droits suivants :

1. Etablir à demeure, dans une bande de 3 mètres de large : la ligne électrique souterraine sur une longueur totale d'environ 20 mètres, dont tout élément sera situé à, au moins 1 mètre de la surface après travaux.

2. Etablir si besoin en limite des parcelles cadastrales des bornes de repérage ;

3. Effectuer, si besoin, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toute plantation qui, se trouvant à proximité de la ligne électrique ou de courant faible spécialisé, gêne la pose, ou pourrait par sa croissance occasionner des avaries aux ouvrages

Le plan annexé permet de prendre connaissance de la bande de servitude de la liaison souterraine.

La commune de Saint Jean de Luz conserve la propriété et la jouissance de la parcelle.

Le SDEPA veillera à laisser la parcelle AC 98, dans un état similaire à celui qui existait avant ses interventions au titre des présentes. La commune de Saint Jean de Luz, propriétaire, sera préalablement avertie des interventions, sauf en cas d'urgence.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la servitude relative à la mise en œuvre d'une liaison souterraine électrique sur la parcelle AC 98 sise au lieu-dit Lazuren Borda, en limite des communes de Guéthary et Saint-Jean-de-Luz,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention correspondante ainsi que tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Travaux, proximité, cadre de vie, développement durable et transition écologique»* du 17 février 2021,

- approuve la servitude relative à la mise en œuvre d'une liaison souterraine électrique sur la parcelle AC 98 sise au lieu-dit Lazuren Borda, en limite des communes de Guéthary et Saint-Jean-de-Luz,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention correspondante ainsi que tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

_____

N° 19 – TRAVAUX

Renforcement du réseau torsadé aérien : autorisation de signature d'une convention de servitudes avec ENEDIS

Madame Duhart, adjointe, expose :

Dans le cadre de travaux visant à améliorer la qualité de la desserte et de l'alimentation du réseau électrique de distribution publique, l'entreprise SNCP COTRELEC va intervenir, pour le compte d'ENEDIS, sur la propriété communale suivante.

Le projet consiste au renforcement et en la mise en conformité du réseau aérien, avec la pose d'un nouveau support béton permettant ainsi de créer un surplomb de réseau torsadé, au-dessus de la parcelle communale désignée ci-après :

Commune de Saint-Jean-de-Luz	Section	Numéro de parcelle	Lieu-dit
	CM	41	209 Chemin Irachabal

Une convention de servitude sera consentie pour établir à ENEDIS les droits suivants :

1. Faire passer les conducteurs aériens d'électricité au-dessus de ladite parcelle, sur une longueur totale d'environ 53 mètres,

2. Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance, occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur,

3. Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc…).

Le plan annexé permet de prendre connaissance de l'occupation d'une bande de terrain, située 209 Chemin d'Irachabal.

ENEDIS prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

La commune conserve la propriété et la jouissance de la parcelle.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la servitude permettant à ENEDIS l'installation du renforcement du réseau torsadé aérien sur la parcelle visée ci-dessus,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention correspondante, ainsi que tous les actes afférents à cette servitude.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Travaux, proximité, cadre de vie, développement durable et transition écologique»* du 17 février 2021,

- approuve la servitude permettant à ENEDIS l'installation du renforcement du réseau torsadé aérien sur la parcelle visée ci-dessus,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention correspondante, ainsi que tous les actes afférents à cette servitude.

Adopté à l'unanimité

_____

N° 20 – TRAVAUX

Travaux de raccordement électrique d'un particulier Chemin Sederia : autorisation de signature d'une convention de servitude de passage avec ENEDIS

Madame Duhart, adjointe, expose :

Dans le cadre de travaux visant à améliorer la qualité de la desserte et de l'alimentation du réseau électrique de distribution publique, l'entreprise SN COPELEC va intervenir, pour le compte d'ENEDIS, sur la Commune.

Le projet consiste à alimenter la propriété de M. Landron en effectuant des travaux de raccordement sur le coffret situé sur la parcelle communale désignée ci-après :

Commune de Saint-Jean-de-Luz	Section	Numéro de parcelle	Lieu-dit
	AL	231	1500 Chemin Sederia

Une convention de servitude sera consentie pour établir à ENEDIS les droits suivants :

1. Etablir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 32 mètres ainsi que ses accessoires,

2. Etablir si besoin des bornes de repérage,

3. Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance, occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur,

4. Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc…).

Le plan annexé permet de prendre connaissance de l'occupation d'une bande de terrain, située 1500 Chemin Sederia.

ENEDIS prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

La commune conserve la propriété et la jouissance de la parcelle.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la servitude permettant à ENEDIS de procéder aux travaux de raccordement sur le coffret situé sur la parcelle visée ci-dessus,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention correspondante, ainsi que tous les actes afférents à cette servitude.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Travaux, proximité, cadre de vie, développement durable et transition écologique»* du 17 février 2021,

- approuve la servitude permettant à ENEDIS de procéder aux travaux de raccordement sur le coffret situé sur la parcelle visée ci-dessus,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention correspondante, ainsi que tous les actes afférents à cette servitude.

Adopté à l'unanimité

_____

Compte-rendu des décisions du Maire par application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales *(du n° 109 du 25 novembre 2020 au n° 16 du 9 février 2021)*.

Adopté à l'unanimité

_____

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie les membres de l'assemblée et lève la séance à 21h00.

_____